ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 7 JUIN 2022 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
JUNE 7, 2022 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT

3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 MAI 2022 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD MAY 3, 2022

5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

a) Liste des comptes payés du 5 avril au 2 mai 2022 au montant de 874 285,24 $ / List of accounts paid from April 5 to May 2, 2022, in the amount of $874,285.24

b) Amendements budgétaires mensuels – Avril 2022 / April 2022 monthly budget amendments

c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 11 avril 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the minutes of the April 11, 2022 minutes of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring meeting, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203

d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 6 avril 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the April 6, 2022 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204

e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques du 21 mars 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Tabling of the March 21, 2022 minutes of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212

f) Dépôt des attestations de formation du Maire Pierre Guénard et des membres du conseil Enrico Valente, Dominic Labrie, Cybèle Wilson, Christopher Blais, Rita Jain et Kimberly Chan en éthique et déontologie / Tabling of training certificates for elected officials Mayor Pierre Guénard and councillors Enrico Valente, Dominic Labrie, Cybèle Wilson, Christopher Blais, Rita Jain and Kimberly Chan in ethics and professional conduct

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 22-RM-03 et avis de motion – Règlement concernant la circulation, le stationnement et les arrêts dans les limites de la Municipalité de Chelsea / Presentation and tabling of the draft by-law number 22-RM-03 and notice of motion – By-law concerning traffic, parking and stops within the limits of the Municipality of Chelsea

b) Adoption du règlement numéro 22-RM-04 – Règlement concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea / Adoption of by-law number 22-RM-04 – By-law concerning the maintenance of public peace and good order within the limits of the Municipality of Chelsea

6.2) <u>CONTRATS / CONTRACTS</u>

a) Octroi du contrat pour des travaux de démolition et de reconstruction de murets de pierre au cimetière protestant d'Old Chelsea / Awarding of the contract for the demolition and reconstruction of stone walls at the Old Chelsea Protestant Burial Ground

b) Octroi du contrat pour l'achat d'un rouleau monocylindre / Awarding of the contract for the purchase of a single drum roller

c) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité pour la réfection du ponceau situé sur la route 105 à la hauteur du chemin Montrose / Awarding of the contract for professional engineering services for a feasibility study for the reconstruction work of the culvert on Route 105 at chemin Montrose

d) Octroi du contrat pour le pavage de la chaussée suite aux diverses réparations effectuées par le Service des travaux publics et des infrastructures / Awarding of the contract for pavement work following various repairs done by the Public Works and Infrastructure Department

e) Octroi du contrat pour l'opération et l'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées / Awarding of the contract for the operation and maintenance of drinking water production and distribution network and wastewater treatment plants and pumping station

f) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour une étude de faisabilité pour des travaux de stabilisation sur les chemins Link et Wallace / Awarding of the contract for professional geotechnical engineering services for a feasibility study for stabilization work on chemins Link and Wallace

g) Octroi du contrat d'entretien préventif des ascenseurs / Awarding of the elevators' preventive maintenance contract

h) Octroi du contrat pour le pavage de l'accotement sur la route 105, entre les chemins Scott et Drakon / Awarding of the contract for the paving of the shoulder on Route 105, between chemins Scott and Drakon

6.3) <u>AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS</u>

a) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme Les Services exp inc. nécessaires aux travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea / Authorization for additional professional engineering services to the firm Les Services exp inc. necessary for the work on the trail Voie Verte Chelsea

b) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme Les Services exp inc. nécessaires pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau / Authorization for additional professional engineering services to the firm Les Services exp inc. necessary for the supervision of repair work on chemin du Lac-Meech, between chemin Dunlop and the Gatineau Parkway

6.4) <u>SUBVENTIONS / GRANTS</u>

a) Demande d'aide financière pour le projet 539923 déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications / Request for financial assistance for project 539923 as part of the *ministère de la Culture et des Communications' Capital Assistance Program*

6.5) MANDATS / MANDATES

a) Mandat à Me Marc-Olivier Bisson - Procédures judiciaires – Lot 2 635 989 au cadastre du Québec / Mandate to Me Marc-Olivier Bisson – Legal proceedings – Lot 2 635 989 of the Québec cadastre

b) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en 2023 de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles / Mandate to the Union of Quebec Municipalities for the purchase in 2023 of various residual material bins

c) Mandat pour la signature d'une mainlevée et consentement à la radiation de toute hypothèque – Lot 3 031 742 au cadastre du Québec / Mandate for the signature of a discharge and consent to the cancellation of all mortgages – Lot 3 031 742 of the Québec cadastre

6.6) DIVERS / VARIOUS

a) Affectation d'un montant de 20 692,84 $ à l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2022 pour les redevances 2021 de Gazifère inc. / Allocation in the amount of $20,692.84 to the affected operating surplus as of December 31, 2022 for Gazifère inc. 2021 fees

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

a) Permanence de Madame Laura Rendle-Hobbs au poste de commis à la comptabilité / Permanence of Mrs. Laura Rendle-Hobbs as Accounting Clerk

b) Nomination de Monsieur Sandy Dunlop au poste de contremaitre aux travaux publics / Nomination of Mr. Sandy Dunlop as Public Works Supervisor

c) Nomination de Monsieur Éric Charbonneau au poste de chef d'équipe aux travaux publics / Nomination of Mr. Éric Charbonneau as Public Works Crew Chief

d) Nomination de Me Sheena Ngalle Miano directrice générale adjointe par intérim / Nomination of Me Sheena Ngalle Miano as Interim Assistant Director General

e) Remerciements aux employés et bénévoles suite à l'orage violent du 21 mai 2022 / Thanks to all employees and volunteers following the severe storm of May 21, 2022

f) Modification à l'entente sur les conditions de travail des cadres – Temps supplémentaire / Modification to the working conditions agreement of the executive employees

g) Nomination de Madame Lynn Kearney, CPA, à titre de directrice du service des finances par intérim / Nomination of Mrs. Lynn Kearney, CPA, as Interim Director of the Finance Department

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

a) Dérogation mineure – Hauteur d'un bâtiment et distance entre une aire de stationnement et un bâtiment – 185, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Minor exemption – Height of a building and distance between a parking area and a building – 185 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2

b) Dérogation mineure – Superficie maximale de plancher – 953, route 105 – District électoral 4 / Minor exemption – Maximum floor area – 953 Route 105 – Electoral district 4

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Six (6) bâtiments mixtes commerciaux et résidentiels – 185, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Six (6) mixed commercial and residential buildings – 185 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2

b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Résidence unifamiliale isolée – 47, chemin de Charlotte – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Single family detached residence – Electoral district 2

c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation des façades et pergola – 6, chemin Douglas – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Renovation of the front and pergola – 6, chemin Douglas – Electoral district 2

d) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Résidence unifamiliale isolée – 73, chemin Marc-Aurèle-Fortin – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Single family detached residence – 73, chemin Marc-Aurèle-Fortin - Electoral district 2

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

a) Avant-projet de lotissement – Lot 5 989 801 au cadastre du Québec – 185, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Preliminary subdivision proposal – Lot 5 989 801 of the Québec cadastre – 185 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.5) DIVERS / VARIOUS

a) Remerciements pour un membre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable – M. David Maloney / Thanks to a member of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee – Mr. David Maloney

b) Renouvellement d'un mandat pour un membre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable – M. George Claydon / Renewal of a mandate for a member of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee – Mr. George Claydon

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

a) Demande d'appui financier par le Marché Chelsea / Request for financial assistance for the Chelsea Market

b) Avis de motion – Proposition pour installer une plaque en l'honneur de M. Murray Esselmont sur le banc du Parc de la Paix / Notice of motion – Proposition to install a plaque in honor or Mr. Murray Esselmont on the bench at the Peace Park

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 3 mai 2022 soit et est par la présente adopté**.**

SESSION ORDINAIRE – 3 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 3 mai 2022 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Mme Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe, Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Cybèle Wilson.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 23 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

141-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

6.2 c) Octroi du contrat pour des travaux de démolition et de reconstruction de murets de pierre au cimetière protestant d'Old Chelsea

7.3 a) Avant-projet de lotissement – Lot 6 308 410 au cadastre du Québec – Projet de la Ferme Hendrick– Phase 5 – District électoral 2

Ajouter :

6.7 a) Départ de Madame Manon Racine

6.7 b) Départ de Madame Céline Gauthier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 MAI 2022

142-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 5 avril 2022 soit et est par la présente adopté**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 9 MARS 2022 AU 4 AVRIL 2022 AU MONTANT DE 1 139 142,45 $

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – JANVIER & FÉVRIER 2022

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – MARS 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 14 MARS 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 9 MARS 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 21 FÉVRIER 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.226

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

143-22

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement est échu;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à un appel d'offres pour le contrat de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

143-22 (suite)

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 25 avril 2022 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
8196842 Canada inc. (Consult'Eau)	32 380,12 $

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 8196842 Canada inc. (Consult'Eau) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les coûts reliés au programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement seront payés à même le budget de fonctionnement et facturés aux citoyens possédant ce type de système septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement pour une période d'un an au montant de 32 380,12 $, incluant les taxes, à la compagnie 8196842 Canada inc. (Consult'Eau).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-470-01-452 (Traitement des données) pour 2022 et seront budgétés annuellement pour la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-22

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 105 (ENTRE LES CHEMINS D'OLD CHELSEA ET CHURCH) AINSI QUE LE CHEMIN MILL

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, le réaménagement de la route 105, entre les chemins d'Old Chelsea et Church, ainsi que le chemin Mill a été approuvé et des services professionnels d'ingénierie sont nécessaires;

144-22 (suite)

ATTENDU QU'UN montant net de 300 000,00 $ a été prévu pour débuter le projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 14 avril 2022:

SOUMISSIONNAIRES
Équipe Laurence inc.
HKR Consultation inc.
Les Services exp inc.
QDI

ATTENDU QUE suite à cette analyse, quatre (4) se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
HKR Consultation inc.	3,27	370 265,49 $	338 101,75 $
Les Services exp inc.	3,10	409 304,10 $	373 749,20 $
Équipe Laurence inc.	2,63	471 972,38 $	430 973,69 $
QDI	1,78	683 484,18 $	624 112,16 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme HKR Consultation inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme HKR Consultation inc. au montant de 370 265,49 $, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie représente un montant net de 338 101,75 $, soit un dépassement budgétaire de 38 101,75 $;

ATTENDU QUE les services professionnels pour le réaménagement de la route 105, entre les chemins d'Old Chelsea et Church, ainsi que le chemin Mill seront financés par les règlements d'emprunt numéros 1051-18, 1114-19, 1144-19 et 1175-20, incluant le dépassement budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de la route 105, entre les chemins d'Old Chelsea et Church, ainsi que le chemin Mill au montant de 370 265,49 $, incluant les taxes, à la firme HKR Consultation inc.

144-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlements d'emprunt numéro 1051-18, 1114-19, 1144-19 et 1175-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-22

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE HOLLOW GLEN ET LA CASERNE NUMÉRO 3

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2022, la réfection de la toiture du centre communautaire Hollow Glen et la caserne numéro 3 a été approuvée et un montant net de 40 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entrepreneurs pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 25 avril 2022:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
9233946 Canada inc. (Toiture Mathieu Mongeon)	34 377,53 $	31 391,26 $
11456253 Canada inc. (Toiture Audet)	36 005,84 $	32 878,14 $
Morin Isolation & Toitures Ltée	57 372,53 $	52 388,76 $
TMR3 Couvreur inc.	86 231,25 $	78 740,63 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9233946 Canada inc. (Toiture Mathieu Mongeon) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9233946 Canada inc. (Toiture Mathieu Mongeon) au montant de 34 377,53 $, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de la toiture représente un montant net de 31 391,26 $;

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la toiture au centre communautaire Hollow Glen et la caserne numéro 3 seront remboursés par le budget de fonctionnement;

145-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de réfection de la toiture au centre communautaire Hollow Glen et la caserne numéro 3 au montant de 34 377,53 $, incluant les taxes, à la compagnie 9233946 Canada inc. (Toiture Mathieu Mongeon).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-220-00-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) pour la caserne numéro 3
- 02-701-20-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) pour le centre communautaire Hollow Glen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-22

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES DE SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR DIVERSES INTERSECTIONS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire appel à des services de signalisation routière pour diverses intersections donnant accès au parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale assume 50% des coûts de signalisation routière pour ces intersections;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs pour obtenir des taux horaires;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2022 :

SOUMISSIONNAIRES	TAUX HORAIRE (taxes incluses)	TAUX HORAIRE (taxes nettes)
Signebec inc.	85,52 $	78,09 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Signebec inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les services de signalisation routière seront payés à même le budget de fonctionnement et par la Commission de la capitale nationale pour les intersections donnant accès au parc de la Gatineau;

146-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services de signalisation routière pour diverses intersections donnant accès au parc de la Gatineau pour l'année 2022 à la compagnie Signebec inc. au taux horaire de 85,52 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de facturer la Commission de la capitale nationale pour 50% des coûts pour l'année 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-459 (Services techniques autres – Signaleurs).

Le maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Enrico Valente	– Kimberly Chan
– Christopher Blais	
– Rita Jain	
– Dominic Labrie	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

147-22

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET GÉOTECHNIQUE POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION LE LONG DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA – SECTEUR DU CHEMIN DE LA VALLÉE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, des services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea dans le secteur du chemin de la Vallée, ont été approuvés et un montant net de 68 600,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 14 mars 2022:

SOUMISSIONNAIRES
HKR Consultation inc.
FNX-INNOV inc.
SNC-Lavalin inc.

147-22 (suite)

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, une (1) soumission s'est avérée conforme et ont obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
SNC-Lavalin inc.	13,46	97 337,21 $	88 881,85 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme SNC-Lavalin inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme SNC-Lavalin inc. au montant de 97 337,21 $, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie et géotechnique représente un montant net de 88 881,85 $, soit un dépassement budgétaire de 20 281,85 $;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea dans le secteur du chemin de la Vallée seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1175-20 et le dépassement budgétaire par le règlement d'emprunt numéro 1154-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea dans le secteur du chemin de la Vallée au montant de 97 337,21 $, incluant les taxes, à la firme SNC-Lavalin inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier Voie Verte Chelsea), règlements d'emprunt numéro 1154-20 et 1175-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-22

PAIEMENT DES DÉPENSES 2021 POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 $ pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'EN date du 31 décembre 2020, aucune dépense n'a été effectuée;

148-22 (suite)

ATTENDU QU'AU courant de l'année 2021, diverses dépenses ont été réalisées pour le cimetière protestant d'Old Chelsea pour un montant net de 3 652,76 $;

ATTENDU QUE ces dépenses seront payées par le don offert à la Municipalité pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise le paiement des diverses dépenses 2021 pour le cimetière protestant d'Old Chelsea au montant net de 3 652,76 $ à même le don offert à la Municipalité pour ce cimetière.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 652,76 $ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-00-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-22

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 4 790 305 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la CCN a exprimé son intention de reprendre possession du terrain occupé par le garage municipal situé sur le chemin Scott dans un avenir rapproché et que pour ces raisons, la Municipalité est à la recherche d'un nouveau lot pour relocaliser ses installations;

ATTENDU QUE le lot 4 790 305 est situé entre la route 105 et l'autoroute 5 à l'intersection du chemin Carman et la route 105 et a une superficie de 41 972,50 m^2 soit une superficie suffisante pour les besoins de la Municipalité pour les prochaines années;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 790 305 ont déclaré être prêts à considérer une offre au montant de 700 000,00 $ (plus taxes) ce qui représente une dépense nette de 734 912,50 $;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que le prix demandé est raisonnable compte tenu du prix du marché;

ATTENDU QUE le lot 4 790 305 n'est pas dans une zone de protection aquifère et/ou inondable et ne figure pas au répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement mais qu'une étude phase 1 sera effectuée pour le confirmer;

149-22 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit aménager une butte le long de la propriété et y planter des arbres pour cacher au maximum les bâtiments municipaux et atténuer toutes nuisances sonores et visuelles;

ATTENDU QUE la vente sera conditionnelle au résultat d'une étude environnementale phase 1 et à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1240-22 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité paiera tous les frais et honoraires reliés à l'étude environnementale phase 1, aux plans, droits de mutations, descriptions techniques, certificats de localisation ou toute autre opération cadastrale pouvant être requise aux fins de l'acte de vente et le cas échéant, aux fins de la création et de l'établissement de droits de servitude à l'acte de vente, ces frais étant estimés à 10 000,00 $, plus taxes ce qui représente une dépense nette de 10 498,75 $;

ATTENDU QUE les services des travaux publics et des infrastructures, de l'urbanisme et du développement durable, des finances et de la direction générale recommandent la signature d'une offre d'achat pour ce lot par la Municipalité car il permettrait d'y installer un garage municipal ou pourrait servir à d'autres besoins communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise la signature d'une offre d'achat pour le lot 4 790 305 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour la somme de 700 000,00 $ plus taxes représentant une dépense nette de 734 912,50 $ conditionnelle au résultat d'une étude environnementale phase 1 et à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1240-22 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses liées à la transaction estimées à 10 000,00 $ plus taxes représentant une dépense nette de 10 498,75 $.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prix à même le poste budgétaire 23-020-00-723 (Terrains - Administration), règlement d'emprunt numéro 1240-22.

Le maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Enrico Valente	– Rita Jain
– Kimberly Chan	
– Christopher Blais	
– Dominic Labrie	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 MAI 2022

150-22

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR L'INSTALLATION, LE REMPLACEMENT, LE MAINTIEN DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAL, DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, DE DROIT DE PASSAGE ET DE NON-CONSTRUCTION – PROJET DE LA FERME HENDRICK, PHASE 1

ATTENDU QUE dans le cadre de la phase 1 du projet de la Ferme Hendrick, il est nécessaire d'obtenir une servitude additionnelle réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement, le maintien des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluvial, de travaux de déneigement, de droit de passage et de non-construction;

ATTENDU QUE ladite servitude pour l'installation, le remplacement, le maintien des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluvial, de travaux déneigement ,de droit de passage et de non-construction pour la phase 1 sera enregistrée sur une partie des lots 5 702 126 et 5 702 127, suivant le plan de cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, Municipalité de Chelsea, Province de Québec et ce tel qu'identifié au plan dossier numéro 94354-3, minutes 4838, préparé par l'arpenteure-géomètre Marie Eve R. Tremblay, accompagnant la description technique, daté du 14 mars 2022 et annexé à la présente résolution;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie gratuitement à la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement des frais d'honoraires associés à la préparation de la description technique et de la préparation d'un acte officiel d'une servitude d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de travaux de déneigement ainsi qu'une servitude de droit de passage et de non-construction sera à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise la signature d'une servitude pour l'installation, le remplacement, le maintien des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluvial, de travaux de déneigement, de droit de passage et de non-construction sur une partie des lots 5 702 126 et 5 702 127, suivant le plan de cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, Municipalité de Chelsea, Province de Québec et ce tel qu'identifié au plan dossier numéro 94354-3, minutes 4838, préparé par l'arpenteure-géomètre Marie Eve R. Tremblay, accompagnant la description technique, daté du 14 mars 2022 et annexé à la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Jean-François Venne-Pronovost, Notaire, à préparer ledit acte de servitude.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais professionnels et tous autres frais inhérents à cette demande seront à la charge du promoteur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution et qu'ils puissent le cas échéant signer des procurations pour autoriser d'autres personnes à signer en leurs noms.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 MAI 2022

151-22

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE DRAINAGE – PROJET DOMAINE BOISÉ – CHELSEA COUNTRY ESTATES PHASE III

ATTENDU QUE dans le cadre du projet du Domaine Boisé – Chelsea Country Estates Phase III - il est nécessaire d'établir une servitude de drainage pour desservir des lots faisant partie dudit projet;

ATTENDU QUE ladite servitude de drainage sera enregistrée sur les lots 6 434 715, 6 434 716, 6 434 722 et 6 434 723) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, tel qu'il appert du plan préparé par Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre, le 14 décembre 2021, sous le numéro 8574 de ses minutes, dont copie demeure annexée aux présentes;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie gratuitement à la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement des frais d'honoraires associés à la préparation de la description technique et de la préparation d'un acte officiel d'une servitude de drainage sera à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise la signature d'une servitude de drainage sur les lots 6 434 715, 6 434 716, 6 434 722 et 6 434 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, tel qu'il appert du plan préparé par Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre, le 14 décembre 2021, sous le numéro 8574 de ses minutes, dont copie demeure annexée à la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Catherine Fraser, Notaire, à préparer ledit acte de servitude.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais professionnels et tous autres frais inhérents à cette demande seront à la charge du promoteur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution et qu'ils puissent le cas échéant signer des procurations pour autoriser d'autres personnes à signer en leurs noms.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-22

PARTICIPATION AU PROJET DE REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE les municipalités de La Pêche, Chelsea, Cantley et Pontiac désirent présenter un projet de regroupement intermunicipal pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

152-22 (suite)

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation auprès des firmes suivantes a été lancé par la Municipalité de La Pêche : Éco Entreprises Québec (EEQ), Golder Associés, Solinov et Stratzer;

ATTENDU QUE l'entreprise Stratzer a soumis une offre de service pour l'étude de faisabilité d'un regroupement intermunicipal au montant de 21 425,00 $, plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Pêche est en processus de demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de !'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil municipal s'engage à participer au projet de partenariat avec les municipalités de La Pêche, Cantley et Pontiac et à assumer une partie des coûts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du FRR.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de confirmer que la Municipalité de La Pêche est nommée et désignée comme étant la municipalité responsable du projet et répondante autorisée pour la demande d'aide financière.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants : 02-451-10-453 (Services techniques – Scientifique et génie) ordures, 02-452-10-453 (Services techniques – Scientifique et génie) recyclage, 02-452-35-453 (Services techniques – Scientifique et génie) compostage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-22

DÉPART DE MADAME MANON RACINE

ATTENDU QUE Madame Manon Racine a annoncé qu'elle quittait ses fonctions au poste d'assistante à la direction générale, poste qu'elle occupait depuis janvier 2019;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail de Madame Racine était le vendredi 29 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil remercie sincèrement Madame Manon Racine pour ses années de service auprès de la communauté de Chelsea.

153-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-22

DÉPART DE MADAME CÉLINE GAUTHIER

ATTENDU QUE Madame Céline Gauthier a annoncé qu'elle quittait ses fonctions au poste de Directrice des Finances, poste qu'elle occupait depuis octobre 2013;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail de Madame Gauthier était le vendredi 29 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil remercie sincèrement Madame Céline Gauthier pour ses années de service auprès de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO – 59, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 932 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 59, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la construction d'un abri d'auto;

ATTENDU QUE l'abri d'auto proposé, les matériaux et son implantation s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment existant;

ATTENDU QUE l'abri d'auto proposé est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 avril 2022;

155-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'un abri d'auto sur le lot 2 635 932 au cadastre du Québec, connu comme le 59, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20015;
- aux documents transmis le courriel les 11 et 22 mars 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

156-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – 85, CHEMIN DU RELAIS – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 334 013 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 85, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'aménager une case de stationnement supplémentaire;

ATTENDU QUE la case proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA afin d'aménager une case de stationnement supplémentaire sur le lot 6 334 013 au cadastre du Québec, propriété connue comme étant le 85, chemin du Relais, conformément :

- à la demande numéro 2022-20018;
- au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Christian Nadeau, mandat 53752, minute 11553, daté du 17 mars 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 MAI 2022

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1218-22 ET AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose une version préliminaire du projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1218-22 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » sera présenté pour adoption.

L'objectif est d'abroger et de remplacer le règlement numéro 681-06 relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur par un règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé.

_____
Kimberly Chan

157-22

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1218-22 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale par un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale révisé;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2022 et que le projet fut présenté et déposé;

157-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Projet de règlement 1218-22 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale», soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-22

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1225-21 constituant le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres afin de combler des postes vacants;

ATTENDU QUE le conseil a nominé, lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 par la résolution numéro 54-20, un comité de sélection pour choisir les membres citoyens au sein du CCUDD;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à des entrevues le 9 mars 2022, et recommande de retenir les candidatures de car ceux-ci répondent aux critères recherchés pour siéger sur le CCUDD :

- Benoît Delage
- Sarah Anne Fleming
- Matthew Smith
- Ryan Gallant

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que les personnes suivantes soient nommées comme membres du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, et ce, pour un terme de deux (2) ans:

- Benoît Delage
- Sarah Anne Fleming
- Matthew Smith
- Ryan Gallant

158-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE M. Ryan Gallant débutera son mandat en juillet 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présent autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-22

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – MONSIEUR DENT HARRISON

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement d'un membre;

ATTENDU QUE Monsieur Dent Harrison accepte un nouveau mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le mandat de Monsieur Dent Harrison soit renouvelé, et ce, pour un terme additionnel et successif de deux (2) ans comme membre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-22

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR PROCÉDER À LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ATTÉNUATIONS SONORES LE LONG DE LA ROUTE 105 – SECTEUR SUD QUI TRAVERSE LES ZONES HABITÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec est responsable de la route 105 sud, une route de deux (2) voies traversant la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la quantité de véhicules qui circulent sur cette section de la route 105 augmente à chaque année;

160-22 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est soucieuse de la sécurité et de la santé des citoyens et que plusieurs requêtes de mesures d'atténuations sonores ont été formulées pour les citoyens vivant le long de la route 105 sud;

ATTENDU QU'aucune mesures d'atténuations sonores n'ont été aménagées sur cette section;

ATTENDU QUE des mesures du bruit ont été relevées par un citoyen et le bruit est au-delà de la limite de 65 décibels;

ATTENDU QUE la situation a été présentée au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE celui-ci recommande de demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'implanter des mesures d'atténuations sonores ou de mitigation à partir du chemin d'Old Chelsea vers le sud dans les zones habitées de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la demande d'aménager des mesures d'atténuations sonores ou de mitigation le long de la route 105 sud aux endroits requis.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-22

AUTORISATION DE MODIFICATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT NUMÉRO 2022-LC-002 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE FARM POINT - MODULE DE JEU

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, l'achat d'un module de jeu 5-12 ans a été approuvé et un montant net de 50 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet était réalisable qu'avec l'acceptation de la demande de financement dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, un appel de projets a été lancé et a pris fin le 20 août 2021;

ATTENDU QUE le 9 mars, 2022, le ministère de l'éducation a informé le service des loisirs que le projet n'a pas été retenu;

ATTENDU QUE le service des loisirs, du sport de la culture et de la vie communautaire a analysé les différentes options d'équipements et recommande de transférer le 50 000,00 $ vers le projet numéro 2022-LC-002B de démolition et reconstruction du chalet de service de Farm Point;

161-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise le service des loisirs du sport, de la culture et de la vie communautaire à procéder au transfert du règlement d'emprunt 2022-LC-002 vers le projet 2022-LC-002B.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-22

ADOPTION D'UN DOCUMENT CADRE POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu des demandes de la part de résidents d'avoir des jardins communautaires dans différents secteurs de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a demandé au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de développer un document cadre pour les jardins communautaires;

ATTENDU QUE le document cadre fut préparé par le service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et ensuite révisé par le comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le document cadre fournit les modalités de conception et d'entretien pour les jardins communautaires développés sur le territoire de la municipalité et assure une certaine uniformité dans les projets conçus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le document cadre pour les jardins communautaires soit adopté tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 MAI 2022

163-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul	Pierre Guénard
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Maire

5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Sommaire par service

	293 940.13 $
Administration Générale	29 815.36 $
COMMUNICATIONS	2 539.93 $
Entretien	133 331.07 $
Environnement et Urbanisme	10 992.51 $
Loisirs et Culture	67 168.90 $
Ressources Humaines	3 657.42 $
Sécurité Publique	27 130.93 $
Travaux Publics et Infrastructure	264 545.13 $
	833 121.38 $

20,934•8 +
20,229•06 +
833,121•38 +
874,285•24 *+

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑Traitements de crédit ☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts ☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du : 2022-04-05
Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26190	2022-04-11	UQO | DFPC	190	Formation collaboration et travail d'équipe UQO 28 / 29 Avril \ Formation collaboration et travail d'équipe UQO 28 / 29 Avr	02-701-10-454	-454.15 $	-454.15 $
						-454.15 $	**-454.15 $**

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26695	2022-04-06	Bell Canada (9153)	AVRIL 2022	SERVICE MÉGALINK - AVRIL 2022 \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	169.66 $	632.36 $
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	30.85 $	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	30.85 $	
				Communication - Téléphonie	02-160-00-331	15.42 $	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	30.85 $	
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	46.26 $	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	46.26 $	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	30.85 $	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	30.85 $	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	107.97 $	
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	61.69 $	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	30.85 $	
26696	2022-04-06	Catherine Guilbault Création	1364	Création de Pancarte sentier (graphiamse) - Facture 2020 \ Services techniques autres	02-141-01-459	172.46 $	172.46 $
26697	2022-04-06	Cima	22203601	Plan de plantation du c-v - Dernier versement \ Plan de plantation du c-v - dernier versement	02-470-00-453	1 509.05 $	1 509.05 $
26698	2022-04-06	Construction DJL, Agence Wakefield	18006233	10 tonnes - Asphalte chaude \ 10 tonnes - Asphalte chaude	02-330-00-625	920.96 $	920.96 $
26699	2022-04-06	EPURSOL	0000097842	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	2 547.74 $	2 547.74 $
26700	2022-04-06	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	613605	Article de bureau: commande du 25 mars 2022 \ Direction général	02-120-00-670	133.25 $	289.70 $
			624617	Fourniture de bureau - Commande du 1 avril 2022 \ Bibliothèque	02-702-30-670	120.71 $	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	16.55 $	
			154807	Retour de rallonges électriques \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	-56.09 $	
			613374	Achat cartouch d'encre \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	17.24 $	
			622598	Stylos et cahier de note \ Stylos et Cahier de note	02-701-10-670	58.04 $	
26701	2022-04-06	GD PROMO	3909	VESTES DE SÉCURITÉ 4XL/5XL \ VESTES DE SÉCURITÉ 4XL/5XL	02-220-00-649	761.71 $	761.71 $
26702	2022-04-06	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	112413	Impression 3 Cloroplast Musie \ Publications	02-701-20-345	106.24 $	106.24 $
26703	2022-04-06	Innovision+ Inc.	22216	Impartitions et services - Élections générales 7/11/21 \ Honoraires prof. autres - Élections	02-120-04-419	9 083.76 $	9 083.76 $
26704	2022-04-06	INTER OUTAOUAIS	300045G	CAM119; Achat de filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	128.28 $	128.28 $
26705	2022-04-06	Laboratoire Micro B	10668	Analyse d'eau divers (#99527 à 99539) \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	268.88 $	442.50 $
			10738	Anaylses d'eau divers (#99586 &99587) \ Services techniques	02-412-30-444	75.88 $	
			10521	Analyses d'eau divers (#99363) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	
			10623	Analyses d'eau divers (#99470) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26706	2022-04-06	LAFARGE CANADA INC.	715955652	150 tonnes MG20B / 100 tonnes 3/4 net \ 150 tonnes MG20B	02-320-00-621	835.70 $	2 080.34 $
			715955653	150 tonnes MG20B / 100 tonnes 3/4 net \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	1 244.64 $	
26707	2022-04-06	Lauriault Electrique	3420	Travaux électrique garage municipal - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	908.22 $	1 056.08 $
			3419	Pièces électrique pour caserne HG (ballasts) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	147.86 $	
26708	2022-04-06	Me MEGAN THROOP NOTAIRE	22-103	Frais notarié - Acquisition de terrain \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	1 695.88 $	1 995.88 $
				Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	300.00 $	
26709	2022-04-06	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	752381	Appel de service - Tablette réinstallation + configuration Win10 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	73.30 $	73.30 $
26710	2022-04-06	Petro-Canada Fuels	62100	Mazout - Chauffage caserne \ Huile à chauffage	02-220-00-632	554.13 $	554.13 $
26711	2022-04-06	Pièces de camions JMC	052855	CAM127; Achat de pièce (linkage kit) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	25.71 $	25.71 $
26712	2022-04-06	Portes Interprovincial Inc.	28430	Achat d'ancrage pour porte HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	24.83 $	24.83 $
26713	2022-04-06	Riobec Securite Inc.	336963	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	273.63 $	5 241.32 $
			336964	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	145.10 $	
			336965	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	124.75 $	
			336966	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	255.66 $	
			336967	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	110.38 $	
			336968	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	318.94 $	
			336969	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	608.52 $	
			336970	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	433.66 $	
			336971	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	296.12 $	
			336972	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	406.96 $	
			366973	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	315.44 $	
			336974	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	662.47 $	
			336975	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	578.30 $	
			366976	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	517.64 $	
			336913	Achat de gants pour TP \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	100.01 $	
			336890	Achat de combinaison - Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	93.74 $	
26714	2022-04-06	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201150288	Achat articles quicailleries pour TP (écrou, rondelle, tube vidange) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	27.21 $	277.96 $
			201150506	Achat divers pour usine (clé, pince à ressort, vis et crochet) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	36.55 $	
			201150450	Achat de clé pour usine \ Pièces et accessoires autres -	02-412-30-649	35.60 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			201150204	Achat pièces pour entretient \ Petits outils	02-390-00-643	11.04 $	
			201142809	Achat ampoules DEL pour réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	14.95 $	
			201150117	Achat divers réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	57.22 $	
			201150076	Achat divers pour réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	13.21 $	
			201149907	Achat de vis pour usine \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	10.34 $	
			201149902	Achat clou de finition - réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	4.82 $	
			201149863	Achat de clés pour HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	39.55 $	
			201149838	Achat divers pour réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	23.11 $	
			201149732	Achat de vis pour réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	4.36 $	
26715	2022-04-06	Rotork Controls Canada LTD	PINV00029083	Réparation informatique - moteur du barrage Hollow Glen \ Réparation informatique - moteur du barrage Hollow Glen	02-460-00-414	1 638.39 $	1 638.39 $
26716	2022-04-06	RPGL AVOCATS BARRISTERS	19216	Frais juridiques - dossier 12298-171 .....\ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	645.01 $	1 518.77 $
			19214	Frais juridiques - dossier 12298-147 .....\ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	94.86 $	
			19217	Frais juridiques - dossier 12298-055 ..... \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	778.90 $	
26717	2022-04-06	SANI-TEC	199519	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	40.46 $	40.46 $
26718	2022-04-06	Ssq - Groupe Financier	AVRIL 2022	Assurances collectives - Avril 2022 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	564.44 $	17 755.41 $
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 318.56 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	337.98 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	188.56 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	494.56 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 120.50 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 712.05 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	42.26 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 069.53 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	673.16 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	300.92 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 915.69 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	8.63 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	8.57 $	
26719	2022-04-06	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-304970	Inventaire pièces réseau eau potable \ Inventaire pièces réseau eau potable	02-413-30-522	3 179.16 $	3 179.16 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05

☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26720	2022-04-06	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	MARS 2022	Cotisation syndicale - Mars 2022 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	3 960.65 $	3 960.65 $
26721	2022-04-06	SUSAN RAB	4 Lacharité	Rembousement TPAV; \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	722.50 $	722.50 $
26722	2022-04-06	Wurth Canada Limited	24769093	Achat pièces et accessoires divers \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	443.89 $	443.89 $
26723	2022-04-06	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		Inscription - Emploi Québec \ Associations et abonnements	02-413-30-494	121.00 $	121.00 $
26724	2022-04-06	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		Inscription emploi Québec - \ Associations et abonnements	02-413-30-494	121.00 $	121.00 $
26725	2022-04-06	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		Frais pour reprise d'examen - \ Associations et abonnements	02-413-30-494	121.00 $	121.00 $
26726	2022-04-14	6735240 canada inc Chelsea Pub et Biscotti	11354	Repas séance du conseil 5-avril-2022 \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	126.47 $	126.47 $
26727	2022-04-14	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	152768	Appel de service - Chauffage garage municipal \ Appel de service - Chauffage garage municipal	02-320-00-522	816.31 $	816.31 $
26728	2022-04-14	Clef Magique Enr.	17830	Achat de clé haute sécurité Medeco \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	96.40 $	482.03 $
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	192.82 $	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	192.81 $	
26729	2022-04-14	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	112909	6 CYLINDRES À AIR RESPIRABLE \ 6 CYLINDRES À AIR RESPIRABLE	03-310-02-000	9 039.42 $	10 015.76 $
				CYLINDRES À AIR RESPIRABLE	23-610-00-000	-9 039.42 $	
				CYLINDRES À AIR RESPIRABLE	23-030-00-725	10 015.76 $	
26730	2022-04-14	Construction DJL, Agence Wakefield	18006583	12 tonnes - Asphalte chaude \ 12 tonnes - Asphalte chaude	02-330-00-625	587.24 $	1 182.24 $
			18007108	12 tonnes - Asphalte chaude \ 12 tonnes - Asphalte chaude	02-330-00-625	595.00 $	
26731	2022-04-14	CONSULT'EAU	37550	analyses tertiaires mars \ analyses tertiaires mars	02-470-01-452	1 344.06 $	1 344.06 $
26732	2022-04-14	Douglas Morrison Ltee	7325	Achat d'huile \ Huile, graisse	02-330-00-633	71.18 $	213.52 $
			7341	Achat de graisse \ Huile, graisse	02-330-00-633	142.34 $	
26733	2022-04-14	EPURSOL	0000097886	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	2 430.86 $	2 430.86 $
26734	2022-04-14	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	00451741	Contrat annuel d'extermination 2022 - Garage Entretient \ Garage entretien	02-390-00-522	101.18 $	648.47 $
			00451742	Contrat annuel d'extermination 2022 - Hotel-de-Ville \ Hôtel de Ville	02-130-00-522	137.97 $	
			00451739	Contrat annuel d'extermination 2022 - Entrepot ch. Scott \ Garage municipal	02-320-00-522	114.98 $	
			00451743	Contrat annuel d'extermination 2022 - Caserne 1 \ Caserne #1	02-220-00-522	137.97 $	
			00451740	Contrat annuel d'extermination 2022 - Caserne HG \ Caserne #3	02-220-00-522	156.37 $	
26735	2022-04-14	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	637504	Fourniture de bureau - Commande du 1 avril 2022 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	16.32 $	47.80 $
			625388	Fourniture 11 mars 2022 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	31.48 $	
26736	2022-04-14	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	AVRIL 2022	Remboursement petite caisse \ Déplacement admin 85km	02-130-00-310	51.85 $	415.10 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Remb. Trop perçu bac compost	01-234-40-002	27.60 $	
				Déplacement admin. 119km	02-130-00-310	72.60 $	
				Remb. trop perçu bac recyclage	01-234-40-002	5.75 $	
				Articles de nettoyage	02-390-00-660	12.20 $	
				Fruits - Admin	02-130-00-610	18.55 $	
				repas entretient	02-390-00-610	29.65 $	
				Carte-eau	02-610-00-670	7.25 $	
				Repas entretient	02-390-00-610	23.05 $	
				Fruits - Admin.	02-130-00-610	22.55 $	
				Fonds comité social - employés	55-139-90-004	30.50 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	88.65 $	
				Repas entretient	02-390-00-610	14.60 $	
				Envoi postal biblio	02-702-30-321	10.30 $	
26737	2022-04-14	Imprimerie Vincent Ltée	112485	Réimpression 3 coroplaste Musie \ Publications	02-701-20-345	106.24 $	106.24 $
26738	2022-04-14	INTER OUTAOUAIS	300220G	CAM130; Achat de pièces \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	382.92 $	571.83 $
			300270G	CAM119, CAM122; Achat de filtres \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	37.02 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	37.02 $	
			300320G	CAM127; Achat de pièce pour freins \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	114.87 $	
26739	2022-04-14	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019211906	21 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration \ 21 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration	02-414-30-635	5 101.82 $	5 101.82 $
26740	2022-04-14	Laboratoire Micro B	10522	Divers analyse d'eau (99364 et 99365) \ Services techniques	02-414-30-444	192.13 $	493.66 $
			10737	Analyse chimique (99588) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	
			10803	Analyse chimique (99632) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	
			10804	Analyse microbiologique (99633 et 99634) \ Services techniques	02-412-30-444	75.88 $	
			10622	Analyse divers (99466 à 99469) \ Services techniques	02-412-30-444	127.91 $	
26741	2022-04-14	LES SERVICES CONSEIL GHYSLAIN ROBERT	219	Rédaction de devis techniques pour équipements - Excavatrice sur roues \ Rédaction de devis techniques pour équipements - Excavatrice	02-320-01-459	503.02 $	503.02 $
26742	2022-04-14	LOCATION BATTLEFIELD	340019668	Achat de filtre \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	29.21 $	29.21 $
26743	2022-04-14	MILL ROAD COMMUNITY SPACE	CONTRIB. 2022	Contribution annuelle \ Contribution anuelle	02-702-90-991	3 000.00 $	3 000.00 $
26744	2022-04-14	NICOLA VALENTE	D2021-01106	Cautionnement Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	515.00 $	515.00 $
26745	2022-04-14	Petro-Canada Fuels	62234	Essence ordinaire \ Essence	02-330-01-631	849.63 $	11 529.35 $
			62233	Diesel \ Diesel	02-330-02-631	1 303.67 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			61867	Diesel \ Diesel	02-330-02-631	1 144.20 $	
			61866	Essence \ Essence	02-330-01-631	499.12 $	
			61209	Diesel \ Diesel	02-330-02-631	1 239.80 $	
			61210	Essence \ Essence	02-330-01-631	499.88 $	
			60986	Diesel \ Diesel	02-330-02-631	952.19 $	
			60240	Diesel \ Diesel	02-330-02-631	794.57 $	
			60241	Essence \ Essence	02-330-01-631	676.83 $	
			54153	Diesel \ Diesel	02-330-02-631	3 569.46 $	
26746	2022-04-14	PIÈCE COURCHESNE	932-706879	Huile - Garage municipal \ Huile - Garage municipal	02-330-00-633	749.63 $	749.63 $
26747	2022-04-14	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O63204	CRÉDIT sur facture N65248 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-171.27 $	19.07 $
			866341	Guenilles pour garage municipal \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	86.17 $	
			869246	CAM127; Achat de pièces \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	104.17 $	
26748	2022-04-14	Pièces de camions JMC	052957	CAM119; Achat de lumière + pièce connexe \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	26.28 $	26.28 $
26749	2022-04-14	PLOMBERIE G. ET R. ST-CYR	40925	Réparation chauffe-eau - Centre Meredith \ Réparation chauffe-eau - Centre Meredith	02-701-27-522	865.73 $	865.73 $
26750	2022-04-14	Portes Interprovincial Inc.	28472	Film miroir pour réaménagement de l'hôtel de ville \ Film miroir pour réaménagement de l'hôtel de ville	02-130-00-522	758.84 $	3 192.78 $
			28346	Appel de service - Centre Meredith - Seuil de portes \ Appel de service - Centre Meredith - Seuil de portes	02-701-27-522	1 786.73 $	
			28498	Réparation porte Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	546.03 $	
			28533	Réparation porte \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	101.18 $	
26751	2022-04-14	RACINE MANON	REMB PAQUES	Achat divers pour activités de pâques \ Réceptions	02-160-00-493	117.98 $	117.98 $
26752	2022-04-14	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	2022-000005	Entrposage 3 abribus (décembre, janvier et février) \ Autres	02-370-00-999	519.66 $	519.66 $
26753	2022-04-14	Riobec Securité Inc.	337363	Achat de gants PVC doublé \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	98.37 $	258.98 $
			335685	Achat lunettes de sécurité & imperméables \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	43.27 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	43.25 $	
			335841	Échange de lunettes de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-81.68 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	155.77 $	
26754	2022-04-14	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201150529	CAM130; Achat de pièces \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	27.28 $	226.99 $
			201149641	Achat pièce quincaillerie divers \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	-5.49 $	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	11.03 $	

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			201149694	Achat de pinceaux - Réaménagement HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	16.87 $	
			201149698	Achat de peinture antirouille noir \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	45.95 $	
			201149640	Achat pièces quincaillerie divers \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	5.49 $	
			201151021	Achat pièces de plomberie divers \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	60.38 $	
			201150752	Achat article de quicaillerie \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	17.21 $	
			201151008	Achat de pellepour TP \ Petits outils	02-320-00-643	48.27 $	
26755	2022-04-14	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP042488	CAM116; Changement de pneus \ Ent. et réparation véhicules	02-390-01-525	110.38 $	110.38 $
26756	2022-04-14	Strongco	92151510	VOL970; Appel de service \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	469.29 $	469.29 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-33.22 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	33.22 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-41.42 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	20.71 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.71 $	
26757	2022-04-14	Toromont Cat	PS031428718	BACK14 - EGR Valve kit \ BACK14 - EGR Valve kit	02-330-03-525	1 433.70 $	1 433.70 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-101.50 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	101.50 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-126.56 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	63.28 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	63.28 $	
26758	2022-04-14	ULINE	10056836	VELCRO \ VELCRO	02-220-00-649	436.91 $	460.52 $
				Pièces et accessoires autres	02-220-00-649	23.61 $	
26759	2022-04-14	Veolia	21004935	Sonde d'oxygène - Usine d'eaux usées \ Sonde d'oxygène - Usine d'eaux usées	02-414-30-725	3 231.72 $	3 231.72 $
26760	2022-04-14	VIPOND FIRE PROTECTION	VFP191137	Appel de service - Pompe à feu \ Appel de service - Pompe à feu	02-701-27-522	4 056.32 $	4 056.32 $
26762	2022-04-20	Carle Ford Inc.	64511	CAM137; Acquisition camion FORD F250 \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	55 900.00 $	55 900.00 $
				Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	59-131-00-000	51 044.15 $	
				Affectations-excédent acc.fonct. affecté	23-810-00-000	-51 044.15 $	
26763	2022-04-22	Bouquinart	103930	Livre fr \ Livres fr	02-702-30-729	103.68 $	103.68 $
26764	2022-04-22	CORE GAZ INDUSTRIELS OUTAOUAIS INC.	400	Achat d'outils pour soudure \ Petits outils	02-320-00-643	109.23 $	109.23 $
26765	2022-04-22	CSE INCENDIE ET SECURITE INC	GP-1016-2	ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR BORNE \ ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR BORNE	59-151-10-000	5 952.79 $	6 519.08 $
				ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR BORNE	23-920-00-000	-5 952.79 $	
				ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR BORNE	23-030-00-721	6 519.08 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26766	2022-04-22	EPURSOL	0000097966	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	2 194.97 $	2 194.97 $
26767	2022-04-22	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	MARS 2022	Frais de gestion - Mars 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-162 836.42 $	159 911.26 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 899.09 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-9 773.37 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	177 508.88 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	162 836.42 $	
			15% HYDRO MA	15% hydro - Centre Meredith Mars 2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-2 925.16 $	
26768	2022-04-22	FQM Assurances	5238	Ajout Assuré additionnel - Sentier Chelsea \ Serv. tech. assurances - Responsabilité civile	02-701-50-423	401.12 $	401.12 $
26769	2022-04-22	GAUTHIER ET VINCENT ARPENTEURS-GÉOMÈTRE INC.	G4168A	Bornage lots \ Honoraires prof. autres - Services archives	02-120-00-419	709.91 $	709.91 $
26770	2022-04-22	Gauvreau Ltée	25946	CHANGER HUILE ET ENLEVER CHENILLES VTT \ CHANGER HUILE ET ENLEVER CHENILLES VTT	02-220-01-525	499.36 $	499.36 $
26771	2022-04-22	H2LAB INC	72537	analyses H2O puits 2022 \ analyses H2O puits 2022	02-470-00-452	1 475.13 $	1 502.44 $
			72538	analyses H2O puits 2022 \ analyses H2O puits 2022	02-470-00-452	27.31 $	
26772	2022-04-22	INLIBRO	2022-2023	Hébergement certificat SSL \ Hébergement certificat SSL	02-702-30-494	172.46 $	172.46 $
26773	2022-04-22	Location Lou-Pro Inc.	180272	Achat génératrice - Réseau eau potable / eaux usées \ Achat génératrice - Réseau eau potable / eaux usées	02-413-30-725	1 759.10 $	3 518.18 $
				Achat génératrice - Réseau eau potable / eaux usées	02-415-30-725	1 759.08 $	
26774	2022-04-22	MAZOUT G. BELANGER INC.	01448061	Diesel saisonnier \ Diesel	02-330-02-631	142.31 $	3 949.97 $
			01448063	Diesel saisonnier \ Diesel	02-330-02-631	2 737.97 $	
			01448062	Essence \ Essence	02-330-01-631	1 069.69 $	
26775	2022-04-22	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	752490	Rotation postes info, corrections autres problèmes \ Rotation postes info, corrections autres problèmes	02-702-30-414	346.07 $	346.07 $
26776	2022-04-22	PARAGRAPHE	217008	Livres ang. - Leacross 2021 reporté à 2022 \ Livres ang	02-702-30-729	556.91 $	556.91 $
26777	2022-04-22	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O69879	Achat de graisse pour TP \ Huile, graisse	02-330-00-633	48.60 $	153.56 $
			870418	Achat absorbant d'huile pour TP \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	17.21 $	
			869654	Achat de fourniture pour garage TP \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	87.75 $	
26778	2022-04-22	Pièces de camions JMC	053155	CAM127; Achat de pièces \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	269.02 $	1 111.39 $
			052463	CHAUFFRETTE - UNITÉ 532 \ CHAUFFERETTE - UNITÉ 532	02-220-01-525	677.20 $	
			053060	CAM130; Achat de courroie \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	165.17 $	
26779	2022-04-22	Pitney Bowes Canada	1019906250	Achat de baveuse pour timbreuse \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	7.19 $	7.19 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26780	2022-04-22	Purolator inc	450247952	Frais d'envoi de colis TP (JMJ Tech) \ Fret et messagerie	02-330-00-322	50.02 $	50.02 $
26781	2022-04-22	Riobec Securite Inc.	329433	BOTTES SÉCURITÉ - BOTTES SÉCURITÉ -	02-220-00-649	192.24 $	1 185.51 $
			338390	Bottes - Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	104.42 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	104.42 $	
			338050	Bottes - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	66.72 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	66.72 $	
			338091	Achat de chaussures - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	161.65 $	
			337962	Achat de bottes - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	244.67 $	
			337963	Achat de bottes - Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	244.67 $	
26782	2022-04-22	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201151595	Achat articles de quincaillerie (vis, rondelle) - CHELSEA EN FÊTE \ Matériaux autres	02-701-70-639	20.88 $	46.84 $
			201151239	Achat de ruban à mesurer \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	26.43 $	
			201151218	Achat de ficelle \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	8.61 $	
			201151124	Achat de pièce quincaillerie pour la caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	27.45 $	
			201151146	Retour pièces quincaillerie pour caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	-36.53 $	
26783	2022-04-22	SANIGEAR	9591	NETTOYAGE ET RÉPARATION HABIT DE COMBAT - #187 \ NETTOYAGE ET RÉPARATION BUNKER #187	02-220-01-526	130.33 $	130.33 $
26784	2022-04-22	SERVICE DU PRET ENTRE BIBLIOTHEQUE	1767184	Livre de bibliothèque endommagé \ Frais de poste	02-702-30-321	19.99 $	19.99 $
26785	2022-04-22	Shawarma Chelsea	0265008	Diner de pâques pour les employés \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-120-00-610	232.16 $	232.16 $
26786	2022-04-22	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec /	19 AVRIL 2022	Frais pour recherches dossier de conduite - service incendie \ Services tech. Autres - Vérification, recherche	02-220-05-459	636.00 $	636.00 $
26787	2022-04-22	Thibault Demolition Ltée	547353541	Enfouissement matériaux divers \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	76.00 $	76.00 $
26788	2022-04-22	Union des Municipalites du Quebec	157454	Formation sur la civilité (cadres) \ Services de formation	02-160-00-454	3 348.07 $	3 348.07 $
26789	2022-04-22	VAPOREL EAU PURE	86182	Bouteilles d'eau - Garage municipal \ Bouteilles d'eau - Garage municipal	02-320-00-610	36.00 $	73.15 $
				Bouteilles d'eau - Garage municipal	02-390-00-610	36.00 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.57 $	
26790	2022-04-22	Wurth Canada Limited	24799359	Achat de nettoyant pour freins et pièces \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	99.70 $	99.70 $
26791	2022-05-01	2963-2072 Quebec Inc.	MAI 2022	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à juillet 2022 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2022	02-451-10-446	22 583.96 $	64 376.42 $
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2022	02-452-10-446	18 587.63 $	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2022	02-452-35-446	20 695.50 $	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à juillet 2022	02-452-90-446	2 509.33 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26792	2022-05-01	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	MAI 2022	Contrat déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov. 2022 \ Déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov 2022	02-330-00-443	10 124.42 $	10 124.42 $
26793	2022-05-01	ABC MECANIQUE	1012581	VOL160; Achat de pièces boyaux hydrauliques, raccord, etc. \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	183.82 $	638.21 $
			1012552	Achat de pièces pour Balais CAT \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	454.39 $	
26794	2022-05-01	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	071599	Contrat opération et entretien usines Farm Point et C-V/Mars 2022 \ Usine eau potable Centre-Village (Janvier à juin 2022)	02-412-30-444	4 278.84 $	15 314.40 $
				Usine eaux usées Centre-Village (Janvier à juin 2022)	02-414-30-444	2 765.78 $	
				Usine eaux usées Farm Point (Janvier à juin 2022)	02-414-20-444	612.58 $	
			071866	Contrat opération et entretien usines Farm Point et C-V/Avril 2022 \ Usine eau potable Centre-Village (Janvier à juin 2022)	02-412-30-444	4 278.84 $	
				Usine eaux usées Centre-Village (Janvier à juin 2022)	02-414-30-444	2 765.78 $	
				Usine eaux usées Farm Point (Janvier à juin 2022)	02-414-20-444	612.58 $	
26795	2022-05-01	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	153549	Travauxx système de chauffage - Caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	252.93 $	252.93 $
26796	2022-05-01	BATTERIES OUTAOUAIS INC	1541	Achat de batteries pour poste pompage St-Clement \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	68.99 $	68.99 $
26797	2022-05-01	BIBLIOPRESTO.CA	4071	pretnumerique.ca cotisation base + par habitants \ pretnumerique.ca cotisation base + par habitants	02-702-30-494	475.77 $	475.77 $
26798	2022-05-01	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86202	12 mois de télécommunication pour les usines - 2022 \ 12 mois de télécommunication pour les usines	02-412-30-331	433.09 $	433.09 $
26799	2022-05-01	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	113083	ADAPTEURS 4" STORZ + BOUCHONS \ ADAPTEURS 4" STORZ + BOUCHONS	02-220-00-526	964.63 $	3 041.08 $
			113029	8 PARTIES FACIALES - MEDIUM \ 8 PARTIES FACIALES - MEDIUM	02-220-00-725	2 076.45 $	
26800	2022-05-01	Commtech	76930	Copies période du 22/02 au 11/03/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	92.52 $	329.57 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	61.68 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	118.01 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	34.32 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	23.04 $	
26801	2022-05-01	Construction DJL, Agence Wakefield	18009287	12 tonnes - Asphalte chaude \ 12 tonnes - Asphalte chaude	02-330-00-625	584.65 $	584.65 $
26802	2022-05-01	CONSULT'EAU	37647	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 $	637.49 $
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 $	
26803	2022-05-01	CORE GAZ INDUSTRIELS OUTAOUAIS INC.	461	Achat de founitures pour soudure garage TP \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	172.36 $	286.19 $
			464	Achat d'outil pour soudure TP \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	113.83 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26804	2022-05-01	CORPORATION DES FLEURONS DU QUEBEC	6278	Cotisation annuel 2022 \ Versement 2022	02-701-10-494	916.35 $	916.35 $
26805	2022-05-01	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1132310	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2022 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2022	02-220-00-517	75.42 $	265.29 $
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2022	02-130-00-517	113.14 $	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 $	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.36 $	
26806	2022-05-01	Eddynet	58800	Achat de pièces mécaniques (moyeu, ecrou, goujon de roue) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	230.53 $	230.53 $
26807	2022-05-01	Englobe Corp.	00070989	Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech \ Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech	23-040-00-721	910.51 $	910.51 $
26808	2022-05-01	EPURSOL	0000098088	Vidange des chambres de vannes - Usine d'épuration - Janv à Juin 2022 \ VVidange des chambres de vannes - Janv à Juin 2022	02-415-30-522	8 309.55 $	27 045.57 $
			0000098127	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	9 799.32 $	
			0000098039	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	8 936.70 $	
26809	2022-05-01	EQUIPEMENTS JKL INC	40745	Location de balais mécanique 01/04 au 30/04/2022 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	13 273.86 $	13 273.86 $
			40685	In/Out; Location de balais mécanique (à facturé mensuellement) \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	41 807.70 $	
			40743	In/Out; Location de balais mécanique (à facturé mensuellement) \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	-41 807.70 $	
			40742	In/Out; Location de balais mécanique (mauvais montant) \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	13 935.90 $	
			40746	In/Out; Location de balais mécanique (mauvais montant) \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	-13 935.90 $	
26810	2022-05-01	ESPACE MUNI	6339	Renouvellement abonnement annuelle Espace MUNI \ Associations et abonnements	02-120-00-494	186.26 $	186.26 $
26811	2022-05-01	EXPERIO	CHEL-2022-001	Aide projet loisirs, absence \ Aide projet loisirs, absence	02-701-10-447	9 933.84 $	9 933.84 $
26812	2022-05-01	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	210766	Commande du 20-04-2022 \ Service des finances	02-130-00-670	54.12 $	109.47 $
				Service de l'urbanisme	02-490-00-670	23.20 $	
				Service de l'urbanisme	02-610-00-670	32.15 $	
26813	2022-05-01	Francis Canada Truck Center Inc.	X100294743:01	CAM127; Achat de pièce pour control chauffage + A/C \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	421.67 $	421.67 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-29.85 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	29.85 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-37.22 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	18.61 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	18.61 $	
26814	2022-05-01	GLS	21704460	Frais envoi de colis service incendie (Technilab) \ Fret et messagerie	02-220-00-322	81.86 $	94.60 $
			21604318	Frais envoi de colis service incendie (TECHNILAB) \ Fret et messagerie	02-220-00-322	12.74 $	
26815	2022-05-01	GMS SECURITE INC	241833	Travaux à distance système de sécurité \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	30.18 $	1 920.39 $
			240854	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	427.71 $	
			240851	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	427.71 $	
			240853	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	344.93 $	
			240850	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-390-00-522	344.93 $	
			240852	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	344.93 $	
26816	2022-05-01	GRAND & TOY	S895261	Achat 4 caisses de papier 8 1/2X11 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	230.87 $	230.87 $
26817	2022-05-01	INTER OUTAOUAIS	300420G	FEU017; Achat de pièces mécaniques \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	538.98 $	166.78 $
			CM300420GA	CRÉDIT; Retour de pièce pour FEU017 (Facture 300420G) \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	-372.20 $	
26818	2022-05-01	KONE INC	962188098	Contrat entretient ascenseur - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	431.16 $	431.16 $
26819	2022-05-01	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9008492940	Copies 01/03 au 31/03/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	18.78 $	515.77 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	44.53 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	2.81 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	17.52 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	99.36 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	113.89 $	
			9008493131	Copies janvier à mars 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	109.43 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	109.45 $	
26820	2022-05-01	Laboratoire Micro B	9809	Analyse d'eau #98666 \ Services techniques	02-414-30-444	66.12 $	266.75 $
			10446	Analyses d'eau #99304-99305 \ Services techniques	02-412-30-444	75.88 $	
			10327 2022	Analyses d'eau #99186 \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	
			9940	Analyses d'eau #98789-98790 \ Services techniques	02-412-30-444	75.88 $	
26821	2022-05-01	Lauriault Electrique	3467	Travaux électrique - Usine d'eaux usées \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	192.01 $	942.23 $
			3477	Travaux électrique - Caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	505.32 $	
			3474	Travaux électrique - Caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	244.90 $	

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26822	2022-05-01	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	MAI 2022	Loyer bureaux Loisirs 2022 \ Loyer bureaux Loisirs 2022	02-701-10-511	919.80 $	919.80 $
26823	2022-05-01	Les entreprises S.A.F combustion inc	10418	Achat et installation 2e thermopompe à la bibliothèque \ Achat et installation 2e thermopompe à la bibliothèque	23-020-00-722	5 518.80 $	5 518.80 $
				Écriture 03-310-04-000 / 2e thermopompe à la bibliothèque	03-310-04-000	5 039.40 $	
				Écriture 23-610-00-000 / 2e thermopompe à la bibliothèque	23-610-00-000	-5 039.40 $	
26824	2022-05-01	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	443852	Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable \ Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable	02-412-30-522	35 295.31 $	42 510.22 $
				Écriture 03-410-00-000 / Membranes usine eau potable	03-410-00-000	-32 229.32 $	
				Écriture 59-110-00-000 / Membranes usine eau potable	59-110-00-000	32 229.32 $	
			443844	Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable \ Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable	02-412-30-522	7 214.91 $	
				Écriture 03-410-00-000 / Membranes usine eau potable	03-410-00-000	-6 588.17 $	
				Écriture 59-110-00-000 / Membranes usine eau potable	59-110-00-000	6 588.17 $	
26825	2022-05-01	LES SERVICES EXP INC.	648460	Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire \ Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier comm	23-040-50-721	24 098.76 $	38 758.07 $
			639588	Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire \ Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier comm	23-040-50-721	14 659.31 $	
26826	2022-05-01	Librairie Renaud-Bray inc.	CWQ25328005	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	430.71 $	543.95 $
			CW25328004	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	113.24 $	
26827	2022-05-01	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	CR581172	facture payé en double avec mastercard et cheque \ Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	-187.50 $	4 669.04 $
			25131	Publication avis publics pour voies navigables - Réfection ch. Rivière \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	4 856.54 $	
26828	2022-05-01		CAFÉ AVRIL	Café pour bureau (HDV) \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	119.94 $	119.94 $
26829	2022-05-01	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	2498	Publication constructo - Agrandissement HDV \ Bâtiments Administration	23-020-00-722	449.09 $	1 190.45 $
			2594	Appel d'offres - Ponceau Montrose et rouleau \ Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	399.19 $	
				Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	342.17 $	
26830	2022-05-01	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	2591295	Publication SEAO \ Publicité et information - journaux et revues	02-320-00-341	32.21 $	164.55 $
				Publicité et information - journaux et revues	02-470-00-341	1.94 $	
				Véhicules Sécurité publique	23-030-00-724	6.12 $	
				Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	51.22 $	
				Infrastructures - Sentier OUEST autoroute 5	23-040-52-721	65.56 $	
				Bâtiments Administration	23-020-00-722	7.50 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26831	2022-05-01	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	752654	Contrat annuel support informatique; 12/06 à 11/07/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	955.25 $	16 210.27 $
			752652	Contrat annuel support informatique 12/04 à 11/05/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	955.25 $	
			752653	Contrat annuel support informatique 12/05 à 11/06/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	955.25 $	
			752502	Achat de portable pour conseiller \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	23-020-00-726	1 575.67 $	
				Affectations-excédent acc.fonct. affecté	23-810-00-000	-1 438.80 $	
				Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	59-131-00-000	1 438.80 $	
			752711B	Ajustement contrat de service janvier à mars 2022 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	343.88 $	
			752711A	Contrat annuel support informatique ajustement avril à juin \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	343.90 $	
			752631	Remplacement pare-feu et installation antennes bâtiments municipaux \ Remplacement pare-feu et installation antennes bâtiments mun	23-020-00-726	2 304.96 $	
				Écriture 23-920-00-000 / Pare-feu et antennes bâtiments mun.	23-920-00-000	-2 104.74 $	
				Écriture 59-151-10-000 / Pare-feu et antennes bâtiments mun.	59-151-10-000	2 104.74 $	
			752495	Licenses diverses période du 01/04 au 30/06/2022 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	4 754.11 $	
			752619	Licenses Adobe, Creativ Cloud et Photoshop \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	1 580.90 $	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	2 138.54 $	
			752489	Câblage pour prise cuisine au garage \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	152.63 $	
			752740	Achat de mini-clavier pour bibliothèque \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-702-30-726	149.93 $	
26832	2022-05-01	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000098	Intétrêts mars régl. 183.13 et 194.13 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	4 238.74 $	4 564.88 $
			2022-000109	CARRA P5 et P6 - Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	326.14 $	
26833	2022-05-01	Oclair Environnement inc.	1057	Contrat annuelle - Entretient 2022 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	3 483.75 $	3 483.75 $
26834	2022-05-01	PARAGRAPHE	217131	Livres ang. - Leacross 2021 reporté à 2022 \ Livres ang	02-702-30-729	193.63 $	193.63 $
26835	2022-05-01	Pieces D'Auto Cote	1-1452334	CAM116; Achat de support \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	155.18 $	155.18 $
26836	2022-05-01	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	N64825	CAM118; pièces (bearing + hub assembly) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	428.81 $	495.10 $
			N77809	Achat de fournitures divers pour garage TP \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	66.29 $	
26837	2022-05-01	Pièces de camions JMC	053356	VOL160; Achat de lumières pour pelle \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	194.57 $	1 035.44 $
			053349	CAM127; Achat pièces divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	404.77 $	
			053350	CAM127; Achat de pièces divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	335.26 $	

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			053377	CAM132; Achat de pièce divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	100.84 $	
26838	2022-05-01	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	MAI 2022 (2e)	Quote-part Transcollines - 2e versement \ Contibutions organismes-TransColline + Adapté	02-370-01-970	77 109.12 $	77 109.12 $
26839	2022-05-01	Riobec Securite Inc.	338274	Vêtements - (casque de sécurité, vest, combinaison, etc) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	403.58 $	748.45 $
			338268	Bottes - Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	344.87 $	
26840	2022-05-01	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201151527	Remplacement batterie HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	45.36 $	294.08 $
			201151507	Clés \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	3.95 $	
			201151251	Clés \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	31.65 $	
			201151536	Achat de soupape pour reservoir - Caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	16.07 $	
			201151686	Achat de lames de remplacement \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	6.20 $	
			201151658	Achat bidons d'essence \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	61.37 $	
			201151739	Achat de conduit pour centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	24.13 $	
			201152010	Achat de lingettes nettoyantes pour véhicules \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	20.55 $	
			201151708	Achat de sangle à cliquet \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	43.68 $	
			201151681	Achat de ruban adhésif \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	41.12 $	
26841	2022-05-01	RONALD DUMOULON ET PASCALE SENECHALE	D2020-00660	Cautionnement Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	2 000.00 $
26842	2022-05-01	RPGL AVOCATS BARRISTERS	19492	Frais juridiques dossier 12298-147..... \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	569.13 $	569.13 $
26843	2022-05-01	SAFE CHELSEA	FONDS VERT 22	Projet communautaire - Fonds vert municipal \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	1 860.00 $	1 860.00 $
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-1 860.00 $	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	1 860.00 $	
26844	2022-05-01	SANI-TEC	199934	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	151.77 $	151.77 $
26845	2022-05-01	Spca de L'Outaouais	MAI 2022	Contrat pour contrôle animalier 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	2 540.56 $	2 540.56 $
26846	2022-05-01	Strongco	92167022	VOL160; Achat de tube \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	154.24 $	154.24 $
26847	2022-05-01	Tetra Tech qi inc	60754525	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	14 026.94 $	25 524.45 $
			60750552	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	11 497.51 $	
26848	2022-05-01	TRANE CANADA ULC	312531388	Contrat d'entretien des chillers au Centre Meredith / Janvier à sept. 2022 \ Contrat entretien chillers Centre Meredith/Janv. à oct 2022	02-701-27-522	2 414.48 $	2 414.48 $

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
26849	2022-05-01	Union des Municipalites du Quebec	154575	Frais de gestion UMQ - Carburant 01/10 au 12/31/2021 \ Diesel	02-320-02-631	8.49 $	25.45 $
				Diesel	02-330-02-631	16.96 $	
26850	2022-05-01	WSP CANADA INC	1094860	Mandat pour une étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau \ Mandat pour une étude géotechnique pour sentier du Ruisseau	02-701-50-411	14 348.88 $	48 335.49 $
			1083106	Mandat pour une étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau \ Mandat pour une étude géotechnique pour sentier du Ruisseau	02-701-50-411	33 986.61 $	
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-15 000.00 $	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	15 000.00 $	
26851	2022-05-01	XEROX CANADA LTEE	F58900709	Copies période du 28/02 au 28/03/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	33.92 $	33.92 $
26852	2022-05-01	Yvon Robert & Fils - Vente, Service & Location	22501	Réparation Débrousailleuses \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	267.55 $	348.01 $
			22508	Fils pour débrousailleuses \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	80.46 $	
						793 490.20 $	**793 490.20 $**

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
670 302 419 526	HYDRO QUEBEC - 269 CH. JEAN-PAUL-LEMIEUX (782)	2022-04-07	Électrcité période du 8 février au 6 avril 2022 \ Électricité	02-415-30-681	334.48 $	334.48 $
673 002 707 590	HYDRO QUEBEC - GARAGE ENTRETIENT 72 OLD CHELSEA (318)	2022-04-07	Électricité période du 8 février au 6 avril 2022 \ Électricité Garage entretient -	02-390-00-681	703.83 $	703.83 $
625 302 532 003	HYDRO QUEBEC - 3 CH. CHELBROOK	2022-04-05	Électricité 4 février au 4 avril 2022 \ Électricité	02-415-30-681	343.27 $	343.27 $
630 702 526 913	HYDRO QUEBEC - POMPAGE EAUX USEES 233 OLD CHELSEA (477)	2022-04-06	Électricité période du 5 février au 5 avril 2022 \ Électricité station de pompage eaux usées	02-415-30-681	207.11 $	207.11 $
AVRIL/MAI 2022	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2022-04-10	Internet période du 10/04 au 09/05/2022 \ Internet	02-220-00-335	74.68 $	74.68 $
AVRIL/MAI 2022	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2022-04-10	Internet période du 10/04 au 09/05/2022 \ Internet	02-701-50-335	74.68 $	74.68 $
MAI 2022	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2022-04-10	Télévision caserne période du 24/04 au 23/05/2022 \ Télévision caserne	02-220-00-689	75.77 $	75.77 $
AVRIL/MAI 2022	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2022-04-10	Internet période du 10/04 au 09/05/2022 \ Internet	02-415-20-335	74.68 $	74.68 $
646 002 746 787	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE EAUX USEES 50 CH. MILL (198)	2022-04-13	Électricité période du 12/02/2022 au 12/04/2022 \ Életricité station de pompage eaux usées	02-415-30-681	108.24 $	108.24 $
654 102 446 810	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2022-04-11	Électricité période du 09/03/2022 au 8/04/2022 \ Électricité caserne 1 -	02-220-00-681	1 709.53 $	1 709.53 $
654 102 446 811	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2022-04-11	Électricité période du 09/03 au 08/04/2022 \ Électricité - Hotel-de-Ville (60%)	02-130-00-681	1 897.67 $	3 162.78 $
			Électricité - Bibliothèque (40%)	02-702-30-681	1 265.11 $	
693 702 171 357	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2022-04-11	Électricité période du 09/03 au 08/04/2022 \ Électricité Centre Meredith	02-701-27-681	20 015.95 $	20 015.95 $
010683963220419	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2022-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2022 \ Téléphone Station pompage FP (St-Clément)	02-415-20-331	82.41 $	82.41 $
010683945220419	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2022-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2022 \ Téléphone Usine de traitement FP	02-414-20-331	82.41 $	82.41 $
010683957220419	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2022-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2022 \ Téléphone Station pompage FP (Rivière)	02-415-20-331	82.41 $	82.41 $
000336644220419	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2022-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2022 \ Téléphone Chalet Service FP	02-701-30-331	82.41 $	82.41 $
000334322220419	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2022-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2022 \ Téléphone Centre communautaire FP	02-701-20-331	238.70 $	238.70 $
600 001 275 759	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2022-04-19	Électricité 14/03 au 13/03/2022 \ Électricité usine d'eau potable	02-412-30-681	6 415.36 $	6 415.36 $
639 702 505 354	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2022-04-19	Électricité 15/03 au 14/04/2022 \ Électricité usine de traitement	02-414-30-681	2 845.71 $	2 845.71 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
673 002 711 999	HYDRO QUEBEC - 331 CH. RIVIERE (CENTE COMM. FP)	2022-04-20	Électricité 17/02 au 19/04/2022 \ Electricite	02-701-20-681	1 969.41 $	1 969.41 $
631 602 528 613	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; 343 CH.RIVIERE	2022-04-22	Électricité19/02 au 21/04/2022 \ Électricité	02-415-20-681	155.67 $	155.67 $
631 602 528 612	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; ST-CLEMENT	2022-04-22	Électricité 19/02 au 21/04/2022 \ Électricité	02-415-20-681	246.05 $	246.05 $
650 502 739 627	HYDRO QUEBEC - USINE TRAITEMENT FP; 341 CH. RIVIERE	2022-04-22	Électricité 19/02 au 21/04/2022 \ Électricité	02-414-20-681	999.79 $	999.79 $
					40 085.33 $	**40 085.33 $**

Liste des paiement du 05-04-2022 au 02-05-2022

Sommaire

Chèques	793 490.20 $
Chèques annulés	-454.15 $
Débit direct	40 085.33 $
	833 121.38 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-04-05
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-05-02

Imprimé le 2 mai 2022 par Laura Rendle Hobbs

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Informations du lot :

Description du lot : Factures MasterCard - Mars 2022
Statut du lot : En cours

Créé le : 2022-03-28 **Par:**
Autorisé le : **Par:**
Mis à jour le : **Par:**

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 93

Type de transaction	Facturation	Correction	Renversement
Nombre	93	0	0

Type de facturation	Facture	Note de crédit
Nombre	93	0

Montant avant taxes: 17 938.02 $
Montant de TPS : 863.05 $
Montant de TVQ : 1 427.99 $
Montant total : **20 229.06 $**

Montant Factures 20 229.06 $ **Montant Retenues** 0.00 $

Sommaire comptable de la facturation

Nom du fonds	Année	Période
Fonds des activités financières	2022	3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	768.12 $	0.00 $
02-120-00-310	Déplacement du personnel	16.00 $	0.00 $
02-120-00-494	Associations et abonnements	1 573.17 $	0.00 $
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	5.00 $	0.00 $
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	42.00 $	0.00 $
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	99.22 $	0.00 $
02-141-00-321	Frais de poste	473.74 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	136.90 $	0.00 $
02-141-00-347	Publicité et information - Site Web	104.99 $	0.00 $
02-141-00-454	Services de formation	519.69 $	0.00 $
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	45.36 $	0.00 $
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	241.94 $	0.00 $
02-320-00-454	Services de formation	1 312.34 $	0.00 $
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	813.72 $	0.00 $
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	49.52 $	0.00 $
02-320-00-643	Petits outils	706.16 $	0.00 $
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	42.30 $	0.00 $
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	738.72 $	0.00 $
02-320-01-331	Communication - Cellulaire	7.86 $	0.00 $
02-330-00-610	Aliments, boissons	2 300.22 $	0.00 $
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	812.56 $	0.00 $
02-330-01-331	Communication - Cellulaire	7.87 $	0.00 $
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 427.83 $	0.00 $
02-390-00-322	Fret et messagerie	28.12 $	0.00 $
02-390-00-494	Associations et abonnements	899.04 $	0.00 $
02-390-00-633	Huile, graisse	12.89 $	0.00 $
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	11.28 $	0.00 $
02-390-00-643	Petits outils	1 162.79 $	0.00 $
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	274.70 $	0.00 $
02-390-00-660	Articles de nettoyage	113.04 $	0.00 $
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	892.38 $	0.00 $
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	15.23 $	0.00 $
02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	314.95 $	0.00 $
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	39.89 $	0.00 $
02-610-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	629.90 $	0.00 $
02-701-10-454	Services de formation	141.73 $	0.00 $
02-701-10-494	Cotisations à des associations et abonnements	446.19 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-701-10-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	113.13 $	0.00 $
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	532.59 $	0.00 $
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	84.00 $	0.00 $
02-701-70-345	Publications	62.99 $	0.00 $
02-701-70-610	Aliments, boissons	627.74 $	0.00 $
02-702-30-321	Frais de poste	145.78 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	768.94 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	4.20 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	766.06 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	8.38 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	20 229.06 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	112.11 $
Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 3		**20 341.17 $**	**20 341.17 $**
Grand Total		**20 341.17 $**	**20 341.17 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 46
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA26QXSLRAQI
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de chargeur pour cellulaire
Nom : Amazon Corporate

Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.99 $	0.75 $	1.49 $	17.23 $	0.00 $	17.23 $	15.73 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-01-331	Communication - Cellulaire	7.49 $	5.00	0.37 $	9.98	0.75 $	8.61 $		7.86 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-330-01-331	Communication - Cellulaire	7.50 $	5.00	0.38 $	0.00	0.74 $	8.62 $		7.87 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-01-331	Communication - Cellulaire	7.86 $	0.00 $
02-330-01-331	Communication - Cellulaire	7.87 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.75 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	17.23 $
Total - Année : 2022, période : 3		**17.23 $**	**17.23 $**
Grand Total		**17.23 $**	**17.23 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 55
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA245VPJCL4I
Date facture : 2022-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat fourniture de bureau divers TP
Nom : Amazon Corporate
Date due : 2022-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.99 $	0.70 $	1.40 $	16.09 $	0.00 $	16.09 $	14.69 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	13.99 $	5.00	0.70 $	9.98	1.40 $	16.09 $		14.69 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	14.69 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.70 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.70 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	16.09 $
Total - Année : 2022, période : 3		**16.09 $**	**16.09 $**
Grand Total		**16.09 $**	**16.09 $**

No transaction : 56
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA2I3CUOACII
Date facture : 2022-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat founirture de bureau divers
Nom : Amazon Corporate
Date due : 2022-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 6
Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
63.05 $	3.15 $	6.29 $	72.49 $	0.00 $	72.49 $	66.19 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	63.05 $	5.00	3.15 $	9.98	6.29 $	72.49 $		66.19 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	66.19 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.15 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.15 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	72.49 $
Total - Année : 2022, période : 3		**72.49 $**	**72.49 $**
Grand Total		**72.49 $**	**72.49 $**

No transaction : 57
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA2KPDMAMIAI
Date facture : 2022-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de calendrier laminé
Nom : Amazon Corporate

Date due : 2022-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.99 $	1.25 $	0.00 $	26.24 $	0.00 $	26.24 $	24.99 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	24.99 $	5.00	1.25 $	0.00	0.00 $	26.24 $		24.99 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	24.99 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.25 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	26.24 $
Total - Année : 2022, période : 3		**26.24 $**	**26.24 $**
Grand Total		**26.24 $**	**26.24 $**

No transaction : 85
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA2KH3RSACII
Date facture : 2022-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de souris pour TP
Nom : Amazon Corporate

Date due : 2022-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
22.79 $	1.14 $	2.27 $	26.20 $	0.00 $	26.20 $	23.92 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	22.79 $	5.00	1.14 $	9.98	2.27 $	26.20 $		23.92 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	23.92 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.14 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.14 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	26.20 $
Total - Année : 2022, période : 3		**26.20 $**	**26.20 $**
Grand Total		**26.20 $**	**26.20 $**

No transaction : 93
No fournisseur : 1ACMQ1
No facture : 7558
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réf PO 12273; Inscription colloque annuel 2022
Nom : Association des Communicateurs Municipaux QC
Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
495.00 $	24.75 $	49.38 $	569.13 $	0.00 $	569.13 $	519.69 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-454	Services de formation	495.00 $	5.00	24.75 $	9.98	49.38 $	569.13 $		519.69 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** FORMATION **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-454	Services de formation	519.69 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	24.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	24.69 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	569.13 $
Total - Année : 2022, période : 3		**569.13 $**	**569.13 $**
Grand Total		**569.13 $**	**569.13 $**

No transaction : 61
No fournisseur : 4AIMQ1
No facture : 22031671
Date facture : 2022-03-11
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Adhésion annuelle AIMQ -
Nom : Association des Ingenieurs Municipaux du Quebec

Date due : 2022-03-11
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
293.11 $	14.66 $	29.24 $	337.01 $	0.00 $	337.01 $	307.73 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-494	Associations et abonnements	293.11 $	5.00	14.66 $	9.98	29.24 $	337.01 $		307.73 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-494	Associations et abonnements	307.73 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.66 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.62 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	337.01 $
Total - Année : 2022, période : 3		**337.01 $**	**337.01 $**
Grand Total		**337.01 $**	**337.01 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 68
No fournisseur : 4AQLM1
No facture : AQLM-695A
Date facture : 2022-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement 2022
Nom : Association Quebecoise du Loisir Municipal
Date due : 2022-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12184
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
425.00 $	21.25 $	42.39 $	488.64 $	0.00 $	488.64 $	446.19 $	446.19 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Abonnement 2022	1	Unité	488.64	Unité	425.00 $	21.25 $	42.39 $	488.64 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-494	Cotisations à des associations et abonnements	425.00 $	5.00	21.25 $	9.98	42.39 $	488.64 $	446.19 $	446.19 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-494	Cotisations à des associations et abonnements	446.19 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	21.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	21.20 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	488.64 $
Total - Année : 2022, période : 3		**488.64 $**	**488.64 $**
Grand Total		**488.64 $**	**488.64 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 80
No fournisseur : 1LOI1
No facture : AQLP-625
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Formation RH - Truc et astuce retention du personnel
Nom : ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIRS MUNICIPAL
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
135.00 $	6.75 $	13.47 $	155.22 $	0.00 $	155.22 $	141.73 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-454	Services de formation	135.00 $	5.00	6.75 $	9.98	13.47 $	155.22 $		141.73 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** FORMATION **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-454	Services de formation	141.73 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.74 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	155.22 $
Total - Année : 2022, période : 3		**155.22 $**	**155.22 $**
Grand Total		**155.22 $**	**155.22 $**

No transaction : 72
No fournisseur : 1ATPA2
No facture : 007167
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Formation - Gestion de projets en TP
Nom : ATPA- Chapitre du Québec
Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
550.00 $	27.50 $	54.86 $	632.36 $	0.00 $	632.36 $	577.43 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-454	Services de formation	550.00 $	5.00	27.50 $	9.98	54.86 $	632.36 $		577.43 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** FORMATION **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-454	Services de formation	577.43 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	27.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	27.43 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	632.36 $
Total - Année : 2022, période : 3		**632.36 $**	**632.36 $**
Grand Total		**632.36 $**	**632.36 $**

No transaction : 73
No fournisseur : 1ATPA2
No facture : 007168
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Formation - Gestion de projets TP
Nom : ATPA- Chapitre du Québec
Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
525.00 $	26.25 $	52.37 $	603.62 $	0.00 $	603.62 $	551.18 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-454	Services de formation	525.00 $	5.00	26.25 $	9.98	52.37 $	603.62 $		551.18 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** FORMATION **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-454	Services de formation	551.18 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	26.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	26.19 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	603.62 $
Total - Année : 2022, période : 3		**603.62 $**	**603.62 $**
Grand Total		**603.62 $**	**603.62 $**

No transaction : 74
No fournisseur : 1ATPA2
No facture : 007166
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Formation Innovation en technologie TF
Nom : ATPA- Chapitre du Québec
Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
175.00 $	8.75 $	17.46 $	201.21 $	0.00 $	201.21 $	183.73 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-454	Services de formation	175.00 $	5.00	8.75 $	9.98	17.46 $	201.21 $		183.73 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** FORMATION **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-454	Services de formation	183.73 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.73 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	201.21 $
Total - Année : 2022, période : 3		**201.21 $**	**201.21 $**
Grand Total		**201.21 $**	**201.21 $**

No transaction : 16
No fournisseur : 1MANC1
No facture : 221493
Date facture : 2022-03-09
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas CCUDD
Nom : BAR MANCHESTER
Date due : 2022-03-09
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.00 $	0.60 $	1.79 $	41.39 $	0.00 $	41.39 $	39.89 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	39.00 $	0.00	0.60 $	0.00	1.79 $	41.39 $		39.89 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	39.89 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.60 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.90 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	41.39 $
Total - Année : 2022, période : 3		**41.39 $**	**41.39 $**
Grand Total		**41.39 $**	**41.39 $**

No transaction : 2
No fournisseur : 1BQC1
No facture : 164462922401
Date facture : 2022-03-11
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cotisations annuelles -
Nom : Barreau du Quebec

Date due : 2022-03-11
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 498.44 $	74.92 $	149.47 $	1 722.83 $	0.00 $	1 722.83 $	1 573.17 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-00-494	Associations et abonnements	1 498.44 $	5.00	74.92 $	9.98	149.47 $	1 722.83 $		1 573.17 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-494	Associations et abonnements	1 573.17 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	74.92 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	74.74 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 722.83 $
Total - Année : 2022, période : 3		**1 722.83 $**	**1 722.83 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**1 722.83 $**	**1 722.83 $**

No transaction : 40
No fournisseur : 1BNY1
No facture : 9068
Date facture : 2022-02-17
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas TP
Nom : BENNY&CO
Date due : 2022-02-17
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
59.56 $	1.38 $	2.76 $	63.70 $	0.00 $	63.70 $	60.94 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	59.56 $	0.00	1.38 $	0.00	2.76 $	63.70 $		60.94 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	60.94 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.38 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.38 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	63.70 $
Total - Année : 2022, période : 3		**63.70 $**	**63.70 $**
Grand Total		**63.70 $**	**63.70 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 42
No fournisseur : 1BNY1
No facture : 0189
Date facture : 2022-02-22
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas TP
Nom : BENNY&CO
Date due : 2022-02-22
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
161.23 $	3.75 $	7.48 $	172.46 $	0.00 $	172.46 $	164.97 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	161.23 $	0.00	3.75 $	0.00	7.48 $	172.46 $		164.97 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	164.97 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.74 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	172.46 $
Total - Année : 2022, période : 3		**172.46 $**	**172.46 $**
Grand Total		**172.46 $**	**172.46 $**

No transaction : 86
No fournisseur : 1BVMC1
No facture : FR-18439-1
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publicité - Les voisins de Chelsea Neighbours - Mars 2022
Nom : Best Version Media Canada
Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
130.40 $	6.52 $	13.01 $	149.93 $	0.00 $	149.93 $	136.90 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	130.40 $	5.00	6.52 $	9.98	13.01 $	149.93 $		136.90 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	136.90 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.52 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.51 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	149.93 $
Total - Année : 2022, période : 3		**149.93 $**	**149.93 $**
Grand Total		**149.93 $**	**149.93 $**

No transaction : 65
No fournisseur : 1BOUC1
No facture : 809
Date facture : 2022-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas - plaisir d'hiver
Nom : BOUCANERIE CHELSEA
Date due : 2022-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
290.22 $	6.75 $	13.46 $	310.43 $	0.00 $	310.43 $	296.95 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-610	Aliments, boissons	290.22 $	0.00	6.75 $	0.00	13.46 $	310.43 $		296.95 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** LOI004 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons	296.95 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.73 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	310.43 $
Total - Année : 2022, période : 3		**310.43 $**	**310.43 $**
Grand Total		**310.43 $**	**310.43 $**

No transaction : 19
No fournisseur : 1BUGR1
No facture : 50301
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat fourniture de bureau TP
Nom : Bureau En Gros
Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
282.98 $	14.15 $	28.23 $	325.36 $	0.00 $	325.36 $	297.09 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	282.98 $	5.00	14.15 $	9.98	28.23 $	325.36 $		297.09 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	297.09 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.15 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.12 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	325.36 $
Total - Année : 2022, période : 3		**325.36 $**	**325.36 $**
Grand Total		**325.36 $**	**325.36 $**

No transaction : 22
No fournisseur : 1BUGR1
No facture : 83755
Date facture : 2022-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de bloc notes
Nom : Bureau En Gros
Date due : 2022-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.99 $	0.25 $	0.50 $	5.74 $	0.00 $	5.74 $	5.24 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	4.99 $	5.00	0.25 $	9.98	0.50 $	5.74 $		5.24 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	5.24 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.25 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	5.74 $
Total - Année : 2022, période : 3		**5.74 $**	**5.74 $**
Grand Total		**5.74 $**	**5.74 $**

No transaction : 84
No fournisseur : 1BUGR1
No facture : 15131966
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de 3 chaise pour bureau urbanisme et environnement
Nom : Bureau En Gros
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
899.97 $	45.00 $	89.77 $	1 034.74 $	0.00 $	1 034.74 $	944.85 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	599.98 $	5.00	30.00 $	9.98	59.85 $	689.83 $		629.90 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	299.99 $	5.00	15.00 $	9.98	29.92 $	344.91 $		314.95 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	314.95 $	0.00 $
02-610-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	629.90 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	45.00 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	44.89 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 034.74 $
Total - Année : 2022, période : 3		**1 034.74 $**	**1 034.74 $**
Grand Total		**1 034.74 $**	**1 034.74 $**

No transaction : 5
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 209382
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Scie à onglet
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12155
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
849.99 $	42.50 $	84.79 $	977.28 $	0.00 $	977.28 $	892.38 $	892.38 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Scie à onglet	0				849.99 $	42.50 $	84.79 $	977.28 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	849.99 $	5.00	42.50 $	9.98	84.79 $	977.28 $	892.38 $	892.38 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	892.38 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	42.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	42.40 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	977.28 $
Total - Année : 2022, période : 3		**977.28 $**	**977.28 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**977.28 $**	**977.28 $**

No transaction : 6
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 5
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat quincaillerei/petits outils divers
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
400.53 $	20.03 $	39.95 $	460.51 $	0.00 $	460.51 $	420.50 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	379.47 $	5.00	18.97 $	9.98	37.85 $	436.29 $		398.39 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	21.06 $	0.00	1.06 $	9.98	2.10 $	24.22 $		22.11 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	22.11 $	0.00 $
02-390-00-643	Petits outils	398.39 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	20.03 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	19.98 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	460.51 $
Total - Année : 2022, période : 3		**460.51 $**	**460.51 $**
Grand Total		**460.51 $**	**460.51 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 7
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 10
Date facture : 2022-02-18
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat petit outils + fourniture pour réaménagement HDV
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-02-18
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
221.40 $	11.07 $	22.08 $	254.55 $	0.00 $	254.55 $	232.43 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29.97 $	5.00	1.50 $	9.98	2.99 $	34.46 $		31.46 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-390-00-643	Petits outils	191.43 $	5.00	9.57 $	0.00	19.09 $	220.09 $		200.97 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	31.46 $	0.00 $
02-390-00-643	Petits outils	200.97 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.07 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.05 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	254.55 $
Total - Année : 2022, période : 3		**254.55 $**	**254.55 $**
Grand Total		**254.55 $**	**254.55 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 9
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 210561
Date facture : 2022-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat petit outils divers
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2022-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
121.93 $	6.10 $	12.16 $	140.19 $	0.00 $	140.19 $	128.01 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	121.93 $	5.00	6.10 $	9.98	12.16 $	140.19 $		128.01 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	128.01 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.10 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.08 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	140.19 $
Total - Année : 2022, période : 3		**140.19 $**	**140.19 $**
Grand Total		**140.19 $**	**140.19 $**

No transaction : 13
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 212273
Date facture : 2022-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat divers petit outils, quincaillerie et peinture
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2022-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
181.19 $	9.06 $	18.07 $	208.32 $	0.00 $	208.32 $	190.22 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	74.24 $	0.00	3.72 $	0.00	7.40 $	85.36 $		77.94 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	43.48 $	5.00	2.17 $	9.98	4.34 $	49.99 $		45.65 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-390-00-643	Petits outils	63.47 $	5.00	3.17 $	9.98	6.33 $	72.97 $		66.63 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	45.65 $	0.00 $
02-390-00-643	Petits outils	66.63 $	0.00 $
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	77.94 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.06 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.04 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	208.32 $
Total - Année : 2022, période : 3		**208.32 $**	**208.32 $**
Grand Total		**208.32 $**	**208.32 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 14
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 270951
Date facture : 2022-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat accessoires et articles conciergerie + huiles et graisses
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2022-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
94.09 $	4.70 $	9.39 $	108.18 $	0.00 $	108.18 $	98.78 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-633	Huile, graisse	12.28 $	5.00	0.61 $	0.00	1.23 $	14.12 $		12.89 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	3.99 $	5.00	0.20 $	9.98	0.40 $	4.59 $		4.19 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-660	Articles de nettoyage	77.82 $	5.00	3.89 $	9.98	7.76 $	89.47 $		81.70 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-633	Huile, graisse	12.89 $	0.00 $
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	4.19 $	0.00 $
02-390-00-660	Articles de nettoyage	81.70 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.70 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.70 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	108.18 $
Total - Année : 2022, période : 3		**108.18 $**	**108.18 $**
Grand Total		**108.18 $**	**108.18 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 15
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 36
Date facture : 2022-03-11
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de pièces de plomberie pour inventaire
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-03-11
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
183.42 $	9.17 $	18.30 $	210.89 $	0.00 $	210.89 $	192.57 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	183.42 $	5.00	9.17 $	9.98	18.30 $	210.89 $		192.57 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	192.57 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.17 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.15 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	210.89 $
Total - Année : 2022, période : 3		**210.89 $**	**210.89 $**
Grand Total		**210.89 $**	**210.89 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 24
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 214013
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat d'outils pour garage TP
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
83.99 $	4.20 $	8.38 $	96.57 $	0.00 $	96.57 $	88.18 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	83.99 $	5.00	4.20 $	9.98	8.38 $	96.57 $		88.18 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	88.18 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.20 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.19 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	96.57 $
Total - Année : 2022, période : 3		**96.57 $**	**96.57 $**
Grand Total		**96.57 $**	**96.57 $**

No transaction : 31
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 201042
Date facture : 2022-03-11
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de pièces pour Steamer/Pressure washer
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2022-03-11
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
320.93 $	16.05 $	32.01 $	368.99 $	0.00 $	368.99 $	336.93 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	320.93 $	5.00	16.05 $	9.98	32.01 $	368.99 $		336.93 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :** TP DÉGELEUS		**OT :**		**Équip. :**	
		0.00 $		0.00 $		0.00 $	0.00 $		0.00 $
C. Act. :	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	336.93 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	16.05 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	16.01 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	368.99 $
Total - Année : 2022, période : 3		**368.99 $**	**368.99 $**
Grand Total		**368.99 $**	**368.99 $**

No transaction : 48
No fournisseur : 1CHAP2
No facture : 220000088454
Date facture : 2022-03-10
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de sacs à poubelle
Nom : Chapman

Date due : 2022-03-10
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
29.85 $	1.49 $	2.98 $	34.32 $	0.00 $	34.32 $	31.34 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-660	Articles de nettoyage	29.85 $	5.00	1.49 $	9.98	2.98 $	34.32 $		31.34 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-660	Articles de nettoyage	31.34 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.49 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.49 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	34.32 $
Total - Année : 2022, période : 3		**34.32 $**	**34.32 $**
Grand Total		**34.32 $**	**34.32 $**

No transaction : 58
No fournisseur : 1FRES1
No facture : 00737822
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de café et savon pour vaisselle
Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.
Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
52.47 $	1.22 $	2.44 $	56.13 $	0.00 $	56.13 $	53.69 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.			52.47	$	0.00	1.22	$	0.00	2.44	$	56.13	$	53.69	$

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	53.69 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.22 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.22 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	56.13 $
Total - Année : 2022, période : 3		**56.13 $**	**56.13 $**
Grand Total		**56.13 $**	**56.13 $**

No transaction : 8
No fournisseur : 1depa2
No facture : 326894
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de crème
Nom : Dépanneur M & R

Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
6.19 $	0.00 $	0.00 $	6.19 $	0.00 $	6.19 $	6.19 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	6.19 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	6.19 $		6.19 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	6.19 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	6.19 $
Total - Année : 2022, période : 3		**6.19 $**	**6.19 $**
Grand Total		**6.19 $**	**6.19 $**

No transaction : 18
No fournisseur : 1depa2
No facture : 324515
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de crème x4
Nom : Dépanneur M & R

Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.76 $	0.00 $	0.00 $	24.76 $	0.00 $	24.76 $	24.76 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	24.76 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	24.76 $		24.76 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	24.76 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	24.76 $
Total - Année : 2022, période : 3		**24.76 $**	**24.76 $**
Grand Total		**24.76 $**	**24.76 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 25
No fournisseur : 1depa2
No facture : 207165
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de crème
Nom : Dépanneur M & R
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
18.57 $	0.00 $	0.00 $	18.57 $	0.00 $	18.57 $	18.57 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.57 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	18.57 $		18.57 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.57 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	18.57 $
Total - Année : 2022, période : 3		**18.57 $**	**18.57 $**
Grand Total		**18.57 $**	**18.57 $**

No transaction : 49
No fournisseur : 1DESR2
No facture : 9605731
Date facture : 2022-03-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de filtre
Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR
Date due : 2022-03-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

84.00	$	4.20	$	8.38	$	96.58	$	0.00	$	96.58	$	84.00	$	0.00	$				

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	84.00 $	5.00	4.20 $	9.98	8.38 $	96.58 $		84.00 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	84.00 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	4.20 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	8.38 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	96.58 $
Total - Année : 2022, période : 3		**96.58 $**	**96.58 $**
Grand Total		**96.58 $**	**96.58 $**

No transaction : 75
No fournisseur : FACE001
No facture : 759SNC7ML2
Date facture : 2022-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publications Facebook - Plaisir d'hiver
Nom : FACEBOOK INC.
Date due : 2022-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 $	1.00 $	2.00 $	23.00 $	0.00 $	23.00 $	21.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-701-70-345	Publications			20.00	$	5.00	1.00	$	9.98	2.00	$	23.00	$	21.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** LOI004 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-345	Publications	21.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	23.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**23.00 $**	**23.00 $**
Grand Total		**23.00 $**	**23.00 $**

No transaction : 76
No fournisseur : FACE001
No facture : BXFQ6CBNL2
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publications Facebook - Plaisirs d'hiver
Nom : FACEBOOK INC.
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
40.00 $	2.00 $	3.99 $	45.99 $	0.00 $	45.99 $	41.99 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-345	Publications	40.00 $	5.00	2.00 $	9.98	3.99 $	45.99 $		41.99 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** LOI004 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-345	Publications	41.99 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	45.99 $
Total - Année : 2022, période : 3		**45.99 $**	**45.99 $**
Grand Total		**45.99 $**	**45.99 $**

No transaction : 64
No fournisseur :
No facture : U726010348
Date facture : 2022-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Frais de stationnement -
Nom : FOUR POINTS BY SHERATON

Date due : 2022-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
16.00 $	0.00 $	0.00 $	16.00 $	0.00 $	16.00 $	16.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-00-310	Déplacement du personnel	16.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	16.00 $		16.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-310	Déplacement du personnel	16.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	16.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**16.00 $**	**16.00 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**16.00 $**	**16.00 $**

No transaction : 53
No fournisseur : 1DENI1
No facture : 578171
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat appui-livre
Nom : FOURNITURES DE BUREAU DENIS
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.99 $	0.75 $	1.50 $	17.24 $	0.00 $	17.24 $	15.74 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	14.99 $	5.00	0.75 $	9.98	1.50 $	17.24 $		15.74 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	15.74 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.75 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	17.24 $
Total - Année : 2022, période : 3		**17.24 $**	**17.24 $**
Grand Total		**17.24 $**	**17.24 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 54
No fournisseur : 1DENI1
No facture : 573887
Date facture : 2022-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat fourniture de bureau pour TP
Nom : FOURNITURES DE BUREAU DENIS
Date due : 2022-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
217.93 $	10.90 $	21.73 $	250.56 $	0.00 $	250.56 $	228.79 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	232.92 $	5.00	11.65 $	9.98	23.23 $	267.80 $		244.53 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-320-00-670	Crédit pour marchandise sur b/o reçu plus tard	-14.99 $	5.00	-0.75 $	9.98	-1.50 $	-17.24 $		-15.74 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	228.79 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.90 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.87 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	250.56 $
Total - Année : 2022, période : 3		**250.56 $**	**250.56 $**
Grand Total		**250.56 $**	**250.56 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 4
No fournisseur : 1HOME2
No facture : 25674
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de support pour scie
Nom : Home Depot
Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
319.00 $	15.95 $	31.82 $	366.77 $	0.00 $	366.77 $	334.91 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	319.00 $	5.00	15.95 $	9.98	31.82 $	366.77 $		334.91 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	334.91 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.95 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	15.91 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	366.77 $
Total - Année : 2022, période : 3		**366.77 $**	**366.77 $**
Grand Total		**366.77 $**	**366.77 $**

No transaction : 79
No fournisseur :
No facture : 653880089
Date facture : 2022-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Hébergement - (Assises 2022, VIlle de Québec)
Nom : HOTEL CHATEAU LAURIER QUEBEC
Date due : 2022-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
512.00 $	32.48 $	64.80 $	609.28 $	0.00 $	609.28 $	544.40 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	512.00 $	0.00	32.48 $	0.00	64.80 $	609.28 $		544.40 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	544.40 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	32.48 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	32.40 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	609.28 $
Total - Année : 2022, période : 3		**609.28 $**	**609.28 $**
Grand Total		**609.28 $**	**609.28 $**

No transaction : 78
No fournisseur : 1INTER1
No facture : IN40001256420-1
Date facture : 2022-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publicitié Siteweb
Nom : INTERNIC.CA
Date due : 2022-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
100.00 $	5.00 $	9.98 $	114.98 $	0.00 $	114.98 $	104.99 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-347	Publicité et information - Site Web	100.00 $	5.00	5.00 $	9.98	9.98 $	114.98 $		104.99 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-347	Publicité et information - Site Web	104.99 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	114.98 $
Total - Année : 2022, période : 3		**114.98 $**	**114.98 $**
Grand Total		**114.98 $**	**114.98 $**

No transaction : 17
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 303971
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigment
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
106.89 $	2.15 $	4.28 $	113.32 $	0.00 $	113.32 $	109.03 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	106.89 $	0.00	2.15 $	0.00	4.28 $	113.32 $		109.03 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	109.03 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.15 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.14 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	113.32 $
Total - Année : 2022, période : 3		**113.32 $**	**113.32 $**
Grand Total		**113.32 $**	**113.32 $**

No transaction : 21
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 403547
Date facture : 2022-02-19
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-02-19
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
88.88 $	1.78 $	3.55 $	94.21 $	0.00 $	94.21 $	90.65 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	88.88 $	0.00	1.78 $	0.00	3.55 $	94.21 $		90.65 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-330-00-610	Aliments, boissons	90.65 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.78 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.78 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	94.21 $
Total - Année : 2022, période : 3		**94.21 $**	**94.21 $**
Grand Total		**94.21 $**	**94.21 $**

No transaction : 26
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 304390
Date facture : 2022-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA

Date due : 2022-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
121.80 $	2.44 $	4.87 $	129.11 $	0.00 $	129.11 $	124.23 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	121.80 $	0.00	2.44 $	0.00	4.87 $	129.11 $		124.23 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	124.23 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.44 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.44 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	129.11 $
Total - Année : 2022, période : 3		**129.11 $**	**129.11 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**129.11 $**	**129.11 $**

No transaction : 27
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 304368
Date facture : 2022-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
173.06 $	2.28 $	4.55 $	179.89 $	0.00 $	179.89 $	175.33 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	173.06 $	0.00	2.28 $	0.00	4.55 $	179.89 $		175.33 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	175.33 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.28 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.28 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	179.89 $
Total - Année : 2022, période : 3		**179.89 $**	**179.89 $**
Grand Total		**179.89 $**	**179.89 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 28
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 304340
Date facture : 2022-03-07
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-03-07
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
92.00 $	1.84 $	3.68 $	97.52 $	0.00 $	97.52 $	93.84 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	92.00 $	0.00	1.84 $	0.00	3.68 $	97.52 $		93.84 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	93.84 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.84 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.84 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	97.52 $
Total - Année : 2022, période : 3		**97.52 $**	**97.52 $**
Grand Total		**97.52 $**	**97.52 $**

No transaction : 30
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 404122
Date facture : 2022-03-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-03-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
64.00 $	1.28 $	2.56 $	67.84 $	0.00 $	67.84 $	65.28 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	64.00 $	0.00	1.28 $	0.00	2.56 $	67.84 $		65.28 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	65.28 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.28 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.28 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	67.84 $
Total - Année : 2022, période : 3		**67.84 $**	**67.84 $**
Grand Total		**67.84 $**	**67.84 $**

No transaction : 33
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 403791
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
148.44 $	2.97 $	5.93 $	157.34 $	0.00 $	157.34 $	151.40 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	148.44 $	0.00	2.97 $	0.00	5.93 $	157.34 $		151.40 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	151.40 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.97 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.97 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	157.34 $
Total - Année : 2022, période : 3		**157.34 $**	**157.34 $**
Grand Total		**157.34 $**	**157.34 $**

No transaction : 34
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 403794
Date facture : 2022-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
79.58 $	1.59 $	3.18 $	84.35 $	0.00 $	84.35 $	81.17 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	79.58 $	0.00	1.59 $	0.00	3.18 $	84.35 $		81.17 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	81.17 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.59 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.59 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	84.35 $
Total - Année : 2022, période : 3		**84.35 $**	**84.35 $**
Grand Total		**84.35 $**	**84.35 $**

No transaction : 35
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 403817
Date facture : 2022-03-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA

Date due : 2022-03-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
70.86 $	1.42 $	2.83 $	75.11 $	0.00 $	75.11 $	72.27 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	70.86 $	0.00	1.42 $	0.00	2.83 $	75.11 $		72.27 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-330-00-610	Aliments, boissons	72.27 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.42 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.42 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	75.11 $
Total - Année : 2022, période : 3		**75.11 $**	**75.11 $**
Grand Total		**75.11 $**	**75.11 $**

No transaction : 37
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 304141
Date facture : 2022-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigment
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
75.31 $	1.47 $	2.93 $	79.71 $	0.00 $	79.71 $	76.77 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	75.31 $	0.00	1.47 $	0.00	2.93 $	79.71 $		76.77 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	76.77 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.47 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.47 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	79.71 $
Total - Année : 2022, période : 3		**79.71 $**	**79.71 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**79.71 $**	**79.71 $**

No transaction : 38
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 304140
Date facture : 2022-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
151.56 $	3.04 $	6.06 $	160.66 $	0.00 $	160.66 $	154.59 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	151.56 $	0.00	3.04 $	0.00	6.06 $	160.66 $		154.59 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	154.59 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.04 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.03 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	160.66 $
Total - Année : 2022, période : 3		**160.66 $**	**160.66 $**
Grand Total		**160.66 $**	**160.66 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 39 **Description facture** : Repas déneigement
No fournisseur : 1LABU1 **Nom** : LA BUENA
No facture : 303795 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-02-15 **Date due** : 2022-02-15 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
78.90 $	1.58 $	3.15 $	83.63 $	0.00 $	83.63 $	80.47 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	78.90 $	0.00	1.58 $	0.00	3.15 $	83.63 $		80.47 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	80.47 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.58 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.58 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	83.63 $
Total - Année : 2022, période : 3		**83.63 $**	**83.63 $**
Grand Total		**83.63 $**	**83.63 $**

No transaction : 41 **Description facture** : Repas TP
No fournisseur : 1LABU1 **Nom** : LA BUENA
No facture : 403510 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-02-18 **Date due** : 2022-02-18 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
261.58 $	5.24 $	10.46 $	277.28 $	0.00 $	277.28 $	266.81 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	261.58 $	0.00	5.24 $	0.00	10.46 $	277.28 $		266.81 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	266.81 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.24 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.23 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	277.28 $
Total - Année : 2022, période : 3		**277.28 $**	**277.28 $**
Grand Total		**277.28 $**	**277.28 $**

No transaction : 43
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 303974
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas TP
Nom : LA BUENA

Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
121.13 $	2.43 $	4.84 $	128.40 $	0.00 $	128.40 $	123.55 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	121.13 $	0.00	2.43 $	0.00	4.84 $	128.40 $		123.55 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	123.55 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.43 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.42 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	128.40 $
Total - Année : 2022, période : 3		**128.40 $**	**128.40 $**
Grand Total		**128.40 $**	**128.40 $**

No transaction : 47
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 64135
Date facture : 2022-02-17
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas TP
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-02-17
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
225.31 $	4.96 $	9.45 $	239.72 $	0.00 $	239.72 $	230.03 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	225.31 $	0.00	4.96 $	0.00	9.45 $	239.72 $		230.03 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	230.03 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.96 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.73 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	239.72 $
Total - Année : 2022, période : 3		**239.72 $**	**239.72 $**
Grand Total		**239.72 $**	**239.72 $**

No transaction : 90
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 304373
Date facture : 2022-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat repas
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
81.89 $	1.64 $	3.27 $	86.80 $	0.00 $	86.80 $	83.52 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	81.89 $	0.00	1.64 $	0.00	3.27 $	86.80 $		83.52 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-330-00-610	Aliments, boissons	83.52 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.64 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.64 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	86.80 $
Total - Année : 2022, période : 3		**86.80 $**	**86.80 $**
Grand Total		**86.80 $**	**86.80 $**

No transaction : 60
No fournisseur : 1PUBL1
No facture : 997529
Date facture : 2022-03-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Renouvellement annuelle - Publication QC
Nom : LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC
Date due : 2022-03-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
300.00 $	15.00 $	29.93 $	344.93 $	0.00 $	344.93 $	314.96 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	300.00 $	5.00	15.00 $	9.98	29.93 $	344.93 $		314.96 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	314.96 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.97 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	344.93 $
Total - Année : 2022, période : 3		**344.93 $**	**344.93 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**344.93 $**	**344.93 $**

No transaction : 69
No fournisseur : 1MAIL1
No facture : MC07094897
Date facture : 2022-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement base de donnée - Infolettre
Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE
Date due : 2022-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12270
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.21 $	2.16 $	4.31 $	49.68 $	0.00 $	49.68 $	45.36 $	45.34 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Abonnement base de donnée - Infolettre	1	Unité	43.21	Unité	43.21 $	2.16 $	4.31 $	49.68 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	43.21 $	5.00	2.16 $	9.98	4.31 $	49.68 $	45.34 $	45.36 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	45.36 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.16 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.16 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	49.68 $
Total - Année : 2022, période : 3		**49.68 $**	**49.68 $**
Grand Total		**49.68 $**	**49.68 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 92
No fournisseur : 1MCD2
No facture : 04-mars-2022
Date facture : 2022-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas TP
Nom : MCDONALD RESTAURANT
Date due : 2022-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.43 $	0.33 $	0.67 $	15.43 $	0.00 $	15.43 $	14.76 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	14.43 $	0.00	0.33 $	0.00	0.67 $	15.43 $		14.76 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	14.76 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.33 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.34 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	15.43 $
Total - Année : 2022, période : 3		**15.43 $**	**15.43 $**
Grand Total		**15.43 $**	**15.43 $**

No transaction : 66
No fournisseur : 1MEECH2
No facture : 100
Date facture : 2022-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas - Plaisir d'hiver
Nom : Meech & Munch
Date due : 2022-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
324.31 $	6.50 $	12.97 $	343.78 $	0.00 $	343.78 $	330.79 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-610	Aliments, boissons	324.31 $	0.00	6.50 $	0.00	12.97 $	343.78 $		330.79 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** LOI004 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons	330.79 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.49 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	343.78 $
Total - Année : 2022, période : 3		**343.78 $**	**343.78 $**
Grand Total		**343.78 $**	**343.78 $**

No transaction : 52
No fournisseur : 1ACRA1
No facture : RPGAT-R56342
Date facture : 2022-02-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Métal pour réparation de la pelle du BACK14
Nom : Metalium
Date due : 2022-02-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12141
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 360.00 $	68.00 $	135.66 $	1 563.66 $	0.00 $	1 563.66 $	1 427.83 $	1 427.83 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Métal pour réparation de la pelle du BACK14	0				1 360.00 $	68.00 $	135.66 $	1 563.66 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 360.00 $	5.00	68.00 $	9.98	135.66 $	1 563.66 $	1 427.83 $	1 427.83 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj. S-proj. :** **Activité :** BACK14 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 427.83 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	68.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	67.83 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 563.66 $
Total - Année : 2022, période : 3		**1 563.66 $**	**1 563.66 $**
Grand Total		**1 563.66 $**	**1 563.66 $**

No transaction : 62
No fournisseur : 4OIQC1
No facture : U726034782
Date facture : 2022-03-10
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Adhésion annuelle OIQ -
Nom : Ordre des Ingenieurs du Quebec

Date due : 2022-03-10
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
591.31 $	0.00 $	0.00 $	591.31 $	0.00 $	591.31 $	591.31 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-390-00-494	Associations et abonnements	591.31	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	591.31	$	591.31 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-494	Associations et abonnements	591.31 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	591.31 $
Total - Année : 2022, période : 3		**591.31 $**	**591.31 $**
Grand Total		**591.31 $**	**591.31 $**

No transaction : 59
No fournisseur : 1TEC3
No facture : 202223ADH00066
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cotisation annuelle - Ordre des technologues
Nom : ORDRE DES TECHNOLOGUES PROF. DU QC
Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
476.45 $	22.37 $	44.63 $	543.45 $	0.00 $	543.45 $	498.76 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	476.45 $	0.00	22.37 $	0.00	44.63 $	543.45 $		498.76 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	498.76 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	22.37 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	22.32 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	543.45 $
Total - Année : 2022, période : 3		**543.45 $**	**543.45 $**
Grand Total		**543.45 $**	**543.45 $**

No transaction : 70
No fournisseur : 1POCA1
No facture : 270903
Date facture : 2022-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publipostage
Nom : Postes Canada

Date due : 2022-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.79 $	1.99 $	3.97 $	45.75 $	0.00 $	45.75 $	41.77 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	39.79 $	5.00	1.99 $	9.98	3.97 $	45.75 $		41.77 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	41.77 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.99 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	45.75 $
Total - Année : 2022, période : 3		**45.75 $**	**45.75 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**45.75 $**	**45.75 $**

No transaction : 71
No fournisseur : 1POCA1
No facture : C172440757
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Envoi feuillet FP février
Nom : Postes Canada
Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
99.07 $	4.95 $	9.88 $	113.90 $	0.00 $	113.90 $	104.01 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	99.07 $	5.00	4.95 $	9.98	9.88 $	113.90 $		104.01 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	104.01 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.95 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.94 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	113.90 $
Total - Année : 2022, période : 3		**113.90 $**	**113.90 $**
Grand Total		**113.90 $**	**113.90 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 77
No fournisseur : 1POCA1
No facture : C172505041
Date facture : 2022-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publipostage
Nom : Postes Canada

Date due : 2022-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
451.24 $	22.56 $	45.01 $	518.81 $	0.00 $	518.81 $	473.74 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-321	Frais de poste	451.24 $	5.00	22.56 $	9.98	45.01 $	518.81 $		473.74 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-321	Frais de poste	473.74 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	22.56 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	22.51 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	518.81 $
Total - Année : 2022, période : 3		**518.81 $**	**518.81 $**
Grand Total		**518.81 $**	**518.81 $**

No transaction : 44
No fournisseur : 1PREST1
No facture : 2709499
Date facture : 2022-02-22
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat d'échelle pour garage TP
Nom : Preston Hardware

Date due : 2022-02-22
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
172.00 $	22.36 $	0.00 $	194.36 $	0.00 $	194.36 $	172.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	172.00 $	13.00	22.36 $	0.00	0.00 $	194.36 $		172.00 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-13.76 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-13.76 $		-13.76 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-320-00-643	Petits outils	13.76 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	13.76 $		13.76 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-17.15 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-17.15 $		-17.15 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.57 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	8.57 $		8.57 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-320-00-643	Petits outils	8.58 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	8.58 $		8.58 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	194.34 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.60 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.57 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	194.36 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	17.15 $
Total - Année : 2022, période : 3		**211.51 $**	**211.51 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total 211.51 $ 211.51 $

No transaction : 10
No fournisseur : 1pra1
No facture : 230504A
Date facture : 2022-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat petit outils
Nom : PRINCESS AUTO
Date due : 2022-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
29.99 $	3.90 $	0.00 $	33.89 $	0.00 $	33.89 $	29.99 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	29.99 $	13.00	3.90 $	0.00	0.00 $	33.89 $		29.99 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-2.39 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-2.39 $		-2.39 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-643	Petits outils	2.39 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	2.39 $		2.39 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-2.99 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-2.99 $		-2.99 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.49 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	1.49 $		1.49 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-643	Petits outils	1.50 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	1.50 $		1.50 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	33.88 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.51 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.49 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	33.89 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	2.99 $
Total - Année : 2022, période : 3		**36.88 $**	**36.88 $**
Grand Total		**36.88 $**	**36.88 $**

No transaction : 11
No fournisseur : 1pra1
No facture : 230504B
Date facture : 2022-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat pièces de véhicules
Nom : PRINCESS AUTO

Date due : 2022-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.48 $	1.75 $	0.00 $	15.23 $	0.00 $	15.23 $	13.48 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	13.48 $	13.00	1.75 $	0.00	0.00 $	15.23 $		13.48 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-1.08 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-1.08 $		-1.08 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1.08 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	1.08 $		1.08 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-1.34 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-1.34 $		-1.34 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.67	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	0.67	$		0.67	$
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**			**OT :**			**Équip. :**			
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	0.67	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	0.67	$		0.67	$
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**			**OT :**			**Équip. :**			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	15.23 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.67 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.67 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	15.23 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	1.34 $
Total - Année : 2022, période : 3		**16.57 $**	**16.57 $**
Grand Total		**16.57 $**	**16.57 $**

No transaction : 12
No fournisseur : 1pra1
No facture : 230504C
Date facture : 2022-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat d'articles de quincaillerie
Nom : PRINCESS AUTO
Date due : 2022-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
9.99 $	1.30 $	0.00 $	11.29 $	0.00 $	11.29 $	9.99 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-390-00-641	Articles de quincaillerie			9.99	$	13.00	1.30	$	0.00	0.00	$	11.29	$		9.99	$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**		
54-134-92-000	TPS intrants RT0001			-0.79	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	-0.79	$		-0.79	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**		
02-390-00-641	Articles de quincaillerie			0.79	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	0.79	$		0.79	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**		
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001			-1.00	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	-1.00	$		-1.00	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**		
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001			0.50	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	0.50	$		0.50	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**		
02-390-00-641	Articles de quincaillerie			0.50	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	0.50	$		0.50	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	11.28 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.51 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.50 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	11.29 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	1.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**12.29 $**	**12.29 $**
Grand Total		**12.29 $**	**12.29 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 45
No fournisseur : 1pral
No facture : 17638
Date facture : 2022-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Outils et accessoires
Nom : PRINCESS AUTO
Date due : 2022-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12193
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
700.63 $	91.08 $	0.00 $	791.71 $	0.00 $	791.71 $	700.63 $	700.63 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Accessoires	0				325.68 $	42.34 $	0.00 $	368.02 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	325.68 $	13.00	42.34 $		0.00 $	368.02 $	325.68 $	325.68 $

C. Act. : TVH - 13% **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Outils	0				374.95 $	48.74 $	0.00 $	423.69 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	374.95 $	13.00	48.74 $		0.00 $	423.69 $	374.95 $	374.95 $

C. Act. : TVH - 13% **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-56.05 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-56.05 $		-56.05 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com.** : 0.00%	**Proj S-proj.** :		**Activité** :		**OT** :		**Équip.** :	
02-320-00-643	Petits outils	29.99 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	29.99 $		29.99 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com.** : 0.00%	**Proj S-proj.** :		**Activité** :		**OT** :		**Équip.** :	
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	26.06 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	26.06 $		26.06 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com.** : 0.00%	**Proj S-proj.** :		**Activité** :		**OT** :		**Équip.** :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001			-69.88	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	-69.88	$		-69.88	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**				**Activité :**			**OT :**			**Équip. :**		
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001			34.94	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	34.94	$		34.94	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**				**Activité :**			**OT :**			**Équip. :**		
02-320-00-643	Petits outils			18.70	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	18.70	$		18.70	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**				**Activité :**			**OT :**			**Équip. :**		
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres			16.24	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	16.24	$		16.24	$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :** -				**Activité :**			**OT :**			**Équip. :**		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	423.64 $	0.00 $
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	42.30 $	0.00 $
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	325.68 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	35.03 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	34.94 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	791.71 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	69.88 $
Total - Année : 2022, période : 3		**861.59 $**	**861.59 $**
Grand Total		**861.59 $**	**861.59 $**

No transaction : 81
No fournisseur : 1REG2
No facture : 202200489482
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Recherches sur le Registre foncier
Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC

Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

1.00	$	0.00	$	0.00	$	1.00	$	0.00	$	1.00	$	1.00	$	0.00	$						

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx		% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total		Déseng.	Dépense	
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	1.00	$		1.00	$

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**1.00 $**	**1.00 $**
Grand Total		**1.00 $**	**1.00 $**

No transaction : 82
No fournisseur : 1REG2
No facture : 202200482481
Date facture : 2022-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Recherches sur le Registre foncier
Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
Date due : 2022-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
1.00	$	0.00	$	0.00	$	1.00	$	0.00	$	1.00	$	1.00	$	0.00	$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx		% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total		Déseng.	Dépense	
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	1.00	$		1.00	$

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**1.00 $**	**1.00 $**
Grand Total		**1.00 $**	**1.00 $**

No transaction : 83
No fournisseur : 1REG2
No facture : 202200616932
Date facture : 2022-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Recherches sur le Registre foncier
Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
Date due : 2022-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
3.00 $	0.00 $	0.00 $	3.00 $	0.00 $	3.00 $	3.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	3.00 $		3.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	3.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Total - Année : 2022, période : 3	**3.00 $**	**3.00 $**
Grand Total	**3.00 $**	**3.00 $**

No transaction : 87
No fournisseur : 1RENO1
No facture : X807910016020
Date facture : 2022-03-10
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réparation - LCCFAP
Nom : Reno-Depot
Date due : 2022-03-10
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12316
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
493.05 $	24.65 $	49.18 $	566.88 $	0.00 $	566.88 $	517.64 $	517.63 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Réparation - LCCFAP					493.05 $	24.65 $	49.18 $	566.88 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	493.05 $	5.00	24.65 $	9.98	49.18 $	566.88 $	517.63 $	517.64 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	517.64 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	24.65 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	24.59 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	566.88 $
Total - Année : 2022, période : 3		**566.88 $**	**566.88 $**
Grand Total		**566.88 $**	**566.88 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 88
Description facture : Réparation - LCCFAP (retour chauffe-eau)
No fournisseur : 1RENO1
Nom : Reno-Depot
No facture : X807910705457
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-03-07
Date due : 2022-03-07
No commande : 12316
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-569.05 $	-28.45 $	-56.76 $	-654.26 $	0.00 $	-654.26 $	-597.43 $	0.00 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Réparation - LCCFAP					0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0.00 $	5.00	0.00 $	9.98	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj. S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	-569.05 $	5.00	-28.45 $	9.98	-56.76 $	-654.26 $		-597.43 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0.00 $	597.43 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 $	28.45 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 $	28.38 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	654.26 $	0.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**654.26 $**	**654.26 $**
Grand Total		**654.26 $**	**654.26 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 89
No fournisseur : 1RENO1
No facture : X807880504558
Date facture : 2022-03-07
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réparation - LCCFAP (achat de chaffe-eau)
Nom : Reno-Depot
Date due : 2022-03-07
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12316
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
583.29 $	29.16 $	58.19 $	670.64 $	0.00 $	670.64 $	612.38 $	14.96 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Réparation - LCCFAP					583.29 $	29.16 $	58.19 $	670.64 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	583.29 $	5.00	29.16 $	9.98	58.19 $	670.64 $	14.96 $	612.38 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	612.38 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	29.16 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	29.10 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	670.64 $
Total - Année : 2022, période : 3		**670.64 $**	**670.64 $**
Grand Total		**670.64 $**	**670.64 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 32
Description facture : Achat de pièces pour dégeleuse TP
No fournisseur : 1rona2
Nom : Rona entrepot plateau
No facture : X807920124915
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-03-11
Date due : 2022-03-11
No commande :
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
142.83 $	7.14 $	14.25 $	164.22 $	0.00 $	164.22 $	149.95 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	142.83 $	5.00	7.14 $	9.98	14.25 $	164.22 $		149.95 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : TP DÉGELEUS **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	149.95 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.14 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.13 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	164.22 $
Total - Année : 2022, période : 3		**164.22 $**	**164.22 $**
Grand Total		**164.22 $**	**164.22 $**

No transaction : 20
Description facture : Repas TP
No fournisseur : 1SHAW2
Nom : Shawarma Chelsea
No facture : 212124
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-02-18
Date due : 2022-02-18
No commande :
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 78
Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.31 $	0.35 $	0.71 $	16.37 $	0.00 $	16.37 $	15.66 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	15.31 $	0.00	0.35 $	0.00	0.71 $	16.37 $		15.66 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	15.66 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.35 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.36 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	16.37 $
Total - Année : 2022, période : 3		**16.37 $**	**16.37 $**
Grand Total		**16.37 $**	**16.37 $**

No transaction : 29
No fournisseur : 1SHAW2
No facture : 201443
Date facture : 2022-03-11
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Shawarma Chelsea

Date due : 2022-03-11
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
17.19 $	0.40 $	0.80 $	18.39 $	0.00 $	18.39 $	17.59 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	17.19 $	0.00	0.40 $	0.00	0.80 $	18.39 $		17.59 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	17.59 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.40 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.40 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	18.39 $
Total - Année : 2022, période : 3		**18.39 $**	**18.39 $**
Grand Total		**18.39 $**	**18.39 $**

No transaction : 36
No fournisseur : 1SHAW2
No facture : 212555
Date facture : 2022-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Shawarma Chelsea

Date due : 2022-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
35.67 $	0.75 $	1.50 $	37.92 $	0.00 $	37.92 $	36.42 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	35.67 $	0.00	0.75 $	0.00	1.50 $	37.92 $		36.42 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	36.42 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.75 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	37.92 $
Total - Année : 2022, période : 3		**37.92 $**	**37.92 $**
Grand Total		**37.92 $**	**37.92 $**

No transaction : 51
No fournisseur : 1SHAW2
No facture : 2-26793
Date facture : 2022-02-17
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas - Réunion officiers service incendie
Nom : Shawarma Chelsea
Date due : 2022-02-17
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
184.39 $	3.87 $	7.73 $	195.99 $	0.00 $	195.99 $	188.25 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	184.39 $	0.00	3.87 $	0.00	7.73 $	195.99 $		188.25 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	188.25 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.87 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.87 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	195.99 $
Total - Année : 2022, période : 3		**195.99 $**	**195.99 $**
Grand Total		**195.99 $**	**195.99 $**

No transaction : 23
No fournisseur : 1SUC2
No facture : 028000048007
Date facture : 2022-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat de café pour TP
Nom : SUPER C
Date due : 2022-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
62.07 $	0.01 $	0.01 $	62.09 $	0.00 $	62.09 $	62.07 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	62.07 $	0.00	0.01 $	0.00	0.01 $	62.09 $		62.07 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	62.07 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.01 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.01 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	62.09 $
Total - Année : 2022, période : 3		**62.09 $**	**62.09 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**62.09 $**	**62.09 $**

No transaction : 63
No fournisseur :
No facture : 1877943
Date facture : 2022-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Frais pour envoi de colis
Nom : SURE HULL (FEDEX)
Date due : 2022-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
26.79 $	1.34 $	2.67 $	30.80 $	0.00 $	30.80 $	28.12 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-322	Fret et messagerie	26.79 $	5.00	1.34 $	9.98	2.67 $	30.80 $		28.12 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-322	Fret et messagerie	28.12 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.34 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.34 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	30.80 $
Total - Année : 2022, période : 3		**30.80 $**	**30.80 $**
Grand Total		**30.80 $**	**30.80 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

No transaction : 91
No fournisseur : 2THT2
No facture : 27 février 2022
Date facture : 2022-02-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas TP
Nom : TIM HORTON

Date due : 2022-02-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.69 $	0.25 $	0.50 $	11.44 $	0.00 $	11.44 $	10.94 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	10.69 $	0.00	0.25 $	0.00	0.50 $	11.44 $		10.94 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	10.94 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.25 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	11.44 $
Total - Année : 2022, période : 3		**11.44 $**	**11.44 $**
Grand Total		**11.44 $**	**11.44 $**

No transaction : 50
No fournisseur : 1VIAR2
No facture : AFT177
Date facture : 2022-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Transport pour maire au Assises 2022 - Via Rail
Nom : Via Rail Canada Inc

Date due : 2022-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
198.00 $	25.74 $	0.00 $	223.74 $	0.00 $	223.74 $	198.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	198.00 $	13.00	25.74 $	0.00	0.00 $	223.74 $		198.00 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-15.84 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-15.84 $		-15.84 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	15.84 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	15.84 $		15.84 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-19.75 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-19.75 $		-19.75 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.87 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	9.87 $		9.87 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	9.88 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	9.88 $		9.88 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	223.72 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.90 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.87 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	223.74 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 $	19.75 $
Total - Année : 2022, période : 3		**243.49 $**	**243.49 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Grand Total	**243.49 $**	**243.49 $**

No transaction : 67
Description facture : Achat de stores pour nouveau bureau loisirs
No fournisseur : 1WMT2
Nom : WALMART
No facture : 2522239003109
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-02-21
Date due : 2022-02-21
No commande :
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
107.76 $	5.39 $	10.75 $	123.90 $	0.00 $	123.90 $	113.13 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	107.76 $	5.00	5.39 $	9.98	10.75 $	123.90 $		113.13 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	113.13 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.39 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.38 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	123.90 $
Total - Année : 2022, période : 3		**123.90 $**	**123.90 $**
Grand Total		**123.90 $**	**123.90 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 1
Description facture : Abonnement Zoom conférence
No fournisseur : 1ZOO1
Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC
No facture : INV134992831
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-02-26
Date due : 2022-02-26
No commande :
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 $	1.00 $	2.00 $	23.00 $	0.00 $	23.00 $	21.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00 $	5.00	1.00 $	9.98	2.00 $	23.00 $		21.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	23.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**23.00 $**	**23.00 $**
Grand Total		**23.00 $**	**23.00 $**

No transaction : 3
Description facture : Abonnement 2e compte Zoom conférence
No fournisseur : 1ZOO1
Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC
No facture : INV137676353
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-03-12
Date due : 2022-03-12
No commande :
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastercard
Date du lot : 2022-03-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-14
Heure : 16:17:54
Numéro de lot : 2044

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 $	1.00 $	2.00 $	23.00 $	0.00 $	23.00 $	21.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00 $	5.00	1.00 $	9.98	2.00 $	23.00 $		21.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	23.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**23.00 $**	**23.00 $**
Grand Total		**23.00 $**	**23.00 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : TPS/TVQ
Date du lot : 2022-03-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Date : 2022-04-26
Heure : 14:50:11
Numéro de lot : 2064

Informations du lot :

Description du lot : Rapport TPS/TVQ Janvier-Mars 2022
Statut du lot : En cours

Créé le : 2022-04-26 **Par:**
Autorisé le : **Par:**
Mis à jour le : **Par:**

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 1

Type de transaction	Facturation	Correction	Renversement
Nombre	1	0	0

Type de facturation	Facture	Note de crédit
Nombre	1	0

Montant avant taxes:	20 934.80 $
Montant de TPS :	0.00 $
Montant de TVQ :	0.00 $
Montant total :	**20 934.80 $**

Montant Factures 20 934.80 $ **Montant Retenues** 0.00 $

Sommaire comptable de la facturation

Nom du fonds	Année	Période
Fonds des activités financières	2022	3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 $	76 523.62 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.00 $	3 854.43 $
54-134-95-000	Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	143 627.88 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 $	79 625.59 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	0.00 $	7 689.57 $
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	0.00 $	20 934.80 $
55-132-92-000	TPS exigible RT0001	3 632.43 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : TPS/TVQ
Date du lot : 2022-03-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Date : 2022-04-26
Heure : 14:50:11
Numéro de lot : 2064

55-132-93-000	TPS exigible RT0002	10 831.85 $	0.00 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	8 888.90 $	0.00 $
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	21 646.95 $	0.00 $
Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 3		**188 628.01 $**	**188 628.01 $**

Nom du fonds	Année	Période
Fonds des activités financières	2022	5

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-111-13-000	BNC - Chèques en circulation	0.00 $	20 934.80 $
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	20 934.80 $	0.00 $
Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 5		**20 934.80 $**	**20 934.80 $**
Grand Total		**209 562.81 $**	**209 562.81 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : TPS/TVQ
Date du lot : 2022-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-26
Heure : 14:50:11
Numéro de lot : 2064

No transaction : 1
No fournisseur :
No facture : TPS/TVQ MARS
Date facture : 2022-03-31
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : PMT Electronique

Description facture : Rapport TPS/TVQ Janvier à Mars 2022
Nom : REVENU QUEBEC
Date due : 2022-03-31
Date due retenue :
Date de paiement : 2022-05-02

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20 934.80 $	0.00 $	0.00 $	20 934.80 $	0.00 $	20 934.80 $	20 934.80 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	-3 854.43 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-3 854.43 $		-3 854.43 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
55-132-93-000	TPS exigible RT0002	10 831.85 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	10 831.85 $		10 831.85 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	-7 689.57 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-7 689.57 $		-7 689.57 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	21 646.95 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	21 646.95 $		21 646.95 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-76 523.62 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-76 523.62 $		-76 523.62 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
55-132-92-000	TPS exigible RT0001	3 632.43 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	3 632.43 $		3 632.43 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-134-95-000	Rapport TPS à recevoir- Municipalité	72 891.19 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	72 891.19 $		72 891.19 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	-79 625.59 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-79 625.59 $		-79 625.59 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Mars
Référence du lot : TPS/TVQ
Date du lot : 2022-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-04-26
Heure : 14:50:11
Numéro de lot : 2064

55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001		8 888.90	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	8 888.90	$		8 888.90 $
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**	
54-134-95-000	Rapport TVQ à recevoir- Municipalité		70 736.69	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	70 736.69	$		70 736.69 $
C. Act. :	Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**				**OT :**			**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 $	76 523.62 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.00 $	3 854.43 $
54-134-95-000	Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	143 627.88 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 $	79 625.59 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	0.00 $	7 689.57 $
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	0.00 $	20 934.80 $
55-132-92-000	TPS exigible RT0001	3 632.43 $	0.00 $
55-132-93-000	TPS exigible RT0002	10 831.85 $	0.00 $
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	8 888.90 $	0.00 $
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	21 646.95 $	0.00 $
Total - Année : 2022, période : 3		**188 628.01 $**	**188 628.01 $**

Année : 2022, période : 5

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-111-13-000	BNC - Chèques en circulation	0.00 $	20 934.80 $
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	20 934.80 $	0.00 $
Total - Année : 2022, période : 5		**20 934.80 $**	**20 934.80 $**
Grand Total		**209 562.81 $**	**209 562.81 $**

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

AVRIL 2022

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-320-00-522	Entretient Réparation - Bâtiments et terrains	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec	4 376.60 $	
02-451-10-453	Serv. Tech. - services scientifiques et génie	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec	1 874.46 $	
02-452-10-453	Serv. Tech. - services scientifiques et génie	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec	1 874.46 $	
02-452-35-453	Serv. Tech. - services scientifiques et génie	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec	1 874.48 $	
03-310-04-000	Affect. Activités d'investissement -administration	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec		10 000.00 $
23-020-00-726	Ameub., équip. Bureau info. & Comm. -Administration	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec		10 000.00 $
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2022-04-25	Unité chauffage brisée garage et étude PGMR collec		10 000.00 $

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-10-141	Salaire régulier	2022-04-20	Assistance techinique sur divers projets		900.00 $
02-701-10-447	Services technique -Loisirs et culture	2022-04-20	Assistance techinique sur divers projets	900.00 $	

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-220-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2022-04-14	Remplacement casque de combat car expiré		2 000.00 $
02-220-00-643	Petits outils	2022-04-14	Remplacement casque de combat car expiré		3 800.00 $
02-220-00-725	Immob. / machineries, outillage & équip	2022-04-14	Remplacement casque de combat car expiré		3 000.00 $
02-220-01-525	Ent. et réparation véhicules	2022-04-14	Remplacement casque de combat car expiré		5 200.00 $
02-220-02-525	Entretient et réparation - Véhicules pneus	2022-04-14	Remplacement casque de combat car expiré		2 000.00 $
02-220-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2022-04-14	Remplacement casque de combat car expiré	16 000.00 $	
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	2022-04-19	Pour combler poste 726 - Achat de chaises		300.00 $
02-610-00-726	Vêtements, chaussures et accessoires	2022-04-19	Pour combler poste 726 - Achat de chaises	300.00 $	
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	2022-04-19	Pour combler dépenses poste 650 (vêtements)		300.00 $
02-610-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2022-04-19	Pour combler dépenses poste 650 (vêtements)	300.00 $	
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2022-04-25	Transfert Budgétaire - Ressources Humaines		70.00 $
02-160-00-726	Bien durables - Ameublement, équip. Bureau	2022-04-25	Transfert Budgétaire - Ressources Humaines	70.00 $	
02-220-00-494	Cotisations à des associations et abonnement	2022-04-27	Congrès 2022	500.00 $	
02-220-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2022-04-27	Congrès 2022		500.00 $
02-160-00-310	Frais de déplacement du personnel	2022-04-28	Transfert Budgétaire RH (ameublement)		200.00 $
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2022-04-28	Transfert Budgétaire RH (ameublement)	150.00 $	
02-160-00-726	Bien durables - Ameublement, équip. Bureau	2022-04-28	Transfert Budgétaire RH (ameublement)	50.00 $	

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
23-510-00-000	Financement l.t. activités investissement	2022-04-04	Utilisation surplus politique dette		15 000.00 $
23-710-00-000	Affectations-excédent acc fonct. Non-affec	2022-04-04	Utilisation surplus politique dette	15 000.00 $	
02-701-50-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2022-04-22	Étude géotech. sentier EST A5/Ajout fonds vert mun	15 000.00 $	
03-510-10-002	Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	2022-04-22	Étude géotech. sentier EST A5/Ajout fonds vert mun		15 000.00 $
03-510-10-002	Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	2022-04-22	Paiement #1 SAFE Chelsea - Fonds vert municipal		1 860.00 $
02-470-01-971	Transfert autres organisme-Fonds vert municipal	2022-04-22	Paiement #1 SAFE Chelsea - Fonds vert municipal	1 860.00 $	
02-412-30-522	Entretient Réparation - Bâtiments et terrains	2022-04-26	Remplacement et nettoyage membranes/Réso.118-22	77 403.03 $	
03-410-00-000	Affectations Excédent acc. De fonct. Non-affecté	2022-04-26	Remplacement et nettoyage membranes/Réso.118-22		77 403.03 $
01-234-47-000	Déchets domestiques - commerces	2022-04-26	Collecte matières résiduelles commerces/Fév. 2022	350.00 $	
01-234-48-000	Recyclage - commerces	2022-04-26	Collecte matières résiduelles commerces/Fév. 2022	497.50 $	
02-451-10-446	Contrat cueillette / Déchets domestique	2022-04-26	Collecte matières résiduelles commerces/Fév. 2022	350.00 $	
02-452-10-446	Contrat de cueillette / Matières recyclables	2022-04-26	Collecte matières résiduelles commerces/Fév. 2022	497.50 $	

01-000-00-000	Revenus
01-**279**-00-000	Autres revenus - autres
01-**381**-00-000	Autres transferts - fonctonnement
02-000-00-000	Charges
02-**110**-00-000	Conseil
02-**120**-00-000	Greffe et application de la loi
02-**130**-00-000	Gestion financièere et administrative
02-**141**-00-000	Communications
02-**160**-00-000	Gestion du personnel
02-**220**-00-000	Sécurité incendie
02-**320**-00-000	Transport - voirie municipale
02-**330**-00-000	Transport - enlèevement de la neige
23-000-00-000	Investissement
23-**020**-00-000	Administration générale
23-**030**-00-000	Sécurité publique
23-**040**-00-000	Transport
23-**050**-00-000	Hygiène de milieu
23-**080**-00-000	Loisirs & culture
23-**610**-00-000	Affectation - activités de fonctionnement
23-**510**-00-000	Financement à long term des activités d'investissement
02-**340**-00-000	Transport - éclairage des rues
02-**390**-00-000	Transport - Autres
02-**412**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-**413**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable
02-**414**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées
02-**415**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût
02-**451**-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-**490**-00-000	Hygièene de milieu - autres
02-**610**-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-**631**-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-**701**-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-**702**-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
03-**110**-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
03-**310**-00-000	Affectation - activités d'investissement
21-000-00-000	Revenus
21-**490**-00-000	Autres revenus - autres
23-**910**-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-**920**-00-000	Affectation - fond de roulement
03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la visioconférence du 11avril 2022

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the April 11, 2022, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9 a.m.

PRÉSENT / PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor)
~ Mme Céline Gauthier (Directrice du service des finances/ Finance Director) ~ Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer) et Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)
Également présente Me Sheena Ngalle Miano (Repsonsable de la Greffe)

ABSENCE / ABSENT

M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 14 mars 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

The minutes of the meeting held on March 14, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 14 mars 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

- **Plan Stratégique – Services professionnels**
  Le directeur général informe les membres du comité qu'ils ont trouvé une personne qui pourrait faire le travail et vise octroyer le contrat pour les services professionnel à l'automne.
- **Stratégie pour achat de terrains municipaux**
  La directrice des finances informe les membres qu'elle travaille sur une offre d'achat avec les directeurs concerné.
- **Relance économique des commerçants**
  La directrice des finances a discuté avec le directeur des travaux public et il aimerait avoir plus d'informations concernant le projet afin d'aller de l'avant.
- **Aide financière à un organisme pour achat de terrain à des fins de conservation écologiques**
  Le maire informe les membres du comité qu'il n'a pas encore eu de suivi de la part de l'organisme concernant ce dossier.
- **Orientation des membres du conseil sur les points à inclure dans la présentation publique de la dette et du budget**
  La directrice des finances informe les membres qu'elle a discuté avec les directeurs des divers services afin de soulever le point dans leurs différents comités. La maire suggère d'avoir une petite rencontre afin de faire un sommaire de la situation de la dette et de répondre aux questions des membres du conseil afin de les sensibiliser aux

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Committee members shared comments on the follow-up of March 14, 2022, minutes and more specifically on the following items:

- **Strategic Plan – Professional services**
  The Director General informs members of the committee that they have found someone who could do the required work and aim to grant the contract for services in the fall
- **Strategy for purchasing municipal land**
  The Director of Finance informs members of the committee that she is working on an offer to purchase with concerned directors.
- **Economic recovery of businesses**
  The director of finance has spoken with the Director of Public works, and he would like more information regarding the project before going forward.
- **Financial assistance for an organization for purchase of land for ecological conservation purposes**
  The maire informs committee members that there has not yet been any follow-up from the organization concerning this matter
- **Orientation of council members on points to be included in the public presentation for debt and the budget**
  The Director of finance informs members that she has spoke with the various directors to have this point added to their various committees. The maire suggests having a small meeting in order to summarize the municipalities debt and answer any questions from council member in order to make

réalités de la situation de la dette et les préparations budgétaires.

- **Budgets participatifs**
  Le maire réitère que la municipalité a déjà des éléments de budget participatifs ainsi que l'importance d'informer le publique. Il mentionne que nous avons plusieurs fonds qui permets la municipalité de stimuler les initiatives communautaires. La directrice des finances suggère d'établir une stratégie afin de mieux informer le publique des fonds disponibles ainsi les critères requis.

them aware of the realities of budget preparations and municipal debt.

- **Discretionary budgets**
  The maire reiterates that the municipality already has participatory budgets as well as the importance of keeping the public informed. He mentions that there are various funds that allow the municipality to stimulate community initiatives. The Director of Finance suggests establishing a strategy to keep the public better informed of the funds available as well as the criteria required.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

- **Présentation du rapport financier 2021- non final**
  La directrice des finances présente la première ébauche des états financiers 2021. Il y a encore quelques petits ajustements à faire pour finaliser le rapport. Elle informe les membres du comité qu'il y a un excédent pour l'année 2021.

- **Politique de gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés**
  La directrice des finances explique que selon la politique 25% pour l'excédent doit être réservé pour le remboursement de la dette à long terme

- **Excédents 2021 - non final**
  La directrice des finances présente les détails de l'excédent 2021. Elle demande une recommandation des membres du comité pour l'utilisation de l'excédent 2021. Le comité recommande d'utiliser une portion de l'excédent pour l'achat de terrain à des fins municipal.

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

- **Presentation of 2021 financial report – not final**
  The Director of Finance presents the first draft of the 2021 financial report. There are still a few adjustments to be made to finalise the report. She informs committee members that there is a surplus for 2021

- **Long-term debt and accumulated surplus management policy**
  The Director of Finance informs committee members that as per the policy, 25% of the surplus must be reserved for reimbursement of long-term debt

- **2021 Surplus – not final**
  The Director of Finance presents the details of the 2021 surplus. She requests a recommendation from committee members on how to use the funds. The committee members recommend using a portion of the surplus for the purchase of land for municipal use.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

- **MAJ no.3 MRC pour 2021 et 2022**
  La directrice des finances présente les résultats de la dernière mise à jour du rôle.

- **Taxation selon catégorie d'immeubles**
  Les membres du comité discutent la taxation selon les catégories d'immeuble ainsi que les changements possibles advenant des futurs changements au règlement d'urbanisme.

- **Taxes différées pour les ainés**
  Les membres du comité discutent la possibilité d'un program des taxes différer afin d'aider les ainés. Le conseiller M Blais souligne l'importance d'offrir du support aux ainés du territoire considérant les hausses d'évaluation et de taxes au cours des années.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

- **MRC update no. 3 for 2021 and 2022**
  The director of Finance presents the results of the lastest update of the assessment role.

- **Taxation for different categories of immovables**
  Members of the committee discuss taxation according to the different immovable categories as well as possible changes to come in the event of changes to town planning by-laws.

- **Tax deferral for senior residents**
  Members of the committee discuss the possibility of a ta deferral program for seniors. Councillor Blais underlines the importance of offering support to seniors in the community considering the increase in assessments and taxes over the years.

6.0 MISE À JOUR CCN

La directrice des finances informe les membres du comité des dernier développement dans le dossier.

6.0 UPDATE ON NCC

The Director of Finance informs members of the committee of the latest developments.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

Le maire informe le comité que nous avons appliqué sur une subvention en lien avec le transport actif. Me Miano demande s'il y a d'autre subvention sur laquelle la municipalité voulait appliquer. La directrice des finances mentionne quelques subventions à garder en tête pour les années à venir.

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

The mayor informs the committee that the municipality has applied for a grant regarding transportation. Me Miano asks if there are any other grants that the municipality would like to apply for. The Director of Finance mention a few that should be kept in mind for years to come.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

Les derniers suivis sont présentés au comité. Les membres du comité discutent de certaines mises à jour pertinentes dans quelques dossiers.

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

The latest developments are presented to committee members. Members discuss a few pertinent updates in some of the cases.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

Résolution à obtenir pour l'achat de terrain municipale ainsi que l'utilisation de l'excédent afin de financer l'achat.

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

Resolution to obtain from council for purchase of land for municipal use as well as use of surplus for the transaction.

10.0 AUTRES

- **Suivi trimestriel pour le conseil**
  La directrice des finances mentionne que les suivis sont déjà faits sur une base mensuelle.

- **Stratégie pour faire face à l'inflation**
  Le maire et les membres du comité discutent que nous devons avoir des stratégies à faire face à l'inflation si celle-ci continue à augmenter. La directrice des finances explique que les directeurs prennent compte de l'inflation lors de la préparation budgétaire.

- **Suivi Cargo – Hôtel-de-Ville**
  Le maire et les membres discutent des différentes possibilités pour l'agrandissement de l'hôtel-de-ville

- **Retour en présentiel – réunion CCF**
  Les membres aimeraient garder les réunions virtuelles en allant de l'avant.

- **Paiements par carte de crédit**
  La directrice des finances mentionne la possibilité d'offrir les paiements par carte de crédit aux citoyens pour les services publics. Les membres du comité sont d'accord d'offrir le service aux citoyens et aimerait aller de l'avant avec les recherches afin de le mettre en œuvre.

10.0 OTHERS

- **Quarterly follow-up for the council**
  The Director of Finance mentions that the follow-ups are already done monthly.

- **Strategies to cope with inflation**
  The mayor and committee members discuss that we must have strategies to cope with inflation if it continues to rise. The Director of Finance explains that the directors take inflation into account during budget preparations.

- **Follow-up Cargo – Town Hall**
  The mayor and committee members discuss different possibilities for expansion of the Town Hall.

- **FAC – Return to in person meetings**
  Committee members discuss the return to in person committee meetings. The unanimously agree to keep FAC meetings virtual going forward.

- **Payment by credit card**
  The Director of Finance mentions the possibility to offer payments by credit card for various municipal services. The committee members agree with offering this option and agree to continue looking into how it may be implemented.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 9 mai à 9h.

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

The date of the next meeting will be May 9, 2022, at 9 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 10h51

12.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 10:51a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR / **RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

.....

Laura Rendle Hobbs, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR / **RECORD OF MINUTES SIGNED BY**

.....

Pierre Guénard, président

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the April 6, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h09 pm.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:09 pm.

PRÉSENTS / **PRESENT**

Kimberly Chan (conseillère / Councillor) et/and Christopher Blais (conseiller / Councillor)
Nicole Desroches ~ Marc Monette ~ George Claydon
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS / **REGRETS**

David Maloney ~ Hervé Lemaire

AUTRES / **OTHERS**

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mme. Nicole Desroches, seconded by M. Marc Monette and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 9 mars 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. George Claydon et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 mars 2022 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held March 9, 2022

IT IS PROPOSED by M. Marc Monette, seconded by M. George Claydon and resolved that the minutes of the ordinary meeting held March 9, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Les requérants des dossiers 4.1, 6.1 et 6.3 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.

La période de questions s'est terminé à 19h50

3.0 QUESTION PERIOD

Applicants of files 4.1,6.1 and 6.3 were present and answered questions from the members of the PSDAC

The question period was over at 7:50 pm.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

4.1 2021-20064
Lot 5 989 801 au cadastre du Québec
185, chemin d'Old Chelsea

Avant-projet de lotissement :

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer six (6) lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'implantation préparé par l'architecte Dominique Valiquette, fichier DVA21.026, daté du 26 mai 2021 et révisé le 23 février 2022;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement 637-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable et que des questions ont été soulevées quant à l'architecture proposée;

IL EST DONC CONVENU de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

PIIA :

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver six (6) bâtiments mixtes commerciaux et résidentiels;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants et projetés;

ATTENDU QUE l'architecture proposée permet de s'intégrer avec le bâtiment existant au 181, chemin d'Old Chelsea et l'architecture approuvée au 193, chemin Old Chelsea;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable et que certaines questions ont été soulevées dont :

- Pour la cour avant (entre le bâtiment et le chemin d'Old Chelsea), présenter un aménagement paysager plus naturel, sans bac de plantations, puisque ceux-ci donnent un look plutôt suburbain;

4.0 MULTIPLE REQUESTS

4.1 2021-20064
Lot 5 989 801 au cadastre du Québec
185, chemin d'Old Chelsea

Preliminary subdivision proposal:

WHEREAS the owner of lot 5 989 801 of the cadastre of Quebec, property also known as 185, chemin d 'Old Chelsea has requested the approval of a preliminary subdivision proposal, in order to create six (6) lots from of the existing lot, as shown on the implantation plan prepared by architect Dominique Valiquette, file DVA21.026, dated May 26, 2021, and revised February 23rd, 2022;

WHEREAS the proposed subdivision complies with subdivision by-law 637-05;

WHEREAS members have reviewed the analysis report submitted on April 3, 2022 by the Planning and Sustainable Development Department and questions have been raised regarding the proposed architecture;

IT IS THEREFORE PROPOSED to request modifications to the architecture of the project and that this file be presented at a subsequent CCUDD.

POSTPONED

SPAIP:

WHEREAS the owner of Lot 5 989 801 of the Québec cadastre, property also known as 185, chemin d 'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to approve six (6) mixed commercial and residential buildings.

WHEREAS the proposed materials are similar to those of the surrounding and proposed buildings.

WHEREAS the proposed architecture allows for integration with the existing building at 181, chemin d'Old Chelsea and the approved architecture at 193, chemin d' Old Chelsea;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on April 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department and that certain questions were raised such as:

- For the front yard (between the building and chemin d'Old Chelsea), present a more natural landscaping, without planting boxes, since these give a rather suburban look;

- Pour le mur latéral est donnant sur l'allée de circulation, effectuer 2 ou 3 propositions de jeux de matériaux, de texture et de couleurs visant à animer le mur. Il est suggéré d'utiliser les couleurs prévues sur les autres élévations;
- Pour la cour arrière, garder la portion sud-ouest la plus naturelle possible : conservation des arbres, non excavation, garder la roche mère comme mur de soutènement là où c'est possible;
- Pour le mur de soutènement situé au sud de l'aire de stationnement, le prévoir avec un certain esthétique, avec des matériaux noble (pas de gabions). Il devra être dessiné par un ingénieur. Il faudrait présenter une élévation du mur à l'échelle tenant compte des niveaux du terrain et une coupe longitudinale et transversale de celui-ci.

IL EST DONC CONVENU de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

Dérogation mineure :

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre:

- un bâtiment d'une hauteur de 12,75 m ou 13, 26 m, au lieu de 12 m;
- un bâtiment situé à 2.11 m et 3.64 m d'une aire de stationnement au lieu de 6 m;
- des bacs à déchets et des remises à vélos dans la marge latérale pour le lot 5.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable et que quant à l'architecture proposée et l'ensemble du projet;

IL EST DONC CONVENU de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

- For the east side wall facing the driveway, make 2 or 3 proposals for the use of materials, texture and colors to animate the wall. It is suggested to use the colors provided on the other elevations;
- For the backyard, keep the southwest portion as natural as possible: keep the trees, do not excavate, keep the bedrock as a retaining wall where possible;
- For the retaining wall located south of the parking area, plan it with a certain aesthetic, with noble materials (no gabions). It should be designed by an engineer. A scaled elevation of the wall should be presented, taking into account the levels of the land and a longitudinal and transversal section of the wall.

IT IS THEREFORE AGREED to request modifications to the architecture of the project and that this file be presented to a subsequent PSDAC meeting.

POSTPONED

Minor exemption:

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 989 801 of the Québec cadastre, property also known as 185, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing:

- a building with a height of 12.75 m or 13.26 m, instead of 12 m;
- a building located at 2.11 m and 3.64 m from a parking area instead of the standard 6 m;
- garbage bins and bicycle sheds in the side setback for lot 5.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on April 3, 2022 by the Planning and Sustainable Development Department and that as for the proposed architecture and the whole of the project.

IT IS THEREFORE AGREED to request modifications to the architecture of the project and that this file be presented to a subsequent PSDAC meeting.

POSTPONED

5.0	**DÉROGATION MINEURE**	**5.0**	**MINOR EXEMPTION**
Nil			**None**
6.0	**PIIA**	**6.0**	**SPAIP**
6.1	**2022-20015** **Lot 2 635 932 au cadastre du Québec** **59, chemin d'Old Chelsea**	**6.1**	**2022-20015** **Lot 2 635 932 of the Québec cadastre** **59, chemin d'Old Chelsea**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 932 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 59, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une

WHEREAS the owner of lot 2 635 932 of the Québec cadastre, property also known as 59, chemin d'Old Chelsea, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site

demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la construction d'un abri d'auto;

ATTENDU QUE l'abri d'auto proposé est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 2 635 932 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 59, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 2022-20017
Lot 2 635 983 au cadastre du Québec
6, chemin Douglas

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 983 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 6, chemin Douglas a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'une terrasse en partie couverte, la rénovation de façades et l'installation d'une enseigne;

ATTENDU QUE les interventions proposées sont conformes aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable et ont demandé que les informations suivantes soient déposées pour bien étudier le dossier :

- une présentation 3D en couleur de l'aménagement de la terrasse et de la rénovation de la façade;
- des précisions quant aux matériaux utilisés pour la partie couverte de la terrasse;
- des plans clairs de l'enseigne, avec des détails sur les dimensions, les matériaux et couleurs, ainsi que l'éclairage.

IL EST DONC CONVENU de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

6.3 2022-20019
Lot 4 121 367 au cadastre du Québec
16, chemin Douglas

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin Douglas a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la construction d'une garderie;

planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a carport.

WHEREAS the proposed carport complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on April 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mme Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 2 635 932 of the Québec cadastre, property also known as 59, chemin d 'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2022-20017
Lot 2 63 983 of the Québec cadastre
6, chemin Douglas

WHEREAS the owner of lot 2 635 983 of the Québec cadastre, property also known as 6, chemin Douglas, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to allow the construction of a partially covered terrace, the renovation of facades and the installation of a sign.

WHEREAS the proposed interventions are consistent with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on April 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department and requested that the following information be submitted to properly study the file:

- 3D color presentation of the layout of the terrace and the renovation of the facade;
- clarifications as for the materials used for the covered part of the terrace;
- clear plans of the sign, with details on dimensions, materials and colors, as well as lighting

IT IS THEREFORE AGREED to request modifications to the architecture of the project and that this file be presented to a subsequent PSDAC meeting.

POSTPONED

6.3 2022-20019
Lot 4 121 367 of the Québec cadastre
16, chemin Douglas

WHEREAS the owner of lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property also known as 16, chemin Douglas, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a daycare.

ATTENDU QUE le projet proposé est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable mais n'as pas effectué de recommandations :

ATTENDU QUE le comité s'est attardé sur l'implantation du projet et s'est interrogé sur la possibilité:

- d'étudier la combinaison entre le multi logement et la garderie en un seul bâtiment;
- d'étudier l'implantation de la garderie avec le mur le plus grand donnant sur le chemin Douglas, avec l'allée de circulation sur le côté et le multi logement situé derrière le terrain;
- d'éloigner le bâtiment du chemin Douglas;
- d'étudier l'agrandissement de la cour de récréation vers la limite sud (il y a un stationnement sur le terrain voisin en bordure du terrain et non une allée de circulation);
- d'étudier la réduction du nombre de cases de stationnement. Minimum requis : 1.5 par logement, donc 12 (mais les cases en garage sont comptabilisées) et 1 case par 40 m² pour la garderie (sont exclus de la superficie pour le calcul des cases : les escaliers, les locaux techniques).

Aménagement du terrain :

- de prévoir 1 arbre au 10 m autour et dans les aires de verdure de l'aire de stationnement et 1 arbre au 10 m sur rue;
- que le revêtement du stationnement permette l'infiltration et la percolation des eaux;
- qu'un aménagement paysager ou plantation d'arbres soit prévu pour la cour de récréation

Il est proposé de soumettre au service de l'urbanisme deux ou trois options d'implantation pour commentaires avant d'aller de l'avant avec le reste.

Pour ce qui est de l'architecture, les commentaires suivants sont revenus :

- Étudier la possibilité d'agrandir la fenestration;
- La marquise d'entrée ne devrait pas avoir de pente se déversant vers l'utilisateur du bâtiment;
- La facture architecturale devrait être plus représentative de Chelsea.

IL EST DONC CONVENU de demander des modifications à l'architecture et à l'implantation du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

6.4 2022-20018
Lot 6 334 013 au cadastre du Québec
85, chemin du Relais

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 334 013 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 85, chemin du Relais a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande

WHEREAS the proposed project complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on April 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department but did not make any recommendations:

WHEREAS the committee focused on the implementation of the project and wondered about the possibility:

- to study the combination of multi-housing and daycare in a single building;
- to study the location of the daycare center with the largest wall facing Douglas Road, with the circulation alley on the side and the multi-dwelling unit located behind the lot;
- to move the building away from Douglas Road;
- to study the extension of the playground towards the southern limit (there is a parking lot on the neighboring lot at the edge of the lot and not a traffic lane);
- to study the reduction in the number of parking spaces. Minimum required: 1.5 per dwelling, therefore 12 (but the spaces in the garage are counted) and 1 space per 40 m² for the daycare (are excluded from the area for the calculation of the spaces: stairs, technical rooms).

Landscaping:

- provide 1 tree every 10 m around and in the green areas of the parking area and 1 tree every 10 m on the street;
- that the surface of the parking lot allows the infiltration and percolation of water;
- that landscaping or tree planting is planned for the playground

It is proposed to submit two or three siting options to the Planning Department for comment before proceeding with the rest.

As for the architecture, the following comments came back:

- Study the possibility of enlarging the windows;
- The entrance canopy should not have a slope flowing towards the user of the building;
- The architectural invoice should be more representative of Chelsea.

IT IS THEREFORE AGREED to request modifications to the project architecture and implantation and that this file be presented to a subsequent PSDAC.

POSTPONED

6.4 2022-20018
Lot 6 334 013 au cadastre du Québec
85, chemin du Relais

WHEREAS the owner of lot 6 334 013 of the Québec cadastre, property also known as 85, chemin du Relais, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site

d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'aménager une case de stationnement;

ATTENDU QUE la case proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 avril 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 6 334 013 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 85, chemin du Relais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a parking space.

WHEREAS the proposed parking space complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on April 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 6 334 013 of the Québec cadastre, property also known as 85, chemin du Relais.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	**LOTISSEMENT**	**7.0**	**SUBDIVISION**
Nil		None	
8.0	**RÈGLEMENTS D'URBANISME**	**8.0**	**PLANNING BY-LAWS**
Nil			None
9.0	**INFORMATION DU CONSEIL**	**9.0**	**FEEDBACK FROM COUNCIL**
9.1	**Session ordinaire virtuelle du 5 avril 2022**	**9.1**	**April 5, 2022 Ordinary virtual sitting**
10.0	**AUTRE**	**10.0**	**OTHER**

11.0	**LEVÉE DE LA SÉANCE**	**11.0**	**ADJOURNMENT**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 9:15 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR **MINUTES SUBMITTED BY**

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officier

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **MINUTES APPROVED BY**

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-212

COMITÉ CONSULTATIF SUR **L'ENVIRONNEMENT, LA** DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCEDCC)

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022

ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY AND CLIMATE CHANGE ADVISORY COMMITTEE (ESCCAC)

Minutes of the March 21, 2022 meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Jain, présidente du comité, déclare la présente séance du Comité consultatif de l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) ouvert à 19h16.

Having noticed there is quorum, Ms. Jain, presiding over this meeting, declares this sitting of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee (ESCCAC) open at 7:16 pm.

PRÉSENTS / PRESENT

Conseillers / Counselors : Rita Jain, Dominic Labrie

Membres / members : Benoit Delage, Jean-Denis Fréchette, Michelle Comeau, Jonathan Lamarre-Régnière

Employés municipaux / municipal employees : Melissa Chabot

ABSENTS / REGRETS

Employés municipaux / municipal employees : Mélanie Lacroix

1.0 **PRÉSENTATION D'ACTION CHELSEA POUR LE** RESPECT **DE L'ENVIRONNEMENT (ACRE) –** VALEURS ÉCOLOGIQUES

La présentation a été annulée.

1.0 PRESENTATION BY ACTION CHELSEA FOR THE RESPECT OF THE ENVIRONMENT (ACRE) **–** ECOLOGICAL VALUE

The presentation was canceled.

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette, appuyé par M. Dominic Labrie, et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté avec les ajouts/modifications suivant(e)s :

8.0 Divers : Priorités environnementales municipales

ADOPTÉ

2.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Mr. Dominic Labrie, and resolved that the agenda be and is hereby adopted with the following additions/modifications:

8.0 Other: Municipal environmental priorities

ADOPTED

3.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Jonathan Lamarre-Régnière, et résolu que le procès-verbal de la réunion du 21 février 2022 soit par la présente approuvé.

ADOPTÉ

3.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORDS OF THE MINUTES OF THE FEBRUARY 21, 2022 MEETING

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, and resolved that the minutes of the meeting held on February 21, 2022, be and is hereby approved.

ADOPTED

4.0 **POLITIQUE DE L'ARBRE**

Les membres, ayant préalablement pris connaissance de la Politique de l'arbre, soulèvent les points suivants :

Les membres sont d'accord avec les orientations et objectifs de la Politique. Ils sont cependant inquiets quant aux ressources municipales disponibles pour mener à terme les recommandations inscrites, plus précisément concernant les ressources financières.

Les membres sont d'avis que l'enjeux des plantes exotiques envahissantes n'est pas assez abordé dans la Politique. Les plantes envahissantes, tel le nerprun, constituent une menace pour la biodiversité et nos forêts, d'où l'importance de les inclure dans les objectifs de la Politique.

Recommandations :

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par Mme Michelle Comeau, et résolu que le CCEDCC recommande les modifications suivantes dans la Politique de l'arbre :

Ajouter un objectif spécifique à la gestion des plantes envahissantes, puisqu'il s'agit d'un enjeu important pour les forêts ici à Chelsea.

Mettre plus d'emphase sur l'importance de protéger les arbres matures sur le territoire.

ADOPTÉ

4.0 TREE POLICY

The members, having previously read the Tree Policy, raise the following points:

The members agree with the orientations and objectives of the Policy. However, they are concerned about the municipal resources available to conduct the recommendations, more specifically regarding the financial resources.

The members agree that the issue of invasive plants was not sufficiently addressed in the Policy. Invasive plants, such as buckthorn, are a threat to biodiversity and our forests, hence the importance of including them in the objectives of the Policy.

Recommendations:

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mme Michelle Comeau and resolved that the ESCCAC recommends the following modifications for the Tree Policy:

Add a specific objective for invasive plants management, as this is an important issue for the forests here in Chelsea.

Put more emphasis on the importance of protecting mature trees on the territory.

ADOPTED

5.0 **PLAN D'URBANISME ET RÈGLEMENTS**

Les membres discutent des nouveaux règlements et du nouveau Plan d'Urbanisme.

Les conseillers Mme Jain et M. Labrie indiquent qu'il reste du temps pour remettre les recommandations du comité au service de l'urbanisme et que les membres peuvent prendre le temps de réviser adéquatement les règlements.

Il est donc proposé de revenir sur ce point à la prochaine séance et d'émettre des recommandations concertées à ce moment.

5.0 MASTER PLAN AND BY-LAWS

Members discuss the new by-laws and the new Master Plan.

Councillors Ms. Jain and Mr. Labrie mention that there is still time to give the committee's recommendations to the Planning department and that the members can take the time to properly review the by-laws.

It is then proposed that this item be revisited at the next meeting and that agreed recommendations be made at that time.

6.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

6.1 Séance ordinaire du 8 mars 2022

Mme Jain fait un retour sur la séance ordinaire du conseil du 8 mars 2022 notamment concernant la promotion de Mme Mélanie Lacroix au poste de Coordonnatrice en environnement et développement durable.

6.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL

6.1 March 8, 2022, Ordinary sitting of Council

Ms. Jain provided feedback on the March 8, 2022, ordinary sitting of Council meeting including the promotion of Ms. Mélanie Lacroix to the position of Environment and Sustainable Development Coordinator.

7.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2022

7.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF FEBRUARY 21, 2022

2.0	Le CREDDO a effectué une première présentation aux élus	2.0	The CREDDO hosted a first presentation to elected officials
8.0	DIVERS	8.0	OTHER
Le sujet de Priorités environnementales municipales a été reporté ultérieurement.		The Municipal environmental priorities subject was postponed to a later date.	
9.0	PROCHAINE RENCONTRE	9.0	NEXT MEETING
La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 25 avril 2022. Les membres en prennent note.		The next meeting of the Committee is currently planned for Monday April 25, 2022. Members take note.	
10.0	LEVÉE DE LA RÉUNION	10.0	ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Jonathan Lamarre-Régnière et résolu que cette réunion soit levée à 21h11.		It IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, and resolved that this meeting be adjourned at 9:11 pm.	
ADOPTÉE		ADOPTED	

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES PREPARED BY

……

Melissa Chabot

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY

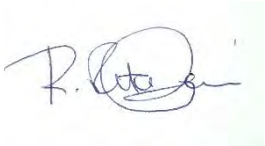

…… ……21 mars 2022…….

Rita Jain Date

Président / Chair

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

PIERRE GUÉNARD

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 18 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

PIERRE GUÉNARD

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30 - 0,35 UEC

Le 25 Février 2022 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

PIERRE GUÉNARD

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

PIERRE GUÉNARD

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

ENRICO VALENTE

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 18 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

ENRICO VALENTE

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30 - 0,35 UEC

Le 23 Février 2022 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

ENRICO VALENTE

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

ENRICO VALENTE

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

DOMINIC LABRIE

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 18 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

DOMINIC LABRIE

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30 - 0,35 UEC

Le 04 Février 2022 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

DOMINIC LABRIE

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

DOMINIC LABRIE

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CYBÈLE WILSON

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h

Le 18 Novembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CYBÈLE WILSON

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30

Le 19 Février 2022 (On line - English session)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CYBÈLE WILSON

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CYBÈLE WILSON

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CHRISTOPHER BLAIS

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 18 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CHRISTOPHER BLAIS

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30 - 0,35 UEC

Le 07 Janvier 2022 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CHRISTOPHER BLAIS

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

CHRISTOPHER BLAIS

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

RITA JAIN

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 18 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

RITA JAIN

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30 - 0,35 UEC

Le 02 Février 2022 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

RITA JAIN

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h - 0,3 UEC

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JEAN-PHILIPPE BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critères élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

RITA JAIN

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

KIMBERLY CHAN

a participé à la formation en mode hybride

Module 1 - Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations

d'une durée de 3 h

Le 30 Mars 2022 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

KIMBERLY CHAN

a participé à la formation en mode hybride

Module 2 - (Éthique et déontologie) Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal

d'une durée de 3 h 30

Le 19 Février 2022 (On line - English session)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE
UMQ UQTR

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

KIMBERLY CHAN

a participé à la formation en mode hybride

Module 3 - Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions

d'une durée de 3 h

Le 30 Novembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'Union des municipalités du Québec
et l'Université du Québec à Trois-Rivières attestent que

KIMBERLY CHAN

a participé à la formation en mode hybride

Module 4 - Adopter la posture juste au coeur des relations publiques

d'une durée de 3 h

Le 01 Décembre 2021 (En ligne)

JASMIN SAVARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Union des municipalités du Québec

PROGRAMME MUNICIPAL DE FORMATION CONTINUE

PHILIPPE TRUDEL
DIRECTEUR
Service de la formation continue
et de la formation hors campus
Université du Québec à Trois-Rivières

Le SFCFHC de l'UQTR émet des unités d'education continue (UEC-UQTR). Une UEC-UQTR correspond à dix heures de participation à une formation répondant à des critéres élevés de qualité.
Conservez cette attestation pour la comptabilisation de vos heures reconnues.

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-RM-03 ET AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LES ARRÊTS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 22-RM-03 intitulé « Règlement concernant la circulation, le stationnement et les arrêts dans les limites de la Municipalité de Chelsea » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour le règlement en matière de circulation, stationnement et arrêts sur son territoire et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière.

_____
(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-RM-03

RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LES ARRÊTS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une séance régulière de son conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 277-12, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 12-RM-03 aux fins de régir la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le règlement uniformisé 22-RM-03 régit de façon générale les modalités d'application en matière de circulation et de stationnement sans toutefois régir par endroits d'application;

ATTENDU QUE l'article 295 alinéa 1 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24) stipule que la personne responsable de l'entretien d'un chemin public peut, au moyen d'une signalisation appropriée, déterminer les zones d'arrêts;

ATTENDU QUE l'article 295 alinéa 7 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24) stipule que la personne responsable de l'entretien d'un chemin public peut, au moyen d'une signalisation appropriée, interdire, restreindre, au moyen autrement régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu opportun de légiférer en matière de circulation, de stationnement, d'arrêts obligatoires sur certains chemins de la Municipalité de Chelsea et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session régulière du conseil municipal, soit le 7 juin 2022, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 – RÈGLES D'INTERPRÉTATION

1.1 Le présent règlement complète et ajoute aux règles établies au *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24.2) et, à certains égards, a pour but de prévoir les règles de conduite et d'immobilisation des véhicules routiers ainsi que d'autres règles relatives à l'utilisation des chemins publics et autres terrains où le public est autorisé à circuler.

Toutes les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante, et toutes normes, obligations ou indications se retrouvant aux annexes font partie intégrante du présent règlement comme si elles y avaient été édictées.

1.2 Les dispositions du présent règlement qui s'appliquent aux propriétaires de véhicules routiers sont également applicables à l'égard de toute personne qui acquiert ou possède un véhicule routier en vertu d'un titre assorti d'une condition ou d'un terme qui lui donne le droit d'en devenir propriétaire ou en vertu d'un titre qui lui donne le droit d'en jouir comme propriétaire à charge de rendre. Elles s'appliquent également à toute personne qui prend en location un véhicule routier pour une période d'au moins un an.

1.3 La personne au nom de laquelle un véhicule routier est immatriculé est responsable d'une infraction imputable au propriétaire en vertu du présent règlement.

1.4 Le présent règlement remplace le règlement 12-RM-03 et amendements concernant la circulation et le stationnement.

Toutefois, le règlement n'abroge pas toutes résolutions qui ont été ou pu être adoptées par la Municipalité et qui décrètent l'installation d'une signalisation ainsi que l'obligation de la respecter qui s'y rattache.

1.5 Le remplacement des anciennes dispositions par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ainsi remplacés, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité desdits règlements remplacés jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 2– DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots ont le même sens que ceux du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) à moins que le contexte n'indique un sens différent. en outre, on entend par les mots :

2.1 Animaux agricoles :

Désigne tout animal réservé à l'élevage sur une exploitation agricole tels les ovins, bovins, porcins, chevaux, sangliers, bisons, etc., sauf les chiens.

2.2 Boîte postale :

Aux fins du présent règlement, une boîte postale est définie comme étant tous objet, récipient ou installation pouvant servir à y mettre, déposer ou conserver du courrier, des colis ou de la correspondance par la poste, par messager ou toute autre méthode de livraison.

2.3 Chemin privé :

Désigne tout chemin entre les bâtiments ou entre des propriétés appartenant à un ou plusieurs particuliers et sur une partie duquel sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers et, le cas échéant, une ou plusieurs voies cyclables.

2.4 Chemin public :

Désigne la surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge de la Municipalité, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers et, le cas échéant, une ou plusieurs voies cyclables, à l'exception des chemins soumis à l'administration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par eux.

2.5 Endroit public :

Désigne toute propriété, voie de circulation, terrain public et parc de la Municipalité.

2.6 Municipalité :

Désigne la Municipalité de Chelsea.

2.7 Parcs :

Signifie les parcs situés sur le territoire de la Municipalité et comprend en outre, les aires de repos, les promenades, les sentiers récréatifs, les infrastructures récréatives ou touristiques ainsi que généralement tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire, mais ne comprend pas les chemins publics, les chemins, les ruelles et les trottoirs adjacents aux chemins publics ainsi que les autres endroits dédiés à la circulation des véhicules.

2.8 Personne :

Désigne toute personne physique ou morale.

2.9 Véhicule :

Désigne tout véhicule propulsé par un moteur pouvant recevoir au moins une personne. Les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules.

Sont exclus les véhicules circulant sur rails et les fauteuils roulants électriques.

2.10 Véhicules lourds :

Aux fins du présent règlement sont des «véhicules lourds» :

a) les véhicules routiers, au sens du Code de la sécurité routière, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus et les ensembles de véhicules routiers au sens de ce code dont le poids nominal brut combiné totalise 4 500 kg ou plus;
b) les autobus, les minibus et les dépanneuses, au sens du même code;
c) les véhicules routiers assujettis à un règlement pris en vertu de l'article 622 du Code de la sécurité routière.

2.11 Véhicule d'urgence :

Un véhicule routier utilisé comme véhicule de police conformément à la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13), un véhicule routier utilisé comme ambulance conformément à la *Loi sur la protection de la santé publique* (L.R.Q., c. P-35) et un véhicule routier d'un service d'incendie incluant un véhicule de premiers répondants.

2.12 Voie de circulation :

Désigne tout chemin public, ruelle, chemin public, chemin privé à accès public, un espace ou un terrain de stationnement, trottoir ou autre.

ARTICLE 3 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les agents de la paix de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que toute autre personne désignée par le Directeur de la Sécurité publique de ladite MRC sont autorisés à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

La Municipalité autorise de plus, de façon générale, le Directeur général ainsi que toute personne désignée par lui à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement concernant le stationnement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application de toute disposition du présent règlement concernant le stationnement.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

4.1 Le conseil municipal est autorisé, par résolution, à limiter ou à prohiber le stationnement de véhicule sur toute rue, partie de rue ou endroit public.

4.2 Le conseil municipal est autorisé, par résolution, à établir des zones de livraison sur toute rue, partie de rue ou endroit public.

4.3 Nul ne peut arrêter, stationner ou immobiliser un véhicule routier sur une voie de circulation ou une partie de voie de circulation plus longtemps que le temps indiqué sur les affiches de signalisation ou lorsqu'il y est interdit de le faire.

4.4 Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur une voie de circulation ou une partie de voie de circulation plus longtemps que la période de temps indiquée sur l'affiche signalisation.

4.5 Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Municipalité pendant la période comprise entre le 15 novembre inclusivement et le 1er avril inclusivement de chaque année, entre minuit et sept heures du matin.

4.6 Nul ne peut stationner ou immobiliser un camion-remorque perpendiculairement au trottoir ou à la voie de circulation.

4.7 Nul ne peut arrêter, immobiliser ou stationner un véhicule routier aux endroits suivants :

- Sur une traverse de piétons
- Sur un trottoir
- Sur un pont
- Dans les zones de travaux d'amélioration routières
- Dans une voie prioritaire réservée aux véhicules d'urgence
- Sur un passage identifié pour cyclistes

4.8 Il est défendu à toute personne ayant stationné son véhicule là où le stationnement est permis mais pour une période de temps déterminée, de déplacer ou de faire déplacer ledit véhicule d'une courte distance, de manière à se soustraire aux restrictions.

4.9 Il est interdit de laisser stationner un véhicule routier sur toute voie de circulation dans le but de le vendre ou de l'échanger.

4.10 Il est défendu de réparer ou de faire réparer un véhicule sur une chaussée ou voie publique, à moins que la chose ne soit absolument urgente et nécessaire.

Il est interdit d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier sur toute voie de circulation afin d'y procéder à sa réparation ou entretien sauf en cas de réparations absolument urgentes et nécessaires à la suite d'une panne.

4.11 La Municipalité autorise ses employés à placer et à maintenir en place une signalisation indiquant l'interdiction de stationner ou les limites en temps de ce stationnement émise en vertu des dispositions de l'article 3 du présent règlement.

4.12 Tout propriétaire ou conducteur d'un véhicule routier ne peut immobiliser son véhicule de façon à entraver des opérations de déneigement ou autres travaux de voirie.

4.13 Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix ou un officier peut déplacer ou faire déplacer un véhicule routier stationné en contravention des articles du chapitre IV ou encore, s'il représente un risque quelconque pour la sécurité du public.

4.14 Le remorquage d'un véhicule effectué en vertu des dispositions du présent règlement se fait aux frais de son propriétaire qui ne peut en recouvrer la possession que sur paiement des frais de remorquage et des frais de remisage lesquels ne doivent cependant pas excéder un loyer basé sur les taux courants du garage intéressé pour le remisage des véhicules.

4.15 Il est loisible à la Municipalité de conclure une entente avec un propriétaire d'un terrain ou d'un bâtiment destiné au stationnement afin de rendre applicable à tel terrain ou bâtiment certaines dispositions du présent règlement.

4.16 Il est interdit d'immobiliser un véhicule dans un chemin public dans le but de mettre en évidence des annonces ou des affiches publicitaires.

4.17 Malgré toute disposition contraire au règlement ou à toute autre réglementation municipale, nul ne peut stationner un véhicule lourd, une remorque, une semi-remorque ou un véhicule récréatif entre minuit et 6 heures sur un chemin public.

Lorsque la preuve de propriété du véhicule lourd, de la remorque, semi-remorque ou véhicule récréatif est faite, le propriétaire du véhicule est présumé avoir commis l'infraction au présent règlement.

<u>Aires de stationnement privées ouvertes à la circulation publique</u>

4.18 Sauf pour les détenteurs d'un permis de stationnement qui l'y autorise, nul ne peut stationner un véhicule routier dans un endroit contrôlé par un parcomètre, un horodateur ou tout autre type de dispositif sans avoir préalablement acquitté le tarif prescrit par le règlement de tarification en vigueur au moment de stationner, et ce, de façon suffisante pour couvrir l'intervalle de temps durant lequel le véhicule routier y est stationné. S'il y a lieu, le permis ou le reçu doit être affiché en tout temps conformément au règlement.

Aux fins de la présente section, constitue une aire de stationnement privée, tout emplacement dont l'utilisation peut être le stationnement de véhicule routier auquel une contrepartie monétaire est exigée pour y stationner un véhicule routier.

4.19 Sauf en cas de nécessité, d'une signalisation contraire, d'une autre disposition du règlement le permettant ou pour les détenteurs d'un permis de stationnement qui l'autorise, nul ne peut stationner un véhicule routier aux endroits suivants :

- Devant une entrée charretière et à moins de 0,6 mètre de celle-ci;
- Devant une boîte postale ni à moins de 10 mètres en amont et 2 mètres en aval, lorsque la signalisation l'interdit;
- Devant une boîte postale ou à une distance de moins de 10 mètres de la boîte postale, la distance ~~ce calcul~~ se calcule du point le plus près de la boîte postale par rapport aux véhicules routiers stationnés.

ARTICLE 5 – STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LES PARCS ET AUTRES TERRAINS MUNICIPAUX

5.1 Nul ne peut circuler à bicyclette, en motocyclette, en motoneige, en véhicule tout terrain, en Segways ou en trottinette électrique ou à essence ou en véhicule routier sur les trottoirs, promenades de bois ou autres, dans un parc municipal, un espace vert municipal, un terrain de jeu ou toute propriété de la Municipalité sauf aux endroits ou sentiers identifiés à cet effet et autorisés par la Municipalité.

5.2 Il est interdit à quiconque d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier dans les parcs et autres terrains municipaux afin d 'y procéder à sa réparation ou entretien.

5.3 Il est interdit à quiconque d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier dans les parcs et autres terrains municipaux afin de l'offrir en vente.

ARTICLE 6 – CIRCULATION

6.1 Les membres du service des incendies, sur les lieux d'un incendie et à proximité, sont autorisés à détourner la circulation.

6.2 Une personne qui est employée par la Municipalité et qui est désignée par l'autorité compétente à cette fin, est autorisée à diriger la circulation sur les lieux où des travaux de voirie sont effectués et où la neige est enlevée.

6.3 Il est interdit de suivre un véhicule d'urgence qui se rend sur les lieux d'une urgence.

6.4 Il est interdit de conduire ou d'arrêter un véhicule entre les intersections de chemins publics dans lesquelles se trouvent arrêtés les appareils à incendie.

6.5 Il est interdit au conducteur d'un véhicule de circuler sur un boyau non-protégé qui a été étendu sur un chemin public ou dans une entrée privée en vue de servir à éteindre un incendie, sauf s'il y a consentement d'un officier de police ou d'un membre du service des incendies.

6.6 Il est interdit d'ériger ou de faire ériger, de placer ou de faire placer ou de maintenir en place, sur ou près d'un chemin public un signal de circulation ou son imitation pour annoncer un commerce ou une industrie.

6.7 Il est interdit d'endommager, de déplacer ou de masquer un signal de circulation.

6.8 Il est interdit de placer ou de faire placer, de garder ou de maintenir, sur un immeuble un auvent, une marquise, une bannière, une annonce, un panneau ou toute autre obstruction de nature à entraver la visibilité d'un signal de circulation.

6.9 Il est interdit de conserver des arbustes ou des arbres dont les branches ou les feuilles masquent en tout ou en partie la visibilité d'un panneau de signalisation.

Les employés municipaux peuvent couper, enlever tout arbuste, branches, feuillages ou végétaux ou autre qui nuisent à la visibilité d'un panneau de signalisation.

6.10 Il est interdit à une personne qui n'est pas le conducteur ou le propriétaire d'un véhicule d'enlever la copie d'un constat d'infraction ou tout avis placé par une personne autorisée.

6.11 Il est interdit au conducteur d'un véhicule de circuler dans une piste cyclable identifiée par une signalisation, sauf autorisation de l'autorité compétente ou pour accéder à une entrée charretière.

6.12 Il est interdit d'organiser ou de participer à une parade, à une démonstration ou à une procession qui est susceptible de nuire, de gêner ou d'entraver la circulation sur un chemin public ou la circulation des véhicules routiers.

Cette disposition ne s'applique pas lorsque la parade, la démonstration ou la procession a été autorisée par l'autorité compétente et qu'elle se déroule conformément aux conditions et restrictions de l'autorisation.

6.13 Il est interdit d'organiser ou de participer à une course de véhicules, à une course à pied ou à bicyclette sur tout chemin public de la Municipalité.

Cette disposition ne s'applique pas lorsque la course a été autorisée par l'autorité compétente et qu'elle se déroule conformément aux conditions et restrictions de l'autorisation.

6.14 Il est interdit au conducteur d'un véhicule de nuire à la circulation :

1) d'une procession, d'une parade ou d'une démonstration

2) d'un cortège funèbre formé de véhicules identifiés à l'aide de bannières fluorescentes ou de tout autre signe distinctif.

6.15 Il est défendu de circuler avec un véhicule qui laisse échapper sur la chaussée des débris, des déchets, de la boue, de la terre ou des matériaux de nature à obstruer la chaussée.

6.16 Il est interdit de circuler avec un véhicule routier muni d'un panneau de rabattement ouvert, sauf s'il supporte des matériaux dont la longueur dépasse la boîte du véhicule.

6.17 Il est interdit de circuler sur la chaussée, une allée ou un trottoir avec des skis, des patins à roulettes, des patins à glace, un roulis roulant, un Segways ou une trottinette électrique ou à essence ou tout autre jeu ou sport de même genre, à l'exception de la bicyclette qui peut circuler sur la chaussée en autant que les règles de circulation du Code de la sécurité routière soient respectées.

6.18 Il est interdit de circuler sur la chaussée avec une trottinette, un tricycle ou une voiturette ou autre, sauf pour traverser la chaussée à un passage pour piétons où la propriété existe au même titre que celle prévue pour le piéton.

6.19 Il est interdit de conduire un véhicule, une moto, une motocyclette, un véhicule tout terrain, une motoneige ou une bicyclette sur un trottoir.

6.20 Il est interdit de faire ou de participer à un jeu ou une activité sur le chemin public, sur une place publique ou dans un passage à l'usage du public.

La Municipalité peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, qu'un chemin public, un parc, une place publique soient fermés à la circulation pour une période de temps qu'elle fixe afin de permettre la tenue d'une telle activité. L'autorisation n'est valide que si le titulaire se conforme aux normes de sécurité imposées par l'autorité compétente.

6.21 Il est interdit au conducteur d'un véhicule de faire du bruit lors de l'utilisation du véhicule, soit par le frottement accéléré ou le dérapage des pneus sur la chaussée, soit par un démarrage ou une accélération rapide, soit par l'application brutale et injustifiée des freins, soit en faisant tourner le moteur à une vitesse supérieure à celle prévue lorsque l'embrayage est au neutre.

6.22 Il est interdit pour tous animaux agricoles errants de se retrouver sur une voie de circulation.

Le propriétaire et/ou le gardien desdits animaux agricoles est présumé avoir commis l'infraction au présent règlement.

ARTICLE 7 – VÉHICULES HIPPOMOBILES ET CHEVAUX

7.1 Le conducteur ou la personne qui a la garde d'une voiture hippomobile ou d'un cheval doit, lorsqu'il est en mouvement, le monter ou marcher à côté.

7.2 Le conducteur ou la personne qui a la garde d'un cheval ou d'un véhicule à traction animale ne peut s'engager ou circuler sur un trottoir, dans un parc ou un espace vert de quelque nature que ce soit, propriété de la Municipalité sauf aux endroits désignés.

7.3 La personne qui a la garde d'un cheval, qui néglige ou omet de ramasser ou de faire ramasser le crottin du cheval qu'il conduit ou dont elle a la garde ou le contrôle, commet une infraction

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARRÊTS

8.1 Le conseil municipal est autorisé, par résolution, à déterminer les localisations d'arrêts obligatoires des véhicules.

8.2 A moins d'une signalisation contraire, face à un arrêt, le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit complètement immobiliser son véhicule et céder le passage à tout véhicule qui, circulant sur une autre chaussée, s'engage dans l'intersection où se trouve à une distance telle qu'il y a danger d'accident.

8.3 Le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette qui fait face à un panneau d'arrêt doit complètement immobiliser son véhicule et se conformer aux articles 8.2 et 8.4.

8.4 À une intersection réglementée par des panneaux d'arrêt installés pour une seule chaussée, le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette qui fait face à un panneau d'arrêt, doit complètement immobiliser son véhicule et céder le passage aux piétons et aux cyclistes qui traversent la chaussée qu'il s'apprête à croiser ou à emprunter.

8.5 La Municipalité autorise ses employés à placer et à maintenir en place une signalisation indiquant l'obligation d'arrêt complet émise en vertu des dispositions du chapitre 8 du présent règlement.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS PÉNALES

9.1 Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.3, 4.4. 4.5 et 4.18 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 75$.

9.2 Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.16, 4.17, 5.2, 5.3, 6.3, 6.7, 6.10, 6.11, 6.15 et 6.21 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 350$.

9.3 Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.19, 6.5, 6.6, 6.17, 6.18, 6.19, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3 et 8.4 du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende de 100 $.

9.4 Quiconque contrevient aux dispositions de l'article 6.13 du présent règlement en ce qui a trait à l'organisation ou à la participation à une course de véhicules, commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 $.

Quiconque contrevient aux dispositions de l'article 6.13 du présent règlement en ce qui a trait à l'organisation ou à la participation à une course à pied ou à bicyclette, comment une infraction et est passible d'une amende de 200 $.

9.5 Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.12, 5.1, 6.4, 6.8, 6.9, 6.12, 6.14. 6.16, 6.20, 6.22 et 7.3 du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende de 200 $.

9.6 Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées, pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

ARTICLE 10 – INTERPRÉTATION

10.1 Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.

10.2 En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version française est celle qui prédomine pour l'application du règlement.

ARTICLE 11 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

11.1 Le présent règlement abroge et remplace le règlement 12-RM-03 et tous ses amendements à toutes fins que de droit.

11.2 Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Chelsea, ce 7e jour du mois de juin 2022.

Me John-David McFaul	Pierre Guénard
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :……. 7 juin 2022

DATE DE L'ADOPTION :…….

NUMÉRO DE RÉSOLUTION :…….

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 22-RM-04 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2019 la résolution portant le numéro 35-19 aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 19-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer en vue de préserver et maintenir la paix, l'ordre et la propreté, sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2022 que le présent règlement serait soumis pour approbation et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 22-RM-04 – Règlement concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 22-RM-04

RÈGLEMENT CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2019, la résolution portant le numéro 35-19 aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 19-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer en vue de préserver et maintenir la paix, l'ordre et la propreté, sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session régulière du conseil municipal, soit le 11 janvier 2022, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 – BUT

Le présent règlement a pour but d'édicter, légiférer et mieux encadrer les règles de conduite concernant le bruit, la protection de la propriété publique, la paix et bon ordre, les parcs, centres de loisirs et autres propriétés publiques, les armes ainsi que les cabanes à pêche sur glace.

ARTICLE 3 – DÉFINITIONS

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

3.1 Bâtiment : Désigne une construction munie d'un toit supporté par des colonnes ou des murs et utilisée pour abriter des êtres humains, des animaux ou des objets.

3.2 Bruit : Signifie un son ou un ensemble de sons, harmonieux ou non, perceptibles par l'ouïe.

3.3 Cabane à pêche sur glace : Désigne toute structure ou construction, toute disposition et assemblage d'éléments, permanents ou temporaires, mobiles ou immobiles, servant, entre autres, d'abri, d'entrepôt ou de rangement.

3.4 Camping : Aux fins du présent règlement, le mot camping est défini comme étant toute activité et toutes installations d'équipement telles que tente, abris, construction servant d'abris, sac de couchage, couverture, ou autres, qui donne comme apparence qu'une personne ou un groupe de personnes ont l'intention de passer un certain nombre de temps à des fins d'occupation temporaire.

3.5 Couteau : Désigne un couteau dont la lame ou l'une d'entre elles est de 10,16 centimètres ou de quatre (4) pouces et plus.

3.6 Fumer : Désigne et inclut toute sorte de fumée émise de quelque matière que ce soit et avec quelque instrument ou objet que ce soit, tel que et sans limitation, la cigarette, la pipe, la marijuana, les drogues, la vapoteuse, etc.

3.7 Jeux dangereux : Désigne toute activité qui représente un danger pour la santé ou la sécurité du public et de leurs biens.

3.8 Lieu habité : Signifie tout bâtiment ou un espace non bâti dans lequel ou sur lequel des personnes résident, travaillent ou séjournent et comprend de façon non limitative une habitation, un commerce, un édifice à bureaux, un hôpital, une embarcation, un campement ou tout autre lieu analogue ou parti d'un tel lieu qui constitue un local distinct.

3.9 Municipalité : Désigne la Municipalité de Chelsea.

3.10 Parcs : Signifie les parcs, les lacs et les rivières, situés sur le territoire de la Municipalité et comprend en outre, les aires de repos, les promenades, les sentiers récréatifs, les infrastructures récréatives ou touristiques ainsi que généralement tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire, mais ne comprend pas les rues, les chemins, les ruelles et les trottoirs adjacents aux rues ainsi que les autres endroits dédiés à la circulation des véhicules.

Un véhicule ne comprend pas un vélo ou une bicyclette aux fins du présent règlement.

3.11 Propriété publique : Désigne toute propriété, voie de circulation, terrain public, parc, fossé, chemin, rue, entrée, berge, bord de rivière, plage, espaces récréatifs, aire de stationnement, pont ou tout autre endroit ou bâtiment et infrastructure du domaine municipal ou public, situés à l'intérieur des limites de la Municipalité, toute bande de terrain de la Municipalité jusqu'au terrain de toute propriété privée adjacente, incluant les abords et les entrées de toutes les propriétés de la Municipalité, ainsi que toute autre propriété publique appartenant au gouvernement du Québec et à ses agences, et susceptible d'être fréquenté par le public en général. Désigne tout terrain appartenu ou loué par la Municipalité pour un usage public.

3.12 Véhicule routier : Désigne un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin, sont exclus les véhicules pouvant circuler uniquement sur rail et les fauteuils roulants mus électriquement, les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Les motos, véhicules tout terrain et motoneiges sont assimilés à un véhicule motorisé aux fins du présent règlement.

3.13 Voie de circulation : Désigne toute rue, ruelle, chemin public, chemin privé à accès public, espace ou terrain de stationnement, trottoirs ou autres.

ARTICLE 4 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

4.1 Les agents de la paix de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que toute personne désignée par le directeur de la Sécurité publique de ladite MRC sont autorisés à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement. Le conseil autorise ces personnes à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

La Municipalité autorise de plus de façon générale le secrétaire-trésorier ainsi que toute personne désignée par lui à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement concernant le maintien de la paix et du bon ordre et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application de toute disposition du présent règlement concernant le maintien de la paix et du bon ordre.

ARTICLE 5 – BRUIT

5.1 Sauf pour des travaux d'urgence, à caractère public, ou tout autre travail d'ordre public expressément autorisé par le conseil municipal, il est interdit, entre 21 h et 7 h, à tout endroit dans la Municipalité d'exécuter, de faire exécuter ou permettre qu'il soit exécuté des travaux de construction, de reconstruction, de modification ou de réparation d'un bâtiment ou de quelconque construction ou ouvrage, fait ou permis qu'il soit fait des travaux d'excavation au moyen d'un appareil mécanique, hydraulique ou de tout autre appareil bruyant.

5.2 Le fait, pour toute personne, entre 21 h et 7 h, de faire ou tolérer que ce soit fait un bruit causé par l'usage de machines-outils ou quelconques appareils et qui empêche l'usage paisible de la propriété d'une ou plusieurs personnes dans le voisinage, constitue une infraction au présent règlement SAUF pour des travaux de natures agricoles.

5.3 Il est interdit, en tout temps, à quiconque occupant un bâtiment ou un terrain ou se trouvant sur une propriété publique, de faire soi-même ou de tolérer qu'il soit fait par des personnes, du bruit que ce soit en chantant, criant ou à l'aide d'un appareil radio, d'un amplificateur ou autre appareil du même genre ou par tout autre instrument ou objet projetant des bruits et des sons de manière à nuire au bien-être et à la tranquillité d'un ou des personnes du voisinage à moins de détenir un permis ou une autorisation écrite émise à cette fin par la Municipalité.

5.4 Il est interdit à quiconque de faire du bruit ou de troubler la tranquillité et le bien-être d'une ou des personnes du voisinage par la transmission de sons projetés à l'extérieur d'un immeuble ou d'un véhicule par un haut-parleur, un amplificateur ou un autre appareil transmetteur relié à un appareil destiné à reproduire des voix ou des sons.

5.5 Nul ne doit avoir en sa possession ou sa garde, dans les limites de la Municipalité sauf dans les zones permises, des animaux ou des oiseaux dont le chant intermittent ou les cris réitérés nuisent au bien-être et à la tranquillité d'une ou des personnes du voisinage.

5.6 Le propriétaire ou la personne responsable d'un véhicule ne doit faire résonner ou permettre de faire résonner son avertisseur qu'en cas d'urgence.

5.7 Il est défendu de faire fonctionner le moteur d'un véhicule stationnaire de façon à causer un bruit de nature à troubler la paix et la tranquillité d'une ou des personnes du voisinage.

5.8 Il est défendu à toute personne responsable ou occupant d'un véhicule routier muni d'une radio ou d'un autre appareil du même genre, de faire fonctionner ou permettre de faire fonctionner cet appareil de manière à nuire au bien-être et à la tranquillité d'une ou des personnes du voisinage.

5.9 Il est interdit à quiconque de projeter des sons à partir de la voix, d'un haut-parleur, amplificateur ou tout autre instrument producteur de sons à partir d'une embarcation située sur un plan d'eau de manière à nuire au bien-être et à la tranquillité d'une ou des personnes du voisinage.

5.10 Aux fins de la détermination du lieu où l'infraction a été commise au sens des articles 5.1 à 5.10 inclusivement du présent règlement, il importe peu que l'émission des sons provienne d'une source qui soit située à l'intérieur des limites de la Municipalité et il suffit que lesdits sons soient entendus à l'intérieur desdites limites de la Municipalité.

5.11 Aux fins de la présente section, toute personne qui se trouve sur un terrain, dans un immeuble, un bateau, une voiture, un véhicule outil, un véhicule ou toute machine ainsi que son opérateur est présumé être l'auteur de l'infraction.

Tout propriétaire d'immeuble, de bateau, de voiture ou de véhicule outil, véhicule, ainsi que quelque machine que ce soit est présumé être également l'auteur de l'infraction.

5.12 Aux fins de la présente section, tous bruits ou un son, provenant d'une propriété qui est perceptible sur une autre propriété est présumé comme étant un bruit ou un son empêchant l'usage paisible de la propriété et nuisant au bien-être et à la tranquillité d'une ou des personnes du voisinage.

5.13 Le ou les propriétaires d'une propriété d'où proviennent des bruits ou le son qui seraient contraires au présent règlement, sont présumés être le responsable de la projection des bruits ou le son, et ce même s'il n'est pas présent sur les lieux lors de la projection des sons et bruits.

Toutefois, tout commerce de restauration détenant un permis d'affaire de la Municipalité peut faire jouer de la musique, tant qu'il s'agit d'une musique d'ambiance, que le volume de cette musique permette une conversation normale des clients du commerce sans devoir crier, que cette musique soit projetée vers le commerce, non vers les propriétés voisines et que la musique cesse à 23 h.

ARTICLE 6 – PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

6.1 Il est interdit à quiconque de jeter, déposer ou répandre sur toute propriété publique, de la terre, des papiers, des ordures, des rebuts, des animaux morts, des matériaux de démolition, des substances liquides ainsi que tous biens meubles ou toute autre substance du même genre.

L'article 6.1 ne s'applique pas lorsque les biens meubles sont jetés, déposés ou répandus sur un site de collecte opéré par la Municipalité ou son mandataire. Par contre, le dépôt de biens doit se faire aux endroits et aux heures prévues par la Municipalité.

Les abords, entrés, chemins servant à de tels sites ne sont pas des endroits autorisés aux dépôts desdits biens visés par l'article 6.1.

Lorsque la preuve de propriété d'un véhicule routier et/ou de toute remorque servant à transporter des biens jetés, déposés ou répandus sur toute propriété publique est faite, le propriétaire dudit véhicule routier et/ou de toute remorque est présumé avoir jeté, déposé ou répandu des biens sur une propriété publique.

Tout préposé de la Municipalité peut demander à toute personne qui jette, dépose ou répand un bien visé à l'article 6.1 de s'identifier.

Le refus de s'identifier constitue une infraction au présent règlement.

6.2 Il est interdit à quiconque de déverser, de déposer, de jeter ou de permettre que soit déversée, déposée ou jetée de la neige ou de la glace sur toute propriété publique.

Quiconque est propriétaire du terrain adjacent à une propriété publique où de la neige ou de la glace a été déversée, déposée ou jetée sera présumé y avoir déversé, déposé, jeté, ou avoir permis que soit déversée, déposée ou jetée cette neige ou glace. Cette personne devra assumer les coûts de déneigement de la propriété publique sur laquelle de la neige ou de la glace a été déversée, déposée ou jetée.

Sont compris dans la propriété publique les abords et les entrées de toutes les propriétés d'une Municipalité.

6.3 Il est interdit à quiconque de causer quelque dommage que ce soit à la propriété publique.

6.4 Il est interdit à quiconque d'ôter, déplacer, déranger ou éteindre les torches, réflecteurs, lumières ou enseignes placés sur la propriété publique pour prévenir un danger ou dévier la circulation sans autorisation préalable de l'autorité responsable.

6.5 Toute personne qui arrache, détériore ou déplace une enseigne municipale sans être autorisée contrevient au présent règlement et commet une infraction.

6.6 La Municipalité peut demander toute ordonnance à la Cour municipale pour faire nettoyer ou remettre en état les équipements municipaux ci-devant désignés, le tout aux frais de la personne qui a causé les nuisances ou dommages.

ARTICLE 7 – PAIX ET BON ORDRE

7.1 Il est défendu de donner ou déclencher volontairement et de propos délibéré, toute alarme de feu ou d'appeler la police sans motif raisonnable.

7.2 Il est interdit à quiconque de gêner ou nuire à la circulation des piétons ou des véhicules routiers sans excuse raisonnable de quelque manière que ce soit sur toutes les propriétés publiques situées dans la Municipalité.

7.3 Il est interdit à quiconque, dans sa propre demeure ou logis ou dans celui d'autrui, de troubler la paix ou de faire du bruit en criant, sacrant, jurant, vociférant, se querellant, se battant ou se conduisant de manière à troubler la tranquillité et la paix d'une ou des personnes qui se trouvent dans cette demeure ou ce logis.

Lorsque la présence d'une personne est prouvée sur le lieu d'infraction, cette dernière est présumée avoir commis l'infraction.

7.4 Il est interdit à quiconque se trouvant sur une propriété publique ou dans un parc de se battre, de consommer des boissons alcoolisées « sauf si un permis à cet effet a été délivré par l'autorité compétente » ou de consommer des drogues.

7.5 Il est interdit à quiconque se trouvant sur une propriété publique ou dans un parc de fumer.

7.6 Il est interdit à quiconque se trouvant sur une propriété publique ou dans un parc de se battre ou de se conduire de manière à troubler la tranquillité et la paix publique.

7.7 Il est défendu d'interrompre, de gêner, de troubler l'ordre ou de passer à travers tout cortège funèbre, procession religieuse, procession ou parade dûment autorisée.

7.8 Il est interdit à quiconque de troubler toute assemblée de citoyens, d'association « Bona Fide » ou d'assemblée religieuse dans la poursuite de leur but.

7.9 Il est interdit à quiconque de faire ou de permettre de faire du bruit dans les hôtels, auberges, tavernes, restaurants, salles de quilles, centres commerciaux ou autres lieux fréquentés par le public en criant, jurant, vociférant, se querellant, se battant ou de toute autre manière pour ennuyer, incommoder, déranger ou troubler la paix des personnes qui se trouvent en ces lieux.

7.10 Toute personne à l'intérieur des limites de la Municipalité qui trouble la paix des gens en criant, jurant, vociférant, se querellant, se battant ou étant sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue ou autrement se mal comportant contrevient au présent règlement et commet une infraction.

7.11 Toute réunion tumultueuse est défendue dans les limites de la Municipalité et toute personne faisant ou causant quelques bruit, trouble ou désordre ou faisant partie de quelque réunion tumultueuse commet une infraction au présent règlement.

7.12 Il est interdit à quiconque de sonner ou de frapper sans motif raisonnable aux portes ou fenêtres des maisons ou sur les maisons de façon à troubler ou déranger inutilement ou d'ennuyer les gens qui s'y trouvent.

7.13 Il est interdit à quiconque de se trouver sur une propriété publique ou privée sans motif raisonnable et justifié.

7.14 Il est interdit à quiconque d'uriner ou déféquer dans tout endroit privé ou propriété privée ailleurs que dans les endroits spécialement aménagés à cette fin.

7.15 Il est interdit à quiconque de mendier ou de colporter dans les limites de la Municipalité à moins de détenir un permis à cette fin, émis par cette dernière.

7.16 Il est défendu de vendre quoi que soit sur toute propriété publique sans avoir obtenu au préalable un permis ou une autorisation écrite de la Municipalité.

7.17 Il est interdit à quiconque de causer des dommages à la propriété publique par des peintures, dessins, écrits, graffitis ou toute autre marque non appropriée.

7.18 Toute personne trouvée consommant de l'alcool, flânant sous l'effet de l'alcool, consommant de la drogue ou flânant sous l'effet de la drogue ou ayant en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, et ce, sur une propriété publique, un parc ou un chemin public dans les limites de la Municipalité commet une infraction au présent règlement SAUF sur autorisation écrite par les représentants de la Municipalité.

Le cannabis est défini comme étant une drogue aux fins du présent règlement.

7.19 Toute personne qui entre dans un bâtiment, une propriété publique ou un endroit privé où elle est étrangère et qui refuse de se retirer sur demande de toute personne en autorité ou responsable d'un tel immeuble contrevient au présent règlement et commet une infraction.

La seule présence de la personne avisée après la demande de quitter mentionnée à l'alinéa précédent, dans ou sur l'immeuble concerné et peu importe la durée de sa présence, constitue un refus de se retirer.

7.20 Quiconque utilise les voies de circulation dans la Municipalité comme glissoire et/ou terrain de jeu et la personne gardienne et/ou tutrice de cette première personne contrevient au présent règlement et commet une infraction.

7.21 Il est interdit à quiconque de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient pour une ou des personnes du voisinage.

Le propriétaire et/ou le locataire de l'immeuble d'où provient la lumière sont présumés avoir commis l'infraction aux fins du présent article.

7.22 Le fait de faire ou permettre qu'il soit fait usage de pétards et de feux d'artifice constitue une nuisance et est prohibé.

Cette prohibition ne s'applique pas lorsque la permission a été accordée par le Directeur du service des incendies, sur demande écrite, présentée au moins un mois avant l'événement.

7.23 Il est interdit à toute personne d'injurier, d'insulter ou de blasphémer en présence d'un agent de la paix, un élu municipal, un fonctionnaire municipal, un employé municipal, à tout endroit dans les limites de la Municipalité.

Il est interdit par tout mode de communication, notamment sur les médias sociaux, à toute personne d'injurier et/ou d'insulter un agent de la paix, un élu municipal, un fonctionnaire municipal ou un employé municipal.

7.24 Commet une infraction quiconque donne une information fausse ou trompeuse à un policier en service dans la Municipalité, un préposé aux communications de la Municipalité ou une personne chargée de l'application de la Loi dans la Municipalité.

7.25 Commet une infraction quiconque qui appelle un policier, un préposé aux communications ou une personne chargée de l'application de la Loi de manière répétitive et sans motif raisonnable et justifié.

7.26 Commet une infraction quiconque qui appelle un policier ou un préposé aux communications (centrale de répartition) pour sujet autre que de nature policière ou sans raison.

7.27 Commet une infraction quiconque circule avec un véhicule routier à une distance de 2 mètres de toute marge latérale ou arrière d'un immeuble à l'exception des agriculteurs et des producteurs forestiers reconnus par les différents ministères de la Province du Québec.

ARTICLE 8 – PARCS, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

8.1 Il est interdit à quiconque d'entrer ou de sortir d'un parc de la Municipalité autrement que par les entrées et sorties aménagées à cette fin.

8.2 L'accès aux parcs de la Municipalité est interdit entre 23 h et 7 h à moins de détenir un permis ou une autorisation écrite de la Municipalité à cette fin.

8.3 Il est interdit de nuire de quelque manière que ce soit au travail des employés affectés à des travaux sur toute propriété publique.

8.4 Il est interdit de pratiquer tout jeu dangereux ou amusement non approprié sur toute propriété publique.

8.5 Commet une infraction toute personne qui, fréquentant ou visitant une propriété publique de la Municipalité, refuse de quitter ledit lieu sur ordre de personnes affectées à la surveillance et au maintien de l'ordre dans ledit lieu.

8.6 Il est interdit à quiconque de prendre part de près ou de loin à une bagarre, une émeute, une protestation ou un rassemblement désordonné sur une propriété publique.

8.7 Il est interdit à toute personne de se promener en motoneige ou autre véhicule motorisé sur une propriété publique à moins d'avoir une autorisation écrite de la Municipalité à cette fin.

8.8 Il est interdit à quiconque de jeter ou de disposer des déchets, papiers ou autres ordures autrement que dans les boîtes ou paniers disposés à cet effet sur les propriétés publiques.

8.9 Il est interdit à quiconque d'uriner ou déféquer sur toute propriété publique ailleurs que dans les endroits spécialement aménagés à cette fin.

8.10 Il est défendu à quiconque de secouer, couper, casser, enlever ou endommager de quelque façon que ce soit tout mur, clôture, enseigne, abri, siège, lampadaire, gazon, arbre, arbuste, plantation ou autre plante sur toute propriété publique.

8.11 La Municipalité ne se tiendra pas responsable des objets volés, perdus ou endommagés sur toute propriété publique de son territoire.

8.12 Il est interdit de jeter des pierres ou autres projectiles sur toute propriété publique.

8.13 Il est défendu de se dévêtir en aucun endroit public, dont les centres de loisirs à l'exception des endroits construits à cette fin.

8.14 Il est défendu à toute personne de flâner sur les aires de stationnement ou à l'intérieur des centres de loisirs.

8.15 Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu sur une propriété publique à moins d'avoir obtenu un permis ou une autorisation écrite de la Municipalité à cet effet.

8.16 Il est défendu à toute personne de faire usage ou de permettre de faire usage, sur une propriété publique, de fusée volante, torpille ou toute autre pièce pyrotechnique à moins d'avoir obtenu un permis ou une autorisation écrite de la Municipalité à cet effet.

8.17 Il est défendu de franchir ou de se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi à l'aide d'une signalisation appropriée (ruban indicateur, barrière, etc.) par l'autorité compétente à moins d'y être expressément autorisée.

8.18 Il est défendu à quiconque se trouvant sur une propriété publique d'escalader ou de grimper après ou sur une statue, un poteau, un mat, un pylône, une tour, un fil, un bâtiment, une clôture ou tout autre assemblage ordonné de matériaux servant d'appui, de support ou de soutien, sauf les jeux spécialement aménagés pour les enfants.

8.19 Commet une infraction quiconque saute, se laisse tomber ou pousse autrui d'un pont ou d'une autre propriété publique appartenant au gouvernement du Québec et à ses agences.

8.20 Commet une infraction quiconque qui se retrouve nu ou partiellement nu sur une propriété publique ou tout autre endroit pouvant être vus par le public.

8.21 Il est interdit d'installer une tente ou de faire du camping ou de coucher dans un parc ou une propriété publique, sauf dans les endroits prévus à cet effet.

ARTICLE 9 – ARMES

9.1 Constitue une nuisance et est prohibé le fait de déambuler avec, de faire usage ou de décharger une arme à feu, une arme à air, une arbalète, une fronde, un tire-pois ou tous autres engins, instruments ou systèmes destinés à lancer des projectiles, un couteau, une épée, une machette, un objet similaire à une arme et une imitation d'une arme.

Sans excuse raisonnable, a en sa possession, déambule, faite usage et/ou décharge :

a) une arme à feu
b) une arme à air ou gaz comprimé
c) une arme à ressorts
d) un arc
e) une arbalète
f) une fronde
g) un tire-pois
h) un engin, instrument ou système destiné à lancer des projectiles
i) un couteau
j) une épée

k) une machette
l) un objet similaire à une arme
m) une imitation d'une arme

Il est interdit à quiconque de faire usage d'une arme :

a) À moins de 300 mètres d'une maison, d'un bâtiment ou de tout lieu habité;

b) Sur toutes voies de circulation ainsi que sur une largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur de l'emprise;

c) Dans un pâturage où se trouvent des animaux;

d) Sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, de son représentant ou de l'occupant des lieux;

e) Sur une propriété publique.

9.2 Malgré les dispositions de l'article 9.1, l'utilisation et le tir des armes désignées sont permis à l'intérieur d'un champ de tir reconnu en tout point sécuritaire par le Service de la sécurité publique ou l'autorité compétente.

ARTICLE 10 – CABANES À PÊCHE SUR GLACE

10.1 Toute personne qui utilise ou est propriétaire d'une structure ou construction placée sur la glace d'un lac ou d'une rivière pendant la saison de la pêche sur glace et qui omet de la retirer avant la fin de la saison de pêche sur glace commet une infraction.

10.2 La saison de pêche sur glace est déterminée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

10.3 Les inspecteurs de la Municipalité et les agents de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais veillent à l'application du présent règlement.

10.4 Commets une infraction tout usager et/ou propriétaire d'une de ces structures ou constructions qui ne coopère ou ne collabore pas avec les inspecteurs et qui ne retire pas sa structure ou construction dans les délais impartis.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS PÉNALES

11.1 Toute personne qui contrevient à une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

a) D'une amende minimale de 350,00 $ et d'une amende maximale de 1 000,00 $.

b) Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour, une infraction distincte et le contrevenant est passible de l'amende chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

11.2 Toute personne morale qui contrevient à une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

a) D'une amende minimale de 600,00 $ et d'une amende maximale de 2 000,00 $.

b) Si une infraction se continue, elle constitue jour après jour, une infraction distincte et le contrevenant est passible de l'amende chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

12.1 Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent règlement sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.

12.2 En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version française est celle qui prédomine pour l'application du règlement.

12.3 INVALIDITÉ PARTIELLE DE LA RÉGLEMENTATION

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute. Le conseil déclare par la présente qu'il adopte le règlement partie par partie, indépendamment du fait que l'une ou plusieurs de ces parties pourraient être déclarées nulles et sans effet par la Cour.

ARTICLE 13 – REMPLACEMENT

13.1 Ce règlement remplace à toutes fins que de droit le règlement portant le numéro 19-RM-04.

ARTICLE 14 – ENTRÉE EN VIGUEUR

14.1 Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

DONNÉ à Chelsea, ce 7e jour du mois de juin 2022.

Me John-David McFaul Directeur général et Secrétaire-trésorier	M. Pierre Guénard Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	11 janvier 2022
DATE DE L'ADOPTION :	7 juin 2022
NUMÉRO DE LA RÉSOLUTION :	xxx-22
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DE MURETS DE PIERRE AU CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 $ pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour, des dépenses au montant net de 3 652,76 $ ont été réalisées et il reste un solde de 241 391,02 $;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea, des travaux de démolition et de reconstruction de murets de pierre ont été proposés;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entrepreneurs pour la réalisation des travaux sur les murets de pierre;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2022:

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
GSM Paysagement	26 961,64 $	24 619,57 $

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie GSM Paysagement est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie GSM Paysagement au montant de 26 961,64 $, incluant les taxes, pour les travaux de démolition et de reconstruction de murets de pierre représente un montant net de 24 619,57 $;

ATTENDU QUE les travaux de démolition et de reconstruction de murets de pierre au cimetière protestant d'Old Chelsea seront remboursés par le don offert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de démolition et de reconstruction de murets de pierre au cimetière protestant d'Old Chelsea au montant de 26 961,64 $, incluant les taxes, à la compagnie GSM Paysagement, conditionnel à l'approbation du projet par le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) et par le conseil en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d’autoriser une affectation de 24 619,57 $ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d’affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant).

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN ROULEAU MONOCYLINDRE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, l'achat d'un rouleau monocylindre a été approuvé et un montant net de 135 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un rouleau monocylindre;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 mai 2022 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
SMS Equipment inc.	165 564,00 $	151 182,00 $
Brandt Tractor Ltd	143 603,78 $	131 129,39 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie SMS Equipment inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie SMS Equipment inc. au montant de 165 564,00 $, incluant les taxes, pour l'achat du rouleau monocylindre représente un montant net de 151 182,00 $, soit un dépassement budgétaire de 16 182,00 $;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, la modification d'un système « roll off » existant pour permettre l'installation du planteur de poteau sur un camion a été approuvée et un montant net de 22 000,00 $ a été prévu à cet effet et financé par le fonds de roulement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a déterminé que cet équipement ne répond plus aux besoins opérationnels et que le montant prévu peut être utilisé pour le financement du dépassement budgétaire pour l'achat du rouleau monocylindre;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat d'un rouleau monocylindre sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1236-21 pour un montant de 135 000,00 $ et le solde net de 16 182,00 $ sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un rouleau monocylindre au montant de 165 564,00 $, incluant les taxes, à la compagnie SMS Equipment inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 16 182,00 $ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1236-21 et fonds de roulement.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU SITUÉ SUR LA ROUTE 105 À LA HAUTEUR DU CHEMIN MONTROSE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, des services professionnels d'ingénierie pour la réfection du ponceau sur la route 105 à la hauteur du chemin Montrose ont été approuvés et un montant net de 140 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures doit préalablement procéder à un appel d'offres public pour une étude de faisabilité afin d'évaluer l'ampleur des travaux de réfection du ponceau;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 mai 2022:

SOUMISSIONNAIRES
CIMA+, s.e.n.c.
HKR Consultation inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, deux (2) soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	**POINTAGE**	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
HKR Consultation inc.	12,02	99 808,36 $	91 138,34 $
CIMA+, s.e.n.c.	8,64	160 942,01 $	146 961,50 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme HKR Consultation inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme HKR Consultation inc. montant de 99 808,36 $, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie représente un montant net de 91 138,34 $;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité pour la réfection du ponceau sur la route 105 à la hauteur du chemin Montrose seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1237-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité pour des travaux de réfection du ponceau sur la route 105 à la hauteur du chemin Montrose au montant de 99 808,36 $, incluant les taxes, à la firme HKR Consultation inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1237-21.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE LA CHAUSSÉE SUITE AUX DIVERSES RÉPARATIONS EFFECTUÉES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget de fonctionnement 2022, des travaux de pavage en couche unique ont été approuvés et un montant net de 45 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE des changements de ponceaux ont été effectués en 2021 par le Service des travaux publics et des infrastructures sur les chemins Patrick, Wright et de la Vallée et que des travaux de pavage en couche unique doivent être effectués pour finaliser le projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs pour effectuer ces travaux de pavage;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, trois (3) soumissions ont été reçues:

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
Eurovia Québec Construction inc.	48 379,78 $	44 177,19 $
Pavage Massie inc.	59 571,48 $	54 396,70 $
Coco Paving inc.	97 280,14 $	88 829,73 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 48 379,78 $, incluant les taxes, pour les travaux de pavage en couche unique représente un montant net de 44 177,19 $;

ATTENDU QUE les travaux de pavage en couche unique seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de pavage en couche unique sur les chemins Patrick, Wright et de la Vallée au montant de 48 379,78 $, incluant les taxes, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-521 (Entretien et réparation – Infrastructures)
- 02-320-00-625 (Asphalte)

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DES USINES DE TRAITEMENT ET DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le contrat pour l'opération et l'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point se termine le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat d'opération de ces usines pour une période de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit une durée totale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le prix soumis représente celui de la première année du contrat, soit 2022-2023, et que le coût du contrat pour les années subséquent sera calculé annuellement selon l'indice des prix à la consommation décrit dans le cahier des charges;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 30 mai 2022 :

SOUMISSIONNAIRES
Aquatech, société de gestion de l'eau inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, la soumission s'est avérée conforme et a obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	**POINTAGE**	**PRIX ANNUEL 2022-2023 (taxes incluses)**	**PRIX ANNUEL 2022-2023 (taxes nettes)**
Aquatech, société de gestion de l'eau inc.	6,45	202 369,11 $	184 789,97 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. au montant de 202 369,11 $, incluant les taxes, pour la première année du contrat d'opération des usines représente un montant net de 184 789,97 $, soit un montant net de 92 394,99 $ du 1er juillet au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le nouveau contrat débute le 1er juillet 2022 et qu'un montant net de 44 310,00 $ a été prévu au budget de fonctionnement pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022 et qu'il y a donc un dépassement budgétaire de 48 084,99 $;

ATTENDU QUE les coûts d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées seront remboursés par le budget de fonctionnement et l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'opération et l'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point pour une durée de trois (3) ans au montant annuel pour 2022-2023 de 202 369,11 $, incluant les taxes, à la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 48 084,99 $ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants pour 2022 et seront budgétés annuellement par la suite pour la durée du contrat:

02-412-30-444 (Services techniques), usine eau potable centre-village
02-414-20-444 (Services techniques), usine eaux usées Farm Point
02-414-30-444 (Services techniques), usine eaux usées centre-village

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET GÉOTECHNIQUE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION SUR LES CHEMINS LINK ET WALLACE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget de fonctionnement 2022, des services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour une étude de faisabilité pour des travaux de stabilisation sur les chemins Link et Wallace ont été approuvés et un montant net de 140 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 mai 2022:

SOUMISSIONNAIRES
SNC-Lavalin inc.
HKR Consultation inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, une soumission s'est avérée conforme et a obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	**POINTAGE**	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
SNC-Lavalin inc.	9,60	140 591,43 $	128 378,72 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme SNC-Lavalin inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme SNC-Lavalin inc. au montant de 140 591,43 $, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie et géotechnique représente un montant net de 128 378,72 $;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour une étude de faisabilité pour des travaux de stabilisation sur les chemins Link et Wallace seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour une étude de faisabilité pour des travaux de stabilisation sur les chemins Link et Wallace au montant de 140 591,43 $, incluant les taxes, à la firme SNC-Lavalin inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génies).

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ASCENSEURS

ATTENDU QUE le contrat d'entretien préventif des ascenseurs de l'hôtel de ville et du Centre Meredith est échu;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entreprises pour une période de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit une durée totale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 16 mai 2022 :

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
4192338 Canada inc. (Ascenseur Régional)	11 372,04 $	10 384,19 $
Otis Elevator Company	13 464,45 $	12 461,03 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 4192338 Canada inc. (Ascenseur Régional) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 4192338 Canada inc. (Ascenseur Régional) au montant de 11 372,04 $, incluant les taxes, pour le contrat d'entretien préventif des ascenseurs pour une période de trois (3) ans représente un montant net de 10 384,19 $;

ATTENDU QUE le coût du contrat d'entretien préventif des ascenseurs de l'hôtel de ville et le Centre Meredith sera payé à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat d'entretien préventif des ascenseurs de l'hôtel de ville et du Centre Meredith une période de trois (3) ans, au montant de 11 372,04 $, incluant les taxes, à la compagnie 4192338 Canada inc. (Ascenseur Régional).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants pour 2022 et seront budgétés annuellement par la suite pour la durée du contrat:
02-130-00-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) / Hôtel de ville
02-701-27-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) / Centre Meredith

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE L'ACCOTEMENT SUR LA ROUTE 105, ENTRE LES CHEMINS SCOTT ET DRAKON

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, le pavage de l'accotement sur la route 105, entre les chemins Scott et Drakon, a été approuvé et un montant net de 26 250,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour effectuer ces travaux de pavage;

ATTENDU QUE la compagnie Eurovia Québec Construction inc. a soumis un prix de 24 978,32 $, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 24 978,32 $, incluant les taxes, pour le pavage de l'accotement sur la route 105, entre les chemins Scott et Drakon, représente un montant net de 22 808,53 $;

ATTENDU QUE le coût des travaux de pavage sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour le pavage de l'accotement sur la route 105, entre les chemins Scott et Drakon, au montant de 24 978,32 $, incluant les taxes, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 22 808,53 $ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA

ATTENDU QUE par la résolution numéro 133-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les services exp inc. au montant de 400 917,83 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire identifié comme Voie Verte Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 75 029,23 $, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires pour le réaménagement du sentier Voie Verte Chelsea;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le remplacement des ponceaux, la stabilisation des talus et la mise en place des dispositifs de retenue sur le sentier Voie Verte Chelsea, des modifications ont dû être apportées au mandat initial;

ATTENDU QU'IL y a eu des changements imprévus au niveau des interventions sur certains ponceaux nécessitant de la surveillance supplémentaire en 2021 et 2022 pour les travaux à effectuer pour le ponceau #36;

ATTENDU QUE des travaux de stabilisation de talus dans le secteur Hudson nécessite une étude écologique et une demande d'autorisation en vertu du nouveau *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE les travaux de mise en place des dispositifs de retenue ont entrainé des délais supplémentaires en raison des conditions de chantier imprévues qui ont ralenti le forage d'une centaine de poteaux nécessitant de la surveillance supplémentaire en 2021 et 2022 pour la complétion des travaux;

ATTENDU QUE la firme Les Services exp inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 6	Surveillance bureau et chantier supplémentaire pour 2021 - Remplacement des ponceaux	28 400,00 $
Avenant 7	Étude écologique et demande d'autorisation MELCC – Stabilisation talus secteur Hudson	16 789,00 $
Avenant 8	Surveillance bureau et chantier supplémentaire pour 2021 – Mise en place des dispositifs de retenue	5 420,00 $
Avenant 9	Surveillance bureau et chantier supplémentaire pour 2022 – Travaux pour ponceau #36	17 550,00 $

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 10	Surveillance bureau et chantier supplémentaire pour 2022 – Finaliser la mise en place des dispositifs de retenue	10 400,00 $
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		78 559,00 $
	TPS (5 %)	3 927,95 $
	TVQ (9,975 %)	7 836,26 $
	TOTAL	90 323,21 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 90 323,21 $, incluant les taxes, pour les avenants 6, 7, 8, 9 et 10;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour divers travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea seront financés par les règlements d'emprunt numéro 1172-20 et 1236-21;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants 6, 7, 8, 9 et 10 pour les travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea à la firme Les Services exp inc. pour un montant de 90 323,21 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier communautaire), règlements d'emprunt numéro 1172-20 et 1236-21.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. NÉCESSAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH, ENTRE LE CHEMIN DUNLOP ET LA PROMENADE DE LA GATINEAU

ATTENDU QUE par la résolution numéro 266-20, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les services EXP inc. au montant de 67 260,38 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech, entre les chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE la firme demande des honoraires supplémentaires pour de la surveillance bureau non prévue au mandat initial (problématique avec le relevé d'arpentage, diverses demandes de la Commission de la capitale nationale et la gestion de sols contaminés);

ATTENDU QUE la firme Les Services EXP inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 1	Surveillance bureau pour 2021	9 575,00 $
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		9 575,00 $
	TPS (5 %)	478,75 $
	TVQ (9,975 %)	955,11 $
	TOTAL	11 008,86 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 11 008,86 $, incluant les taxes, pour l'avenant 1;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1052-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour l'avenant 1 pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 11 008,86 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité facturera la firme d'ingénierie CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance bureau additionnelle causée par les divergences des relevés d'arpentage;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1052-18.

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET 539923 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière pour l'amélioration du parc informatique des bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite réaliser le projet « Amélioration du parc informatique de la Bibliothèque de Chelsea » estimé à 13 226,33 $;

ATTENDU QUE ce projet n'a pas été prévu au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, mais qu'il serait avantageux de se prévaloir d'une aide financière pour la mise à jour du parc informatique de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la partie des coûts assumée par la Municipalité sera remboursée par le budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE la bibliothécaire en chef est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu:

- de déposer une demande d'aide financière de 13 226,33 $ dans cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet Amélioration du parc informatique de la Bibliothèque de Chelsea;

- de mandater le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

- d'assumer une part estimée à un minimum de 6 613,17 $ dans la réalisation du projet;

- d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil approuve la demande d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux immobilisations pour la totalité du projet.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau - Administration).

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 7 juin 2022 /June 7, 2022 ordinary sitting

MANDAT À ME MARC-OLIVIER BISSON - PROCÉDURES JUDICIAIRES – LOT 2 635 989 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la résidence située sur le lot 2 635 989 au cadastre du Québec (matricule 6040-69-6874-0-000-0000), fut incendiée le 13 juillet 2021;

ATTENDU QU'À la suite du sinistre, le site fut laissé comme tel, et ce depuis près d'un an et pose un risque au niveau de la sécurité publique;

ATTENDU QU'UNE lettre datée du 24 novembre 2021 fut remise au propriétaire par courrier recommandé pour l'aviser de la condition dangereuse de la propriété incendiée et de son devoir de procéder à la démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE le propriétaire refuse de procéder afin de régler une situation avec sa compagnie d'assurances;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, selon l'article 58 de la *Loi sur les compétences municipales*, prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la règlementation en cours et assurer la sécurité du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil mandate Me Marc-Olivier Bisson, avocat, sis au 283, rue Notre Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6, aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la règlementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT EN 2023 DE DIFFÉRENTS BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précist que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants verts et bleus de 360 litres ainsi que des bacs roulants aérés bruns de 120 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Chelsea confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants verts et bleus de 360 litres ainsi que des bacs roulants aérés bruns de 120 litres nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Chelsea s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC).

En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Chelsea s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Chelsea s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE ET CONSENTEMENT À LA RADIATION DE TOUTE HYPOTHÈQUE – LOT 3 031 742 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'UNE hypothèque légale fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 21 869 944 contre la propriété sise au 15, chemin des Cascades, lot 3 031 742 au cadastre du Québec (matricule 5350-43-3004-0-000-0000), afin de garantir le paiement des taxes municipales impayées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu le paiement des taxes municipales impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'accorder la mainlevée et le consentement à la radiation de cette inscription, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 21 869 944 contre le lot 3 031 742 au cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 20 692,84 $ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 POUR LES REDEVANCES 2021 DE GAZIFÈRE INC.

ATTENDU QUE par la résolution numéro 229-20, le conseil a autorisé la Municipalité à signer une entente avec Gazifère inc. afin de déterminer les responsabilités de chacun, le partage des coûts, les conditions d'installation d'entretien et d'exploitation du réseau, les interventions et travaux requis sur son territoire, etc.;

ATTENDU QUE l'entente stipule que Gazifère inc. doit verser un montant forfaitaire annuel de 2,5 % des coûts totaux des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Gazifère inc. sur le territoire de la Municipalité et ce, à compter du 1 janvier 2020;

ATTENDU QUE ce montant forfaitaire est de 20 692,84 $ pour les travaux effectués par Gazifère inc. en 2021;

ATTENDU QUE ce montant sera affecté à l'excédent affecté dédié au soutien d'initiatives environnementales, de développement durable et de transport actif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2022 un montant de 20 692,84 $ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-11-000 (Excédent fonctionnement affecté / Fonds environnemental et transport actif).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

PERMANENCE DE MADAME LAURA RENDLE-HOBBS AU POSTE DE COMMIS À LA COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE par le biais de la résolution numéro 431-21 adoptée le 7 décembre 2021, la Municipalité embauchait Madame Laura Rendle-Hobbs à titre de commis à la comptabilité à compter du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Rendle-Hobbs en date du 16 mai 2022 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère / le conseiller et résolu, sur la recommandation du Directeur général et Secrétaire-trésorier, que Madame Rendle-Hobbs soit confirmée à titre d'employée permanente comme commis à la comptabilité et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité en date du 16 mai 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022 ordinary sitting

NOMINATION DE MONSIEUR SANDY DUNLOP AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le 17 janvier 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de contremaître aux travaux publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Sandy Dunlop;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Monsieur Sandy Dunlop pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de nommer Monsieur Sandy Dunlop au poste de contremaître aux travaux publics à compter du 25 avril 2022, rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur Dunlop à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de contremaître aux travaux publics.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022 ordinary sitting

NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC CHARBONNEAU AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le 25 avril 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de chef d'équipe aux travaux publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Éric Charbonneau;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Monsieur Éric Charbonneau pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de nommer Monsieur Éric Charbonneau au poste de chef d'équipe aux travaux publics à compter du 9 mai 2022, rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur Charbonneau à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de chef d'équipe aux travaux publics.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

NOMINATION DE ME SHEENA NGALLE MIANO DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer un(e) directeur(trice) général(e) adjoint(e) par intérim;

ATTENDU QUE Mme Sheena Ngalle Miano, responsable au greffe, est prête à assumer ce rôle;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier recommande sa nomination au poste cité en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Sheena Ngalle Miano soit nommée directrice générale adjointe et que son salaire soit ajusté en conséquence en fonction de la grille salariale des employés cadres, et ce, à compter de la date des présentes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES SUITE À L'ORAGE VIOLENT DU 21 MAI 2022

ATTENDU QU'UN orage violent s'est abattu sur plusieurs régions samedi le 21 mai en après-midi;

ATTENDU QUE l'orage a laissé derrière lui de nombreux dégâts en Outaouais et a fait de lourds dommages;

ATTENDU QUE plusieurs milliers de personnes se sont retrouvées sans électricité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a été durement touchée;

ATTENDU QUE le Centre Meredith fut ouvert pour accueillir les résidents privés d'électricité afin de leur permettre de prendre une douche, recharger leurs appareils électroniques, utiliser le WiFi, remplir leurs contenants d'eau et des repas leur ont également été servis;

ATTENDU QUE la bibliothèque a été également été ouverte pour accueillir les résidents afin de leur permettre de recharger leurs appareils mobiles, utiliser le WiFi et profiter des postes de travail au besoin;

ATTENDU QUE plusieurs équipes, employés municipaux, employés du centre Meredith et bénévoles, se sont mobilisées pour venir en aide aux résidents et assurer la sécurité de tous;

ATTENDU QUE tous les services municipaux ont participé de diverses façons pour venir prêter main-forte aux résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de remercier tous les employés municipaux, les employés du centre Meredith et les bénévoles pour leur aide et dévouement suite à cet orage dévastateur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

MODIFICATION À L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES – TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE l'entente établissant les conditions de travail des cadres prévoit que toutes les heures supplémentaires effectuées par une personne cadre peuvent être reprises ou monnayées à temps simple, dans les cas de mesures d'urgence décrétées conformément à la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre* ou autres cas de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la convention collective des employés syndiqués prévoit que le temps supplémentaire est payé comme suit :

- Au taux et demi (150%) pour toute heure supplémentaire au-delà de sa semaine normale de travail;
- Au taux et demi (150%) pour toute heure supplémentaire effectuée le samedi;
- Au taux double (200%) pour toute heure supplémentaire effectuée le dimanche;
- Au taux double (200%) pour toute heure supplémentaire effectuée une journée fériée;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajuster les conditions de travail des cadres à l'effet que les heures supplémentaires peuvent être reprises ou monnayées à temps et demi (150%), dans les cas de mesures d'urgence décrétées conformément à la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre* ou autres cas de mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de modifier les articles 5.04 et 5.05 de l'entente établissant les conditions de travail des cadres afin que les heures effectuées en temps supplémentaire puissent être reprises ou monnayées à temps et demi (150%).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

NOMINATION DE MADAME LYNN KEARNEY, CPA, À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le poste de directrice du service des finances est vacant depuis le 29 avril 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer une personne à titre intérimaire à ce poste jusqu'à ce que le processus d'embauche officiel soit complété;

ATTENDU QUE Mme Lynn Kearney, CPA, a les compétences et est prête à assumer ce rôle;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier recommande sa nomination au poste cité en titre, par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Lynn Kearney, CPA, soit nommée directrice du service des finances par intérim, selon les modalités convenues avec elle.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Mme Kearney à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de directrice du service des finances par intérim.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – HAUTEUR D'UN BÂTIMENT ET DISTANCE ENTRE UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET UN BÂTIMENT – 185, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre :

- un bâtiment d'une hauteur de 12,75 m au lieu de 12 m;
- un bâtiment situé à 1,08 et 0 m d'une aire de stationnement au lieu de 6 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 mai 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mai 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 185, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre :

- un bâtiment d'une hauteur de 12,75 m au lieu de 12 m;
- un bâtiment situé à 1,08 et 0 m d'une aire de stationnement au lieu de 6 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER – 953, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 4

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 561 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 953, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une superficie maximale de plancher de 190 m², alors que la superficie maximale autorisée au règlement de zonage est de 185 m² pour un lot de 2 773 m²;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 mai 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mai 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 561 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 953, route 105, afin de permettre une superficie maximale de plancher de 190 m², alors que la superficie maximale autorisée au règlement de zonage numéro 636-05 est de 185 m².

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SIX (6) BÂTIMENTS MIXTES COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS – 185, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 au cadastre du Québec, connu comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver six (6) bâtiments mixtes commerciaux et résidentiels;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants et projetés;

ATTENDU QUE l'architecture proposée permet de s'intégrer avec le bâtiment existant au 181, chemin d'Old Chelsea, et l'architecture approuvée au 193, chemin d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE 50 cases de stationnements sont requises au règlement de zonage pour les usages effectués et proposés et que 14 cases sont manquantes au plan d'implantation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 4 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction de six (6) bâtiments mixtes commerciaux et résidentiels sur le lot 5 989 801 au cadastre du Québec, connu comme le 185, chemin d'Old Chelsea, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20063;
- aux plans préparés par l'architecte Dominique Valiquette, fichier DVA21.026, révisés le 23 février 2022;
- au plan d'aménagement paysager préparé par Dominique Meloche, intitulé Paysagement Préliminaire 2 Inharmony, daté d'avril 2022 et reçu à nos bureaux le 29 avril 2022;
- au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Marc Fournier, mandat 58671, minute 25718, préparé le 9 novembre 2021 et révisé le 31 mars 2022;
- au plan de drainage et de services municipaux préparé par Pierre Gravelle, ingénieur, contrat SOLI-01-2021, plan SM-01, daté du 6 septembre 2021;

Et ce, conditionnellement :

- à l'approbation de l'avant-projet de lotissement;
- à l'accord de la dérogation mineure pour la hauteur du bâtiment, la distance entre le bâtiment et le stationnement;

- à l’accord du conseil pour l’achat des cases de stationnement manquantes;
- à l’ajout sur le mur latéral est de vignes ayant un jeu de hauteur et supportées sur une structure sculpturale combinant divers matériaux;
- au dépôt d’une photo aérienne indiquant la délimitation du lot.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de compensation financière en lieu de cases de stationnement pour 14 cases de stationnement, soit un montant de 8 400,00 $, qui sera porté au poste budgétaire 55-169-60-000.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 47, CHEMIN DE CHARLOTTE – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 222 734 au cadastre du Québec, connu comme étant le 47, chemin de Charlotte, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver une résidence unifamiliale isolée personnalisée;

ATTENDU QUE les matériaux et l'architecture proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants;

ATTENDU QUE la résidence proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 4 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée personnalisée sur le lot 6 222 734 au cadastre du Québec, connu comme le 47, chemin de Charlotte, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2022-20020;
- aux plans préparés par l'architecte Jane Thompson, projet 2206, datés du 3 mars 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION DES FAÇADES ET PERGOLA – 6, CHEMIN DOUGLAS – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 983 au cadastre du Québec, connu comme étant le 6, chemin Douglas, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation des façades et l'aménagement d'une pergola;

ATTENDU QUE les matériaux et l'architecture proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants;

ATTENDU QUE les interventions proposées conformes aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 4 mai 2022 et a effectué une recommandation sur la rénovation des façades et la pergola;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la rénovation des façades et la construction d'une pergola sur le lot 2 635 983 au cadastre du Québec, connu comme le 6, chemin Douglas, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2022-20017;
- au plan A022 démontrant l'emplacement de la pergola, préparé par Mathieu Lapalme de Lapalme et Rheault Architectes, esquisse 1760-2182-18, datée du 25 mars 2022;
- aux perspectives préparées par Fiverr et reçues à nos bureaux le 29 avril 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 73, CHEMIN MARC-AURÈLE-FORTIN – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 222 au cadastre du Québec, connu comme étant le 73, chemin Marc-Aurèle-Fortin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver une résidence unifamiliale isolée personnalisée;

ATTENDU QUE les matériaux et l'architecture proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants;

ATTENDU QUE la résidence proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 4 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée personnalisée sur le lot 6 164 222 au cadastre du Québec, connu comme le 73, chemin Marc-Aurèle-Fortin, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2022-20025;
- au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Marc Fournier, mandat 59848, minute 26208, daté du 22 avril 2022 et révisé le 26 avril 2022;
- aux plans préparés par le technologue Patrick Fillion de Plan & Gestion +, datés du 19 avril 2022;

  Et ce, conditionnellement à ce que soit étudiée la possibilité d'ajouter de la fenestration dans la partie supérieure des portes de garage.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 5 989 801 AU CADASTRE DU QUÉBEC – 185, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de créer six (6) lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'implantation préparé par l'architecte Dominique Valiquette, fichier DVA21.026, daté du 13 juillet 2021 et révisé le 23 février 2022;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 4 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer six (6) lots à partir du lot 5 989 801 existant, tel que démontré au plan d'implantation préparé par l'architecte Dominique Valiquette, fichier DVA21.026, daté du 13 juillet 2021 et révisé le 23 février 2022, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – M. DAVID MALONEY

ATTENDU QUE Monsieur David Maloney siège à titre de membre votant du comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable depuis avril 2020;

ATTENDU QUE Monsieur Maloney a remis sa démission le 2 mars dernier dû à un déménagement à l'extérieur du territoire de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à M. Maloney pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – M. GEORGE CLAYDON

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea, par le biais du règlement numéro 1225-21, a constitué le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) qui a pour mandat de donner des avis sur les demandes qu'ils lui sont soumises en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable;

ATTENDU QUE selon le règlement régissant le CCUDD, à la suite d'un mandat de deux ans, un membre peut renouveler sa candidature;

ATTENDU QUE Monsieur George Claydon est membre du comité depuis juillet 2020 et que son mandat, selon le règlement numéro 1225-21, est renouvelable;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que la présidente du comité, conseillère du district 6, recommandent le renouvellement du mandat de Monsieur Claydon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le mandat de Monsieur George Claydon à titre de membre votant du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable soit renouvelé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LE MARCHÉ CHELSEA

ATTENDU QUE le Marché Chelsea a présenté une demande d'appui financier au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour un montant totalisant 3 000,00 $;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour bonifier le Marché Chelsea au niveau culturel et promotionnel, et ceci pendant les 20 semaines du marché en 2022;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au CCLSCVC pour recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil accorde la demande d'appui financier présentée par le Marché Chelsea pour un montant totalisant 3 000,00 $.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Centres Communautaires / Loisirs et vie communautaire.

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

AVIS DE MOTION

PROPOSITION POUR INSTALLER UN PLAQUE EN L'HONNEUR DE M. MURRAY ESSELMONT SUR LE BANC DU PARC DE LA PAIX

La conseillère/le conseiller donne avis de motion concernant la recommandation du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire afin d'installer une plaque en l'honneur de M. Murray Esselmont sur le banc du Parc de la Paix situé dans le secteur de Hollow Glen de la Municipalité de Chelsea.

_____
(conseillère/conseiller)

Session ordinaire du 7 juin 2022 / June 7, 2022, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.